



excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ABYMES/GOSIER

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF
2014

Communauté d'Agglomération
CAP EXCELLENCE
18 boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

VISA DE LA
SOUS/PREFECTURE

Téléphone : 05 90 68 92 92
Télécopie : 05 90 68 92 72
mail : www.capexcellence.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

(1) CAP EXCELLENCE AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE	(2)
---	------------

Numéro SIRET :

POSTE COMPTABLE :

M14

Compte Administratif	(2)
voté par nature	

BUDGET (1 Budget principal CAP EXCELLENCE

ANNEE **2014**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc ...).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I Informations générales (5)		
	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
	B - Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes (6)		
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		
	A2.8 - Etat de la dette - Dettes pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		
	A3 - Méthode utilisée pour les amortissements		
	A4 - Etat des provisions		
	A5 - Etalement des provisions		
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		
	A7.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)		
	A7.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)		
	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonc. (4)		
	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest. (4)		
	A8 - Etat des charges transférées		
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	A10.1 - Variation des patrimoines (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées		
	A10.2 - Variation des patrimoines (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties		
	A10.3 - Opérations liées aux cessions		
	A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	X	
	A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		
	A11 - Etat des travaux en régie		
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		
	B1.2 Calcul du ratio d'endettement		
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Actions de formation des élus	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhèrent la commune ou l'établissement		
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		
	C3.6 - Identification des flux croisés		
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent la présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et

Code INSEE 	Commune _____ CAP EXCELLENCE	CA 2014
Budget principal CAP EXCELLENCE		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	107 015
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potent financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		
41 600 010	54 107 049	505,00	447,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs communales	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	503,20	339,00
2	Produit des impositions directes/population	342,24	329,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	499,50	424,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	11,35	155,00
5	Encours de dette/population	sans objet	
6	DGF/population	116,87	149,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	7,30%	31,27
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)	0,658	
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		79,96
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	2,27%	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	sans objet	90,33

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf articles L 2313-1, L2313-2, R 2313-1, R2313-2 et R 5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE (1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (2),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (2).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (3),
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (4).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre; et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (5)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget

(2) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(3) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer "avec" ou "sans" vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

- budgétaires (délibération n°du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	54 051 751,18	G	53 454 007,29
	Section d'investissement	B	1 222 280,98	H	3 401 652,27

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N- 1	Reports en section de fonctionnement (002)	C		I	5 192 394,00
	Reports en section d'investissement (001)	D		J	5 446 126,80

(si déficit) (si excédent)

= =

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	55 274 032,16	=G+H+I +J	67 494 180,36
---------------------------------------	----------	---------------	--------------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1(1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	1 493 114,21	L	4 126 417,59
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	1 493 114,21	=K+L	4 126 417,59

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	54 051 751,18	=G+I+K	58 646 401,29
	Section d'investissement	=B+D+F	2 715 395,19	=H+J+L	12 974 196,66
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	56 767 146,37	=G+H+I +J+K+L	71 620 597,95

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
		1 493 114,21	4 126 417,59
10	Dotations, fonds divers		74 428,00
13	Sub. des investissements		4 051 989,59
20	Immob. incorporelles	445 612,62	
21	Immob. corporelles	1 047 421,59	
27	Autres immo. financières	80,00	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 993 823,00	2 631 769,17	827 671,46		534 382,37
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 935 459,00	3 931 198,62			4 260,38
014	Atténuations de produits	38 836 536,00	38 836 536,00			
65	Autres charges de gestion courante	3 036 482,00	2 587 287,86	229 327,58		219 866,56
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		49 802 300,00	47 986 791,65	1 056 999,04		758 509,31
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	4 833 789,00	4 772 720,77	33 626,50		27 441,73
68	Dotations aux provisions (1)	2 265 791,00				2 265 791,00
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		56 901 880,00	52 759 512,42	1 090 625,54		3 051 742,04
023	Virement à la section d'investissement (2)	772 352,78				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	201 613,22	201 613,22			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		973 966,00	201 613,22			
TOTAL		57 875 846,00	52 961 125,64	1 090 625,54		3 051 742,04

Pour information (3)					
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges		5 480,81			-5 480,81
70	Produits des services, du domaine et ventes.		63 494,87			-63 494,87
73	Impôts et taxes	35 280 655,00	36 625 007,62			-1 344 352,62
74	Dotations et participations	17 402 797,00	16 585 802,20	50 000,00		766 994,80
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		52 683 452,00	53 279 785,50	50 000,00		-646 333,50
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		124 221,79			-124 221,79
78	Reprises sur provisions (1)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		52 683 452,00	53 404 007,29	50 000,00		-770 555,29
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		52 683 452,00	53 404 007,29	50 000,00		-770 555,29

Pour information (3)					
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		5 192 394,00			

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 607 886,24	39 235,38	68 363,15	3 500 087,71
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	4 241 381,56	204 382,07	96 262,18	3 940 757,31
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	12 346 090,54	971 283,53	1 328 408,88	10 046 398,13
	Total des dépenses d'équipement	20 195 158,34	1 214 880,98	1 493 034,21	17 487 243,15
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation ... (5)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.	7 400,00	7 400,00		
27	Autres immobilisations financières	100,00		80,00	20,00
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	7 500,00	7 400,00	80,00	20,00
45.1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	20 202 658,34	1 222 280,98	1 493 114,21	17 487 263,15
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)				
041	Opérations patrimoniales (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	20 202 658,34	1 222 280,98	1 493 114,21	17 487 263,15

Pour information (2)				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
13	Subventions d'investissement	5 170 110,00	1 154 240,41	4 051 989,59	-36 120,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 136 706,78			6 136 706,78
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	11 306 816,78	1 154 240,41	4 051 989,59	6 100 586,78
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	1 374 079,56	944 129,44	74 428,00	355 522,12
1068	Excédents de fonct. capitalisés (7)	1 101 669,20	1 101 669,20		
138	Autres sub. d'invest. non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ...				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions				
	Total des recettes financières	2 475 748,76	2 045 798,64	74 428,00	355 522,12
45.2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	13 782 565,54	3 200 039,05	4 126 417,59	6 456 108,90
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	772 352,78			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	201 613,22	201 613,22		
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	973 966,00	201 613,22		
	TOTAL	14 756 531,54	3 401 652,27	4 126 417,59	6 456 108,90

Pour information (2)				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	5 446 126,80			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A0).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 459 440,63		3 459 440,63
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 931 198,62		3 931 198,62
014	Atténuation de produits	38 836 536,00		38 836 536,00
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	2 816 615,44		2 816 615,44
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	4 806 347,27		4 806 347,27
68	Dotations aux amortissements et provisions		201 613,22	201 613,22
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
Dépenses de fonctionnement - Total		53 850 137,96	201 613,22	54 051 751,18

Pour information			
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement	971 283,53		971 283,53
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	39 235,38		39 235,38
204	Subventions d'équipements versés			
21	Immobilisations corporelles (6)	204 362,07		204 362,07
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations	7 400,00		7 400,00
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciations des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciations des stocks et en-cours (5)</i>			
45.1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciations des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciations des comptes financiers (5)</i>			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		1 222 280,98		1 222 280,98

Pour information			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	5 480,81		5 480,81
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	63 494,87		63 494,87
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	36 625 007,62		36 625 007,62
74	Dotations et participations	16 635 802,20		16 635 802,20
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	124 221,79		124 221,79
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		53 454 007,29		53 454 007,29

Pour information			
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			5 192 394,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	944 129,44		944 129,44
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 101 669,20		1 101 669,20
13	Subventions d'investissement	1 154 240,41		1 154 240,41
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
19	Différences sur réalisations d'immobilisation			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		201 613,22	201 613,22
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45..2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (4)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (4)			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		3 200 039,05	201 613,22	3 401 652,27

Pour information			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			5 446 126,80

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(6) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 993 823,00	2 631 769,17	827 671,46		534 382,37
6042	Achats prestations de services	38 172,24		7 378,00		30 794,24
60611	Eau et assainissement	4 500,00	1 415,30	197,77		2 886,93
60612	Energie - électricité	64 934,46	64 226,09	708,17		0,20
60622	Carburants	14 762,96	14 762,38			0,58
60623	Alimentation	3 500,00	2 122,76			1 377,24
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	2 754,23	703,07		6 542,70
60632	Fournitures de petit équipement	24 000,00	20 072,89	2 362,15		1 564,96
6064	Fournitures administratives	35 800,00	31 411,60	4 307,22		81,18
6065	Livres, disques, cassettes	42 635,00	20 181,60	4 877,66		17 575,74
6068	Autres matières et fournitures	3 783,07	1 361,67	2 421,40		
611	Contrats prest. services	66 000,00	6 595,77	8 926,36		50 477,87
6110	Prestations manifestations	13 886,00	11 211,25	2 674,75		
61101	Convention de partenariat presse	51 453,38	38 250,00			13 203,38
6132	Locations immobilières	362 575,02	362 575,02			
6135	Locations mobilières	120 935,66	105 180,09	15 755,57		
61521	Entretien des terrains	20 000,00	14 163,12	3 200,10		2 636,78
61522	Entretien des bâtiments	13 000,00	8 172,67	4 746,90		80,43
61523	Entretien des voies & réseaux	31 545,76	31 545,76			
61551	Entretien du matériel roulant	11 568,63	3 957,77	7 649,25		-38,39
61558	Entretien des biens mobiliers	16 864,00	2 827,07	1 661,79		12 375,14
6156	Maintenance	41 274,00	35 197,92	6 076,00		0,08
616	Primes d'assurances	190 000,00	160 507,65			29 492,35
617	Etudes et recherches	283 200,06	129 688,44	158 511,62		-5 000,00
6182	Documentation générale	14 700,00	12 105,88	1 561,24		1 032,88
6184	Versements organismes formation	124 600,00	23 699,26	39 331,00		61 569,74
6185	Frais de colloques et séminaires	40 000,00	21 451,45	2 225,38		16 323,17
6188	Autres. frais divers	107 635,38	4 456,29	6 713,47		96 465,62
6225	Indemnités comptable, régisseurs	2 600,00	293,37			2 306,63
6226	Honoraires	200 000,00	-7 148,30	182 810,37		24 337,93
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 978,38	8 978,38			
6228	Rémunérations, honoraires divers	17 817,50	17 817,50			
6231	Annonces et insertions	105 400,10	106 588,00			-1 187,90
6232	Fêtes et cérémonies	61 860,00	78 197,88	41 056,08		-57 393,96
62321	Ilojazz	300 000,00	188 194,17	41 678,35		70 127,48
62322	Cap excellence en theatre	380 730,97	357 030,95	23 700,02		
62327	Fetes et ceremonies/autres	51 000,00	44 934,59	5 738,86		326,55
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00				1 000,00
6237	Publications	106 000,00	51 653,16	40 998,36		13 348,48
6238	Frais de relations publiques	102 455,30	68 459,05	64 930,70		-30 934,45
6241	Transports de biens	325,50	54,25	271,25		
6247	Transports collectifs	184 405,00	13 122,39	91 927,40		79 355,21
6251	Voyages et déplacements	84 700,00	59 175,84	25 446,72		77,44
6256	Missions	41 500,00	32 191,14	9 222,85		86,01
6257	Receptions	32 500,00	33 456,31	2 941,94		-3 898,25
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	10 206,74	123,00		4 670,26
6262	Frais de télécommunications	80 329,63	79 535,40	794,23		
6281	Concours divers	23 900,00	23 900,00			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6282	Frais de gardiennage	142 495,00	142 193,50	358,75		-57,25
6283	Frais de nettoyage des locaux	160 000,00	63 539,92	13 683,71		82 776,37
63512	Taxes foncières	139 500,00	129 501,00			9 999,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 935 459,00	3 931 198,62			4 260,38
6331	Versement de transport	17 114,00	21 705,81			-4 591,81
6332	Cotisations versées fnal	9 174,00	10 710,67			-1 536,67
6336	Cotisations cnfpt	42 806,00	47 195,75			-4 389,75
6338	Autres impôts,taxes,vers	6 784,00	6 512,71			271,29
64111	Rémunération personnel titulaire	1 643 329,00	1 564 271,23			79 057,77
64112	Indemnité de résidence	10 826,00	7 060,91			3 765,09
64118	Autres indemnités	265 891,00	326 316,32			-60 425,32
64131	Rémunération personnel non-tit.	846 676,00	957 475,93			-110 799,93
64162	Emplois avenir	304 000,00	141 167,82			162 832,18
6417	Remuneration des apprentis	55 028,00	23 086,76			31 941,24
6451	Cotisations urssaf	353 993,00	386 923,74			-32 930,74
6453	Cotisations caisses de retraites	329 338,00	376 671,41			-47 333,41
6455	Cotisations assurance personnel	21 000,00				21 000,00
64731	Alloc. chômage versées direct.		25 439,56			-25 439,56
6474	Vers.autres oeuvres soc.	22 000,00	22 672,20			-672,20
6475	Médecine du travail et pharmacie	2 500,00	2 671,80			-171,80
6488	Autres charges de personnel	5 000,00	11 316,00			-6 316,00
014	Atténuation de produits	38 836 536,00	38 836 536,00			
739211	Attributions de compensation les abymes	7 714 458,00	7 714 458,00			
739212	Attribut° de compensation pointe-a-pitre	5 776 531,00	5 776 531,00			
739213	Attribution de compensation baie-mahault	20 812 468,00	20 812 468,00			
73923	Reversements sur fgfir	4 511 724,00	4 511 724,00			
73925	Revers. fonds de perequat°des recettes	21 355,00	21 355,00			
65	Autres charges de gestion courante	3 036 482,00	2 587 287,86	229 327,58		219 866,56
651	Redevances pr.concession	44 000,00	47 615,05			-3 615,05
6531	Indemnités des élus	380 445,00	381 463,46			-1 018,46
65313	Conseil de développement	14 645,00				14 645,00
6532	Frais de missions des élus	95 000,00	55 601,07	13 006,05		26 392,88
6533	Cotisations retraite des élus	24 000,00	16 633,28			7 366,72
6534	Cotisations de sécurité sociale -part pa		1 187,00			-1 187,00
6535	Formation	10 000,00	1 000,00			9 000,00
6554	Contributions organ.regroupement	213 000,00	213 000,00			
6574	Subv.fonct.pers.droit pr	661 278,47	433 495,00	198 800,00		28 983,47
658	Charges de la gestion courante	1 594 113,53	1 437 293,00	17 521,53		139 299,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES						
(a) = (011+012+014+65+656)		49 802 300,00	47 986 791,65	1 056 999,04		758 509,31

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/	Libellé (1)	Crédits ouverts <small>(BP+DM+ RAR N-1)</small>	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
art (1)						

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)					
67	Charges exceptionnelles (c)	4 833 789,00	4 772 720,77	33 626,50		27 441,73
6711	Intérêts moratoires et pénalités /marché	12 000,00				12 000,00
6718	Charges except. gestion	50 000,00				50 000,00
6744	Subventions spic (autres trans.,eau,as.)	1 614 308,00	1 614 308,00			
6748	Autres subventions exceptionnelles			33 626,50		-33 626,50
678	Autres charges exceptionnelles	3 157 481,00	3 158 412,77			-931,77
68	Dotations aux provisions (d) (3)	2 265 791,00				2 265 791,00
6875	Dotat. aux prov. pour risq. & char. exep	2 265 791,00				2 265 791,00
022	Dépenses imprévues (e)					
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		56 901 880,00	52 759 512,42	1 090 625,54		3 051 742,04

023	Virement à la section d'investissement	772 352,78				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4), (5), (6)	201 613,22	201 613,22			
6811	Dotations amort. immobilisations	201 613,22	201 613,22			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		973 966,00	201 613,22			

043	Opé; d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(7)					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		973 966,00	201 613,22			

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		57 875 846,00	52 961 125,64	1 090 625,54		3 051 742,04
--	--	----------------------	----------------------	---------------------	--	---------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1
--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112(2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF-042 = RI 040*.
(5) Dont 675 et 676
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation des charges		5 480,81			-5 480,81
6419	Rembts rémunérations personnel		1 853,62			-1 853,62
6459	Rembts charges sécurité sociale		3 627,19			-3 627,19
70	Produits des services, du domaine et ventes ...		63 494,87			-63 494,87
70631	Redevances (sportives)		14 616,00			-14 616,00
7066	Redevances à caractère social		48 878,87			-48 878,87
73	Impôts et taxes	35 280 655,00	36 625 007,62			-1 344 352,62
73111	Taxes foncieres et taxe d habitation	26 108 437,00	27 375 394,62			-1 266 957,62
73112	Cotizat*sur la valeur ajoutee des entrep	7 306 266,00	7 306 266,00			
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	1 613 242,00	1 683 821,00			-70 579,00
73114	Imposit*forf./les entrep. de reseau	252 710,00	259 526,00			-6 816,00
74	Dotations et participations	17 402 797,00	16 585 802,20	50 000,00		766 994,80
74124	Dotation group.communes	4 805 989,00	4 805 989,00			
74126	Dotation prog.minimale	7 701 050,00	7 701 050,00			
7471	Subv.,participations de l'etat	156 215,00				156 215,00
74712	Emploi d'avenir	210 000,00	5 420,20			204 579,80
74718	Autres	804 295,00	505 108,00	50 000,00		249 187,00
7472	Participation region	36 398,00	17 000,00			19 398,00
7473	Subv.,participations département	36 398,00	112 796,00			-76 398,00
7474	Subv.,participations communes	36 398,00				36 398,00
7477	Subv.,participations ets publics	180 500,00				180 500,00
7478	Subv.,participations autres org.		2 885,00			-2 885,00
74833	Compensat taxe profession	2 242 861,00	2 242 861,00			
74834	Compensat exonération lf	1 732,00	1 732,00			
74835	Compensat exonérat th	1 190 961,00	1 190 961,00			
75	Autres produits de gestion courante					
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES						
(a) = 70+73+74+75+013		52 683 452,00	53 279 785,50	50 000,00		-646 333,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)		9 119,22			-9 119,22
7718	Autr.prod.exceptionnels		7 704,86			-7 704,86
773	Mandats annulés		1 414,36			-1 414,36
78	Reprises sur provisions (d) (2)					
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		52 683 452,00	53 288 904,72	50 000,00		-655 452,72

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3), (4), (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (6)					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	52 683 452,00	53 288 904,72	50 000,00		-655 452,72
--	----------------------	----------------------	------------------	--	--------------------

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1	5 192 394,00
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776
(5) Le compte 8815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	3 607 686,24	39 235,38	68 363,15	3 500 087,71
2031	Frais d'études	3 183 553,39		15 081,50	3 168 471,89
2051	Concessions et droits similaires	424 132,85	39 235,38	53 281,65	331 615,82
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)				
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 241 381,56	204 362,07	96 262,18	3 940 757,31
211	Terrains	1 000 000,00			1 000 000,00
2135	Instal. gene., agenc. et amenag. const.	3 054 921,57	74 129,37	24 051,87	2 958 740,33
2161	Oeuvres et objets d'art	35 000,00	17 057,20		17 942,80
2181	Installation générale	10 000,00	6 876,73		3 123,27
2183	Matériel de bureau et informatique	61 459,99	43 462,88	52 291,87	-34 294,76
2184	Mobilier	30 000,00	15 681,64	7 211,08	7 107,28
2188	Autres immob.corporelles	50 000,00	47 154,25	12 707,38	-9 861,61
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opération)				
	Opérations d'équipement n°... (2)	12 346 090,54	971 283,63	1 328 408,88	10 046 398,13
1	Axe ignace miquel	208 541,67	88 486,21	113 527,25	6 528,21
13	Plan climat energie territoire	130 558,30	68 609,38	63 948,92	
14	Tram excellence	185 320,20	174 198,96	14 183,67	-3 062,43
16	Travaux quartier louis mathieu		50 877,61	88 255,99	-139 133,60
18	Sch directeur gest° eaux pluviales		191 139,31	179 686,77	-370 826,08
OPE002	Renovation centre culturel sonis	1 817 386,00		28 193,31	1 789 192,69
OPE004	Renovation urbaine 2		83 425,65	85 649,90	-169 075,55
OPE005	Travaux bibliotheques		61 273,60		-61 273,60
OPE007	Rehabilit° et modernis° centre des arts	10 004 284,37	255 272,81	754 963,07	8 994 048,49
	Total des dépenses d'équipement	20 195 158,34	1 214 880,98	1 493 034,21	17 487 243,15

10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.	7 400,00	7 400,00		
261	Titres de participation	7 400,00	7 400,00		
27	Autres immobilisations financières	100,00		80,00	20,00
275	Dépôts & cautionnements versés	100,00		80,00	20,00
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	7 500,00	7 400,00	80,00	20,00

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°... (3)				
----------	-------------------------------------	--	--	--	--

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES DEPENSES REELLES		20 202 658,34	1 222 280,98	1 493 114,21	17 487 263,16

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (4)				
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)				
	Charges transférées (6)				
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	20 202 658,34	1 222 280,98	1 493 114,21	17 487 263,15
---	---------------	--------------	--------------	---------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(5) Les comptes 15,28, 39 et 49 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Dont 182

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/Art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	5 170 110,00	1 154 240,41	4 051 989,59	-36 120,00
1311	Etat et établissements nationaux	5 170 110,00	1 154 240,41	4 051 989,59	-36 120,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 136 706,78			6 136 706,78
16411	Emprunt en euros	6 136 706,78			6 136 706,78
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		11 306 816,78	1 154 240,41	4 051 989,59	6 100 586,78

10	Dotations, fonds divers et réserves	2 475 748,76	2 045 798,64	74 428,00	355 522,12
10222	Fctva-fonds de compensation Iva	1 374 079,56	944 129,44	74 428,00	355 522,12
1068	Etat et établissements nationaux	1 101 669,20	1 101 669,20		
138	Autres subventions d'investis. non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisation				
Total des recettes financières		2 475 748,76	2 045 798,64	74 428,00	355 522,12

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		13 782 565,54	3 200 039,05	4 126 417,59	6 456 108,90

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	772 352,78			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)</i>	201 613,22	201 613,22		
28031	<i>Amortissement des frais d'études</i>	5 942,00	5 942,00		
2805	<i>Concessions & droits sim</i>	5 273,96	5 273,96		
28051	<i>Concessions & droits similaires</i>	3 975,00	3 975,00		
28135	<i>Amort. installations générales</i>	17 807,00	17 807,00		
28158	<i>Amort. autres matériels & outill.</i>	11 677,00	11 677,00		
28181	<i>Amort. installat gén.agenc</i>	329,00	329,00		
28182	<i>Amort.mat de transport</i>	1 701,00	1 701,00		
28183	<i>Amort.mat de bur&informat</i>	63 348,26	63 348,26		
28184	<i>Amortissement du mobilier</i>	86 450,00	86 450,00		
28188	<i>Amortissements autres immos corp</i>	5 110,00	5 110,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		973 966,00	201 613,22		
041	<i>Opérations patrimoniales (5)</i>				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		973 966,00	201 613,22		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		14 766 531,54	3 401 652,27	4 126 417,59	6 456 108,90

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	5 446 126,80

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15,29, 39 et 49 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 1
LIBELLE : Axe ignace miquel

POUR VOTE

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis A	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4) B
DEPENSES		208 541,67	88 486,21	113 527,25	6 528,21	3 404 977,91
20	Immobilisations incorporelles	33 780,21		33 780,21		118 260,87
2031	Frais d'études	33 780,21		33 780,21		118 260,87
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	174 761,46	88 486,21	79 747,04	6 528,21	3 286 717,04
2135	Instal. gene., agenc. et amenag. const.	174 761,46	88 486,21	79 747,04	6 528,21	3 286 717,04
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis C	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4) D
TOTAL RECETTES AFFECTEES						
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -88 486,21	D-B -3 404 977,91

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 13
LIBELLE : Plan climat energie territoire

POUR VOTE

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
	DEPENSES		A			B
		130 558,30	66 609,38	63 948,92		95 058,08
20	Immobilisations incorporelles	130 558,30	66 609,38	63 948,92		95 058,08
2031	Frais d'études	130 558,30	66 609,38	63 948,92		95 058,08
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
(Pour information)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
			C			D
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	52 790,00		88 910,00	-36 120,00	
13	Subventions d'investissement	52 790,00		88 910,00	-36 120,00	
1311	Etat et établissements nationaux	52 790,00		88 910,00	-36 120,00	
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B
	-66 609,38	-95 058,08

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 14
LIBELLE : Tram excellence

POUR VOTE

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES			A			B
		185 320,20	174 198,96	14 183,67	-3 062,43	187 381,71
20	Immobilisations incorporelles	185 320,20	174 198,96	14 183,67	-3 062,43	187 381,71
2031	Frais d'études	185 320,20	174 198,96	14 183,67	-3 062,43	187 381,71
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
		C			D
TOTAL RECETTES AFFECTEES	62 465,00	8 505,00	53 960,00		8 505,00
13 Subventions d'investissement	62 465,00	8 505,00	53 960,00		8 505,00
1311 Etat et établissements nationaux	62 465,00	8 505,00	53 960,00		8 505,00
16 Emprunts et dettes assimilées					
20 Immobilisations incorporelles					
204 Subventions d'équipement versées					
21 Immobilisations corporelles					
22 Immobilisations reçues en affect.					
23 Immobilisations en cours					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -165 693,96	D-B -178 876,71

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 16
LIBELLE : Travaux quartier louisy mathieu

POUR VOTE

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES			A			B
			50 877,61	88 255,99	-139 133,60	50 877,61
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles		50 877,61	88 255,99	-139 133,60	50 877,61
2135	Instal. gene., agenc. et amenag. const.		50 877,61	88 255,99	-139 133,60	50 877,61
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
		C			D
TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affect.				
23	Immobilisations en cours				

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B
	-50 877,61	-50 877,61

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 18
LIBELLE : Sch directeur gest° eaux pluviales

POUR VOTE

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES		A			B
			191 139,31	179 686,77	-370 826,08	191 139,31
20	Immobilisations incorporelles		191 139,31	179 686,77	-370 826,08	191 139,31
2031	Frais d'études		189 138,92	179 686,77	-368 825,69	189 138,92
2051	Concessions et droits similaires		2 000,39		-2 000,39	2 000,39
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
			C			D
	TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -191 139,31	D-B -191 139,31

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) OPE002
LIBELLE : Renovation centre culturel sonis

POUR VOTE

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 817 386,00	A	28 193,31	1 789 192,69	B 9 138,75
20	Immobilisations incorporelles					3 850,00
2031	Frais d'etudes					3 850,00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	1 817 386,00		28 193,31	1 789 192,69	5 288,75
2135	Instal. gene., agenc. et amenag. const.	1 817 386,00		28 193,31	1 789 192,69	5 288,75
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
		C			D
TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affect.				
23	Immobilisations en cours				

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B -9 138,75

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) OPE004
LIBELLE : Renovation urbaine 2

POUR VOTE

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES			A			B
			83 425,65	85 649,90	-169 075,55	87 223,15
20	Immobilisations incorporelles		83 425,65	85 649,90	-169 075,55	87 223,15
2031	Frais d'etudes		83 425,65	85 649,90	-169 075,55	87 223,15
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
		C			D
TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affect.				
23	Immobilisations en cours				

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -83 425,65	D-B -87 223,15

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) OPE005
LIBELLE : Travaux bibliotheques

POUR VOTE

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES			A			B
			61 273,60		-61 273,60	61 273,60
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles		61 273,60		-61 273,60	61 273,60
2135	Instal. gene., agenc. et amenag. const.		61 273,60		-61 273,60	61 273,60
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
(Pour information)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES			C			D
						270 000,00
13	Subventions d'investissement					270 000,00
1311	Etat et établissements nationaux					270 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B
	-61 273,60	208 726,40

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) OPE006
LIBELLE : Harmonisation des projets

POUR VOTE

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES			A			B
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
(Pour information)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
			C			D
TOTAL RECETTES AFFECTEES						15 000,00
13	Subventions d'investissement					15 000,00
1321	Subv. équipement état n.f.					15 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B 15 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) OPE007
LIBELLE : Rehabilite et modernise centre des arts

POUR VOTE

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		10 004 284,37	A 255 272,81	754 963,07	8 994 048,49	B 1 397 134,41
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	10 004 284,37	255 272,81	754 963,07	8 994 048,49	1 397 134,41
2135	Instal. gene., agenc. et amenag. const.	10 004 284,37	255 272,81	754 963,07	8 994 048,49	1 397 134,41
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
(Pour information)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		5 000 000,00	C 1 090 880,41	3 909 119,59		D 1 108 559,01
13	Subventions d'investissement	5 000 000,00	1 090 880,41	3 909 119,59		1 108 559,01
1311	Etat et établissements nationaux	5 000 000,00	1 090 880,41	3 909 119,59		1 108 559,01
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 835 607,60	D-B -288 575,40

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) OPE008
LIBELLE : Cinema renaissance

POUR VOTE

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES			A			B 464 592,92
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					464 592,92
21318	Autres batiments publics					456 996,92
2135	Instal. gene., agenc. et amenag. const.					7 596,00
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
(Pour information)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
			C			D
TOTAL RECETTES AFFECTEES		54 855,00	54 855,00			54 855,00
13	Subventions d'investissement	54 855,00	54 855,00			54 855,00
1311	Etat et établissements nationaux	54 855,00	54 855,00			54 855,00
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 54 855,00	D-B -409 737,92

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) OPE009
LIBELLE : Scot (shéma de cohérence territoriale)

POUR VOTE

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES		A			B
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
		C			D
TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affect.				
23	Immobilisations en cours				

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) OPE010

LIBELLE : Pih

POUR VOTE

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4) B
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis A	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4) D
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis C	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affect.				
23	Immobilisations en cours				

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

OPE012

LIBELLE :

Etude/la faille de la riviere salee

POUR VOTE

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES			A			B
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES			C			D
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Indiquer si l'opération est présentée par vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total des dépenses	201 613,22	48 002 791,74		309 124,27	3 035 831,87	543 549,21	1 307 009,44			448 003,67	203 827,76	54 051 751,18
Total des recettes		57 890 881,05		48 878,87	158 236,37	24 616,00	453 789,00			20 000,00	50 000,00	58 646 401,29
Solde de fonctionnement	-201 613,22	9 888 089,31		-260 245,40	-2 877 595,50	-518 933,21	-853 220,44			-428 003,67	-153 827,76	4 594 650,11

RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses												
Total RAR recettes												
SOLDE RAR fonctionnement												

INVESTISSEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles		182 576,71			335 071,77	93 372,99				611 259,51		1 222 280,98
Opérations financières										7 400,00		7 400,00
Equipements municipaux (2)		182 576,71			335 071,77	93 372,99				603 859,51		1 214 880,98
Equipements non municipaux (c204) (3)												
Dépenses d'ordre												
001 Solde d'exécution reporté N-1												
Total dépenses		182 576,71			335 071,77	93 372,99				611 259,51		1 222 280,98
Total recettes	201 613,22	7 546 780,44			1 090 880,41					8 505,00		8 847 779,07
Solde d'investissement	201 613,22	7 364 203,73			755 808,64	-93 372,99				-602 754,51		7 625 498,09

RESTES A REALISER AU 31/12/N												
Total RAR dépenses		150 428,90			797 432,81	88 255,99				456 996,51		1 493 114,21
Total RAR recettes		74 428,00			3 909 119,59					142 870,00		4 126 417,59
SOLDE RAR fonctionnement		-76 000,90			3 111 886,78	-88 255,99				-314 126,51		2 633 303,38

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique engés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leur établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comportant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 81 et R.5211-14 + L.5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

IV
A1

(2)	Libellé	Non ventilables 01	Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	DEPENSES												
	Réalisations (3)	201 613,22	48 113 869,02		312 863,42	3 660 321,36	555 906,23	1 307 009,44			448 003,67	203 827,76	54 803 414,12
6042	Achats prestations de services	201 613,22	48 113 869,02		312 863,42	3 660 321,36	555 906,23	1 307 009,44			448 003,67	203 827,76	54 803 414,12
60611	Eau et assainissement		7 378,00				75,30						7 378,00
60612	Energie - électricité		1 537,77										1 537,77
60622	Carburants		50 825,27			14 308,99							64 934,26
60623	Alimentation		14 762,38										14 762,38
60631	Fournitures d'entretien		2 122,76										2 122,76
60632	Fournitures de petit équipement		111,54			1 994,52	1 351,24						3 457,30
6064	Fournitures administratives		13 902,93			2 730,58	801,53						22 435,04
6065	Livres, disques, cassettes		34 897,10			641,75	179,97						35 718,82
6068	Autres matières et fournitures					25 069,26							25 069,26
611	Contrats prest. services		53 772,13			2 421,40					1 361,67		3 783,07
6110	Prestations manifestations		38 250,00			13 896,00							67 656,13
61101	Convention de partenariat presse		38 250,00			13 896,00							52 136,00
6132	Locations immobilières		362 575,02										38 250,00
6135	Locations mobilières		120 148,31			733,10	54,25						362 575,02
61521	Entretien des terrains		17 363,22										120 935,66
61522	Entretien des bâtiments		6 977,25			4 870,14	1 072,18						17 363,22
61523	Entretien des voies & réseaux					2 467,76					29 078,00		12 919,57
61551	Entretien du matériel roulant		11 607,02										31 545,76
61558	Entretien des biens mobiliers		3 464,95			372,91	651,00						11 607,02
6156	Maintenance		38 381,88			2 892,04							4 488,86
616	Primes d'assurances		160 507,65										41 273,92
617	Etudes et recherches		87 394,31								133 366,76		160 507,65
6182	Documentation générale		13 667,12										288 200,06
6184	Versements organismes formation		63 925,26			-895,00							13 667,12
6185	Frais de colloques et séminaires		19 769,64			1 314,23		3 907,19					63 030,26
6225	Indemnités comptable, régisseurs		9 855,83										23 676,83
6226	Honoraires		75 099,54			15 922,38							11 169,76
6227	Frais d'actes et de contentieux		8 978,38								8 137,50		293,37
6228	Rémunérations, honoraires divers		4 340,00			13 477,50							8 978,38
6231	Annonces et insertions		57 715,49			16 388,03							17 817,50
6232	Fêtes et cérémonies		101 792,34		3 739,15	615 457,61	47 095,74						106 588,00
62321	Illojazz					229 872,52							780 530,90
													229 872,52

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
62322	Cap excellence en theatre					380 730,97							380 730,97
62327	Fetes et ceremonies/autres		34 577,28		3 739,15		12 357,02						50 673,45
6237	Publications		92 651,52										92 651,52
6238	Frais de relations publiques		121 243,91			982,27					11 163,57		133 389,75
6241	Transports de biens		325,50										325,50
6247	Transports collectifs		300,00		92 532,79						12 217,00		105 049,79
6251	Voyages et déplacements		84 184,24			438,32							84 622,56
6256	Missions		41 076,99			337,00							41 413,99
6257	Receptions		30 854,05				5 309,20				235,00		36 398,25
6261	Frais d'affranchissement		10 329,74										10 329,74
6262	Frais de télécommunications		76 594,41			3 355,39	379,83						80 329,63
6281	Concours divers		23 900,00										23 900,00
6282	Frais de gardiennage		120 848,58			21 703,67							142 552,25
6283	Frais de nettoyage des locaux		38 921,78			37 907,45	394,40						77 223,63
6331	Versement de transport		17 533,68		1 383,80	2 068,52	719,81						21 705,81
6332	Cotisations versées fatal		8 624,80		692,39	1 033,05	360,43						10 710,67
6336	Cotisations cnrpt		40 081,84		703,95	4 751,84	1 658,12						47 195,75
6338	Autres impôts,taxes,vers		5 261,09		415,62	619,70	216,30						6 512,71
63512	Taxes foncières		129 501,00										129 501,00
64111	Rémunération personnel titulaire		1 244 604,05			285 041,19	34 625,99						1 564 271,23
64112	Indemnité de résidence		5 563,46			620,97	876,48						7 060,91
64118	Autres indemnités		289 961,25			33 496,10	2 898,97						326 316,32
64131	Rémunération personnel non-tit.		909 919,38				47 556,55						957 475,93
64182	Emplois avenir				141 167,82								141 167,82
6417	Remuneration des apprentis		21 776,33			1 310,43							23 086,76
6451	Cotisations urssaf		340 528,36		2 325,22	27 014,34	17 055,82						386 923,74
6453	Cotisations caisses de retraites		303 667,98		5 347,39	58 765,84	8 890,20						376 671,41
64731	Alloc. chômage versées direct.		25 439,56										25 439,56
6474	Vers.autres oeuvres soc.		22 672,20										22 672,20
6475	Médecine du travail et pharmacie		2 520,00			151,80							2 671,80
6488	Autres charges de personnel		11 316,00										11 316,00
651	Redevances pt.concession		46 530,05			1 085,00							47 615,05
6531	Indemnités des élus		381 463,46										381 463,46
6532	Frais de missions des élus		68 607,12										68 607,12
6533	Cotisations retraite des élus		16 633,28										16 633,28
6534	Cotisations de sécurité sociale -part pa		1 187,00										1 187,00
6535	Formation		1 000,00										1 000,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (*)

IV
A1

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6554	Contributions organ. regroupement												213 000,00
6574	Subv.fond.pers.droit.pr		278 786,00		2 000,00	42 800,00	187 900,00	63 200,00			213 000,00	57 609,00	632 295,00
658	Charges de la gestion courante					35 021,53	183 200,00	1 193 093,00				43 500,00	1 454 814,53
6744	Subventions spic (autres trans. eau, as.)					1 614 308,00							1 614 308,00
6748	Autres subventions exceptionnelles		33 526,50					100,00					33 626,50
678	Autres charges exceptionnelles		2 970 354,47		58 816,14	129 016,28	225,90						3 158 412,77
6811	Dotations amort. immobilisations	201 613,22											201 613,22
739211	Attributions de compensation les abymes		7 714 458,00										7 714 458,00
739212	Attribut* de compensation pointe-a-pitre		5 776 531,00										5 776 531,00
739213	Attribution de compensation bale-mahaut		20 812 468,00										20 812 468,00
73923	Reversements sur frigr		4 511 724,00										4 511 724,00
73925	Revers. fonds de perquat*des recettes		21 355,00										21 355,00
	Restes à réaliser au 31/12												

	RECETTES	48 878,87	158 236,37	24 616,00	453 789,00	20 000,00	50 000,00	58 646 401,29
Réalisations (3)		48 878,87	158 236,37	24 616,00	453 789,00	20 000,00	50 000,00	58 646 401,29
002	Résultat fonctionnement reporté							5 192 394,00
6419	Rembts rémunérations personnel							1 853,62
6459	Rembts charges sécurité sociale							3 627,19
70631	Redevances (sportives)			14 616,00				14 616,00
7066	Redevances à caractère social	48 878,87						48 878,87
73111	Taxes foncières et taxe d'habitation							27 375 394,62
73112	Cotizat* sur la valeur ajoutée des entrep							7 306 266,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales							1 683 821,00
73114	Imposit*for./les entrep. de reseau							259 526,00
74124	Dotation group. communes							4 805 989,00
74126	Dotation prog. minimale							7 701 050,00
74712	Emploi d'avenir							5 420,20
74718	Autres		107 000,00		378 108,00	20 000,00	50 000,00	555 108,00
7472	Participation region		7 000,00	10 000,00				17 000,00
7473	Subv..participations département		40 000,00		72 796,00			112 796,00
7478	Subv..participations autres org.				2 885,00			2 885,00
74833	Compensat. taxe profession							2 242 861,00
74834	Compensat exonération f							1 732,00
74835	Compensat exonérat th							1 190 961,00

		IV - ANNEXES										IV
		ELEMENTS DU BILAN										
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION										A1
		A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)										

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
7718	Autr.prod.exceptionnels		3 488,49			4 236,37							7 704,86
773	Mandats annulés		1 414,36										1 414,36
	Restes à réaliser au 31/12		115 102,57										115 102,57
	SOLDE	-201 613,22	9 777 012,03	-263 984,55	-3 502 084,99	-531 290,23	-853 220,44	-428 003,67					3 842 987,17

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	INVESTISSEMENT										TOTAL			
			0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique				
	DEPENSES		333 005,61			1 132 504,58	181 628,98					1 068 256,02				2 715 395,19
	Réalisations (3)		182 576,71			335 071,77	93 372,99					611 259,51				1 222 280,98
2031	Frais d'études											513 372,91				513 372,91
2051	Concessions et droits similaires		39 235,38									2 000,39				41 235,77
2135	Instal. gene., agenc. et amenag. const.		52 569,23									88 486,21				530 039,60
2161	Oeuvres et objets d'art		17 057,20			335 071,77	53 922,39									17 057,20
2181	Installation générale		6 876,73													6 876,73
2183	Matériel de bureau et informatique		43 462,88													43 462,88
2184	Mobilier		15 681,64													15 681,64
2188	Autres immob.corporelles		7 703,65				39 450,60									47 154,25
261	Titres de participation											7 400,00				7 400,00
275	Dépôts & cautionnements versés															
	Restes à réaliser au 31/12		150 428,90			797 432,81	88 255,99					456 996,51				1 483 114,21

(2)	Libellé	Non ventilables 01	INVESTISSEMENT										TOTAL			
			0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique				
	RECETTES		205 588,22			5 000 000,00						151 375,00				12 978 171,66
	Réalisations (3)		205 588,22			1 090 880,41						8 505,00				8 851 754,07
10222	Fctva-fonds de compensation tva		5 446 126,80													5 446 126,80
1068	Etat et établissements nationaux		1 101 669,20													944 129,44
1311	Etat et établissements nationaux		54 855,00			1 090 880,41						8 505,00				1 101 669,20
28031	Amortissement des frais d'études		5 942,00													5 942,00
2805	Concessions & droits sim		9 248,96													9 248,96
28051	Concessions & droits similaires		3 975,00													3 975,00
28135	Amort. installations générales		17 607,00													17 607,00
28158	Amort. autres matériels & outill.		11 677,00													11 677,00
28181	Amort. installat. gén.agenc		329,00													329,00
28182	Amort.mat.de transport		1 701,00													1 701,00
28183	Amort.mat.de bur&informat		63 348,26													63 348,26
28184	Amortissement du mobilier		86 450,00													86 450,00
28188	Amortissements autres immos corp		5 110,00													5 110,00
	Restes à réaliser au 31/12		74 428,00			3 909 119,59	-181 628,98					142 870,00				4 126 417,59
	SOLDE		205 588,22			3 887 495,42	-181 628,98					-916 881,02				10 262 776,47

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune.

IV - ANNEXES										IV
ELEMENTS DU BILAN										
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION										A1
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)										

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL

leurs établissements et services administratifs hormis les classes des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexes (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).

Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 à 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002).

Les Lignes de reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

ELEMENTS DU BILAN		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 0

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
(sauf 01 opérations non ventilables)

(2)	Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale							03 Justice	04 Coopération décentralisée, actions européennes et internationales		TOTAL
		020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	022 Administration générale de l'Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux associations	026 Cimetières et pompes funébres		041 Subv. globale	048 Autres actions coop. decent.	

FONCTIONNEMENT

		47 880 198,86	190 898,16	4 522,00	48 075 619,02
DEPENSES					
Réalisations (3)		47 880 198,86	190 898,16	4 522,00	48 075 619,02
6042	Achats prestations de services	7 378,00			7 378,00
60611	Eau et assainissement	1 537,77			1 537,77
60612	Energie - électricité	50 625,27			50 625,27
60622	Carburants	14 762,38			14 762,38
60623	Alimentation	2 122,76			2 122,76
60631	Fournitures d'entretien	111,54			111,54
60632	Fournitures de petit équipement	18 902,93			18 902,93
6064	Fournitures administratives	34 897,10			34 897,10
611	Contrats prest. services	15 522,13	38 250,00		53 772,13
61101	Convention de partenariat presse		38 250,00		38 250,00
6132	Locations immobilières	362 575,02			362 575,02
6135	Locations mobilières	120 148,31			120 148,31
61521	Entretien des terrains	17 363,22			17 363,22
61522	Entretien des bâtiments	6 977,25			6 977,25
61551	Entretien du matériel roulant	11 607,02			11 607,02
61558	Entretien des biens mobiliers	3 464,95			3 464,95
6156	Maintenance	38 381,88			38 381,88
616	Primes d'assurances	160 507,65			160 507,65
617	Etudes et recherches	87 394,31			87 394,31
6182	Documentation générale	13 667,12			13 667,12
6184	Versements organismes formation	63 925,26			63 925,26
6185	Frais de colloques et séminaires	19 769,64			19 769,64
6188	Autres. frais divers	9 855,53			9 855,53
6225	Indemnités comptable,régisseurs	293,37			293,37
6226	Honoraires	79 791,40	1 308,14		80 099,54
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 978,38			8 978,38
6228	Rémunérations,honoraires divers	4 340,00			4 340,00
6231	Annonces et insertions	55 239,99	2 475,50		57 715,49

ELEMENTS DU BILAN		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 0

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
(sauf 01 opérations non ventilables)

(2)	Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale										TOTAL
		020	021	022	023	024	025	026	03	04		
		Administration générale de la collectivité	Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	Administration générale de l'Etat	Information, communication, publicité	Fêtes et cérémonies	Aides aux associations	Cimetières et pompes funèbres	Justice	041	043	
										Subv. globale	Autres actions coop. decent.	
6232	Fêtes et cérémonies	85 036,55			14 344,79	2 411,00						101 792,34
62327	Fetes et ceremonies/autres	32 466,28				2 111,00						34 577,28
6237	Publications	50 347,37			42 304,15							92 651,52
6238	Frais de relations publiques	67 278,33			53 965,58							121 243,91
6241	Frais de relations publiques	325,50										325,50
6247	Transports collectifs	300,00										300,00
6251	Voyages et déplacements	84 184,24										84 184,24
6256	Missions	41 076,99										41 076,99
6257	Receptions	30 854,05										30 854,05
6261	Frais d'affranchissement	10 329,74										10 329,74
6262	Frais de télécommunications	76 594,41										76 594,41
6281	Concours divers	23 900,00										23 900,00
6282	Frais de gardiennage	120 848,58										120 848,58
6283	Frais de nettoyage des locaux	38 921,78										38 921,78
6331	Versement de transport	17 533,68										17 533,68
6332	Cotisations versées final	8 624,80										8 624,80
6336	Cotisations cnrpt	40 081,84										40 081,84
6338	Autres impôts,taxes,vers	5 261,09										5 261,09
63512	Taxes foncières	129 501,00										129 501,00
64111	Rémunération personnel titulaire	1 244 604,05										1 244 604,05
64112	Indemnité de résidence	5 563,46										5 563,46
64118	Autres indemnités	289 961,25										289 961,25
64131	Rémunération personnel non-tit.	909 919,38										909 919,38
6417	Remuneration des apprentis	21 776,33										21 776,33
6451	Cotisations urssaf	340 528,36										340 528,36
6453	Cotisations caisses de retraites	303 657,98										303 657,98
64731	Alloc. chômage versées direct.	25 439,56										25 439,56
6474	Vers.autres oeuvres soc.	22 672,20										22 672,20
6475	Médecine dti travail et pharmacie	2 520,00										2 520,00
6488	Autres charges de personnel	11 316,00										11 316,00
651	Redevances pr.concession	46 530,05										46 530,05

ELEMENTS DU BILAN		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 0

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
(sauf 01 opérations non ventilables)

(2)	Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale										TOTAL
		020	021	022	023	024	025	026	03	04		
		Administration générale de la collectivité	Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	Administration générale de l'Etat	Information, communication, publicité	Fêtes et cérémonies	Aides aux associations	Cimetières et pompes funèbres	Justice	041	048	
										Subv. globale	Autres actions coop. decent.	
6531	Indemnités des élus	381 463,46										381 463,46
6532	Frais de missions des élus	68 607,12										68 607,12
6533	Cotisations retraite des élus	16 633,28										16 633,28
6534	Cotisations de sécurité sociale -part pa	1 187,00										1 187,00
6535	Formation	1 000,00										1 000,00
6574	Subv.fond.pers.droit pr	278 786,00										278 786,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	33 526,50										33 526,50
678	Autres charges exceptionnelles	2 970 354,47										2 970 354,47
739211	Attributions de compensation les abymes	7 714 458,00										7 714 458,00
739212	Attribut* de compensation pointe-a-pire	5 776 531,00										5 776 531,00
739213	Attribution de compensation baie-mahaut	20 812 468,00										20 812 468,00
73923	Reversements sur fingir	4 511 724,00										4 511 724,00
73925	Revers. fonds de péréquat*des recettes	21 355,00										21 355,00
	Restes à réaliser au 31/12											

RECETTES		57 890 881,05											57 890 881,05
Réalisations (3)		57 890 881,05											57 890 881,05
002	Résultat fonctionnement reporté	5 192 394,00											5 192 394,00
6419	Rembts rémunérations personnel	1 853,62											1 853,62
6459	Rembts charges sécurité sociale	3 627,19											3 627,19
73111	Taxes foncières et taxe d habitation	27 375 394,62											27 375 394,62
73112	Cotisa* sur la valeur ajoutée des entrep	7 306 266,00											7 306 266,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	1 683 821,00											1 683 821,00
73114	Imposit*for./les entrep. de reseau	259 526,00											259 526,00
74124	Dotation group.communes	4 805 989,00											4 805 989,00
74126	Dotation prog.minimale	7 701 050,00											7 701 050,00
74712	Emploi d'avenir	5 420,20											5 420,20
74833	Compensat taxe profession	2 242 861,00											2 242 861,00
74834	Compensat exonération tf	1 732,00											1 732,00
74835	Compensat exonérat th	1 190 961,00											1 190 961,00

ELEMENTS DU BILAN		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 0

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
(sauf 01 opérations non ventilables)

(2)	Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale										TOTAL	
		020	021	022	023	024	025	026	03	04			
		Administration générale de la collectivité	Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	Administration générale de l'Etat	Information, communication, publicité	Fêtes et cérémonies	Aides aux associations	Cimetières et pompes funèbres	Justice	Coopération décentralisée, actions européennes et internationales			
										041	048	coop. decent.	
										Subv.	Autres actions		
7718	Autr.prod.exceptionnels	3 468,49											3 468,49
773	Mandats annulés	1 414,36											1 414,36
	Restes à réaliser au 31/12	115 102,57											115 102,57
	SOLDE	10 010 692,19			-190 898,16					-4 522,00			9 815 262,03

INVESTISSEMENT

(2)	Libellé	020	021	022	023	024	025	026	03	04			TOTAL
		Administration générale de la collectivité	Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	Administration générale de l'Etat	Information, communication, publicité	Fêtes et cérémonies	Aides aux associations	Cimetières et pompes funèbres	Justice	Coopération décentralisée, actions européennes et internationales			
										041	048	coop. decent.	
										Subv.	Autres actions		
	DEPENSES	333 005,61											333 005,61
	Réalisations (3)	182 576,71											182 576,71
2031	Frais d'études												
2051	Concessions et droits similaires	39 235,38											39 235,38
2195	Instal. gene., agenc. et aménag. const.	52 559,23											52 559,23
2161	Oeuvres et objets d'art	17 057,20											17 057,20
2181	Installation générale	6 876,73											6 876,73
2183	Matériel de bureau et informatique	43 462,88											43 462,88
2184	Mobilier	15 681,64											15 681,64
2188	Autres immob.corporelles	7 703,65											7 703,65
275	Dépôts & cautionnements versés												
	Restes à réaliser au 31/12	150 428,90											150 428,90

(2)	Libellé	020	021	022	023	024	025	026	03	04			TOTAL
		Administration générale de la collectivité	Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	Administration générale de l'Etat	Information, communication, publicité	Fêtes et cérémonies	Aides aux associations	Cimetières et pompes funèbres	Justice	Coopération décentralisée, actions européennes et internationales			
										041	048	coop. decent.	
										Subv.	Autres actions		
	RECETTES	7 621 208,44											7 621 208,44
	Réalisations (3)	7 546 780,44											7 546 780,44
001	Résultat investissement reporté	5 446 126,80											5 446 126,80
10222	Fctva-fonds de compensation tva	944 129,44											944 129,44
1068	Etat et établissements nationaux	1 101 569,20											1 101 569,20
1311	Etat et établissements nationaux	54 855,00											54 855,00
	Restes à réaliser au 31/12	74 428,00											74 428,00
	SOLDE	7 288 202,83											7 288 202,83

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 1

FONCTION 1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(2)	Libellé	Sous-fonction 11 Sécurité intérieure				12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendie, secours		

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Réalisations (3)	
Restes à réaliser au 31/12	

RECETTES	
Réalisations (3)	
Restes à réaliser au 31/12	
SOLDE	

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Réalisations (3)	
Restes à réaliser au 31/12	

RECETTES	
Réalisations (3)	
Restes à réaliser au 31/12	
SOLDE	

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1 - 2

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

(2)	Libellé	20 Services communs	Sous-fonction 21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	Sous-fonction 25	
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées				251 Hébergement et restauration scolaires	252 Transports scolaires
FONCTIONNEMENT										
	DEPENSES									
	Réalisations (3)				2 000,00					303 385,12
	62327 Fêtes et cérémonies/autres									
	6247 Transports collectifs				2 000,00					303 385,12
	6331 Versement de transport									92 532,79
	6332 Cotisations versées final									1 383,80
	6336 Cotisations cnfpt									692,39
	6338 Autres impôts, taxes, vers									703,95
	64162 Emplois avenir									415,62
	6451 Cotisations urssaf									141 167,82
	6453 Cotisations caisses de retraites									2 325,22
	6574 Subv.fonct.pers.droit pr									5 347,39
	678 Autres charges exceptionnelles				2 000,00					58 816,14
	Restes à réaliser au 31/12									

RECETTES										
	Réalisations (3)									48 878,87
	7066 Redevances à caractère social									48 878,87
	Restes à réaliser au 31/12									48 878,87
	SOLDE				-2 000,00					-254 506,25

INVESTISSEMENT

DEPENSES										
	Réalisations (3)									

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
A1 - 2		

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

(2)	Libellé	Sous-fonction 25 Services annexes de l'enseignement			TOTAL
		253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres serv.ann.	
FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES	3 739,15			309 124,27
	Réalisations (3)	3 739,15			309 124,27
62327	Fetes et ceremonies/autres	3 739,15			3 739,15
6247	Transports collectifs				92 532,79
6331	Versement de transport				1 383,80
6332	Cotisations versées fnal				692,39
6336	Cotisations cnrpt				703,95
6338	Autres impôts,taxes,vers				415,62
64162	Emplois avenir				141 167,82
6451	Cotisations urssaf				2 325,22
6453	Cotisations caisses de retraites				5 347,39
6574	Subv.fonct.pers.droit.pr				2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles				58 816,14
	Restes à réaliser au 31/12				

RECETTES					
	Réalisations (3)				48 878,87
7066	Redevances à caractère social				48 878,87
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE	-3 739,15			-260 245,40

INVESTISSEMENT					
	DEPENSES				
	Réalisations (3)				

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1 - 2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

(2)	Libellé	20 Services communs	Sous-fonction 21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	Sous-fonction 25	
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées				251 Hébergement et restauration scolaires	252 Transports scolaires
Restes à réaliser au 31/12										

RECETTES										
Réalizations (3)										
Restes à réaliser au 31/12										
SOLDE										

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 2

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

(2)	Libellé	Sous-fonction 25 Services annexes de l'enseignement			TOTAL
		253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres serv.ann.	
	Restes à réaliser au 31/12				

RECETTES	
Réalisations (3)	
Restes à réaliser au 31/12	
SOLDE	

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1 - 3

FONCTION 3 CULTURE

(2)	Libellé	30 Services communs	Sous-fonction 31 Expression artistique				Sous-fonction 32 Conservation et diffusion des patrimoines					33 Action culturelle	TOTAL	
			311 Expression musicale,	312 Arts plastiques et autres activités artist.	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel				
FONCTIONNEMENT														
	DEPENSES	775,32		764 536,76	39 150,74	600 125,21						32 310,41	1 692 129,53	3 129 027,97
	Réalisations (3)	775,32		764 536,76	39 150,74	600 125,21						32 310,41	1 692 129,53	3 129 027,97
60612	Energie - électricité					11 435,61								14 308,99
60631	Fournitures d'entretien				143,56	1 850,96								1 994,52
60632	Fournitures de petit équipement					2 730,58								2 730,58
6064	Fournitures administratives					641,75								641,75
6065	Livres, disques, cassettes					25 059,26								25 059,26
6068	Autres matières et fournitures					2 421,40								2 421,40
6110	Prestations manifestations					13 886,00								13 886,00
6135	Locations mobilières				733,10									733,10
61522	Entretien des bâtiments					4 870,14								4 870,14
61523	Entretien des voies & réseaux					2 467,76								2 467,76
61558	Entretien des biens mobiliers					372,91								372,91
6156	Maintenance					2 425,41								2 425,41
6184	Versements organismes formation				466,63									466,63
6188	Autres, frais divers				-895,00									-895,00
6226	Honoraires					1 314,23						15 922,38		1 314,23
6228	Rémunérations honoraires divers													15 922,38
6231	Annonces et insertions											16 388,03		16 388,03
6232	Fêtes et cérémonies				380 730,97									380 730,97
62321	Illojazz													
62322	Cap excellence en theatre				380 730,97									380 730,97
6238	Frais de relations publiques													982,27
6251	Voyages et déplacements		438,32				982,27							1 420,59
6256	Missions		837,00											837,00
6282	Frais de télécommunications						759,62							759,62
6282	Frais de gardiennage						21 703,67							21 703,67
6283	Frais de nettoyage des locaux						37 907,45							37 907,45
6331	Versement de transport						0,81							0,81
6332	Cotisations versées final						1 032,70							1 032,70
6336	Cotisations cnrpt						4 750,14							4 750,14
6338	Autres impôts, taxes, vers						619,46							619,46
64111	Rémunération personnel titulaire						110,23							110,23
64112	Indemnité de résidence						620,97							620,97

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV
A1 - 3

FONCTION 3 CULTURE

(2)	Libellé	30 Services communs				Sous-fonction 31 Expression artistique				Sous-fonction 32 Conservation et diffusion des patrimoines				33 Action culturelle	TOTAL
		311 Expression musicale,	312 Arts plastiques et autres activités artist.	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel						
64118	Autres indemnités														33 456,10
64117	Remunération des apprentis														1 310,43
6451	Cotisations urssaf														27 014,34
6453	Cotisations caisses de retraites				9,04										58 765,84
6475	Médecine du travail et pharmacie				25,10										151,80
651	Redevances pr concession				151,80										1 085,00
6574	Subv.fonct.pers.droit pr														42 800,00
658	Charges de la gestion courante														35 021,53
6744	Subventions spic (autres trans.,eau,as.)														1 614 308,00
678	Autres charges exceptionnelles			3 074,82	33 787,91										86 980,21
	Restes à réaliser au 31/12														
				10 000,00											50 000,00
	RÉALISATIONS (3)			10 000,00											60 000,00
74718	Autres														55 000,00
7472	Participation région			5 000,00											5 000,00
7473	Subv. participations département														
7718	Autr.prod.exceptionnels			5 000,00											
	Restes à réaliser au 31/12														
	SOLDE			-754 536,76	-39 150,74										-32 310,41
															-1 692 129,53
															-3 069 027,97

INVESTISSEMENT

				52 593,71	69 674,99										1 132 504,58
	RÉALISATIONS (3)			13 012,04	66 786,92										335 071,77
2135	Instal. gene., agenc. et aménag. const.			13 012,04	66 786,92										335 071,77
2183	Matériel de bureau et informatique														
2188	Autres immob.corporelles														
	Restes à réaliser au 31/12			39 581,67	2 888,07										797 432,81
	RÉALISATIONS (3)														5 000 000,00
															1 090 880,41

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1 - 3

FONCTION 3 CULTURE

(2)	Libellé	30 Services communs	Sous-fonction 31 Expression artistique				Sous-fonction 32 Conservation et diffusion des patrimoines				33 Action culturelle	TOTAL	
			311 Expression musicale,	312 Arts plastiques et autres activités artist.	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel			
1311	Etat et établissements nationaux											1 090 880,41	1 090 880,41
	Restes à réaliser au 31/12											3 909 119,59	3 909 119,59
	SOLDE				-52 593,71				-69 674,99			3 989 764,12	3 867 495,42

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1 - 4
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

FONCTION 4 SPORTS ET JEUNESSE

(2)	Libellé	40 Services communs						Sous-fonction 41 Sports				Sous-fonction 42 Jeunesse			TOTAL
		411 Salles de sports, gymnase	412 Stades	413 Piscines	414 Autres éqipt sportifs et de loisirs	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances						
FONCTIONNEMENT															
DEPENSES															
Réalisations (3)							119 990,02								555 906,23
60611	Eau et assainissement						119 990,02								555 906,23
60631	Fournitures d'entretien						75,30								75,30
60632	Fournitures de petit équipement						1 351,24								1 351,24
6064	Fournitures administratives						801,53								801,53
6135	Locations mobilières						179,97								179,97
61522	Entretien des bâtiments									54,25					54,25
61558	Entretien des biens mobiliers						1 072,18								1 072,18
6232	Fêtes et cérémonies						651,00								651,00
62327	Fetes et ceremonies/autres									47 095,74					47 095,74
6257	Receptions									12 357,02					12 357,02
6262	Frais de télécommunications									5 309,20					5 309,20
6283	Frais de nettoyage des locaux						379,83								379,83
6331	Versement de transport						394,40								394,40
6332	Cotisations versées final						719,81								719,81
6336	Cotisations cript						360,43								360,43
6338	Autres impôts,taxes,vers						1 658,12								1 658,12
64111	Rémunération personnel titulaire						216,30								216,30
64112	Indemnité de résidence						34 625,99								34 625,99
64118	Autres indemnités						876,48								876,48
64131	Rémunération personnel non-tit.						2 898,97								2 898,97
6451	Cotisations urssaf						47 556,55								47 556,55
6453	Cotisations caisses de retraites						17 055,82								17 055,82
6574	Subv.fonct.pers.droit pr						8 890,20								8 890,20
658	Charges de la gestion courante									187 900,00					187 900,00
676	Autres charges exceptionnelles									183 200,00					183 200,00
	Restes à réaliser au 31/12						225,90								225,90
RECETTES															
Réalisations (3)															24 616,00
70631	Redevances (sportives)									24 616,00					24 616,00
										14 616,00					14 616,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 4

FONCTION 4 SPORTS ET JEUNESSE

(2)	Libellé	40 Services communs	Sous-fonction 41 Sports					Sous-fonction 42 Jeunesse			TOTAL		
			411 Salles de sports, gymnase	412 Stades	413 Piscines	414 Autres éqult sportifs et de loisirs	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances			
7472	Participation region								10 000,00				10 000,00
	Restes à réaliser au 31/12												
	SOLDE						-119 990,02		-411 300,21				-531 290,23

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	139 133,60	42 495,38											
Réalisations (3)													-181 628,98
2135 Instal. gene., agenc. et amenag. const	50 877,61	42 495,38											93 372,99
2188 Autres immob.corporelles	50 877,61	3 044,78											53 922,39
		39 450,60											39 450,60
Restes à réaliser au 31/12	88 255,99												88 255,99

RECETTES

Réalisations (3)													
Restes à réaliser au 31/12													
SOLDE													-181 628,98

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 5

FONCTION 5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(2)	Libellé	Détail de la sous-fonction 51 Santé				Détail de la sous-fonction 52 Interventions sociales					TOTAL
		510 Services communs	511 Dispensaires et autres étabts sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Serv.à caract. social pour handicap. et inadaptés	522 Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence	523 Actions en faveur des personnes en difficultés	524 Autres services		

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES			9 496,84	1 080,00		21 000,00	83 030,35			114 607,19
Réalisations (3)				9 496,84	1 080,00		21 000,00	83 030,35			114 607,19
617	Etudes et recherches										
6185	Frais de colloques et séminaires			796,84	1 080,00			2 030,35			3 907,19
6574	Subv.fonct.pers.droit pr			8 700,00			18 000,00	36 500,00			63 200,00
658	Charges de la gestion courante						3 000,00	44 500,00			47 500,00
6748	Autres subventions exceptionnelles										
	Restes à réaliser au 31/12										

	RECETTES				409 230,00						453 789,00
Réalisations (3)					409 230,00						453 789,00
74718	Autres				333 549,00						378 108,00
7473	Subv., participations département				72 796,00						72 796,00
7478	Subv., participations autres org.				2 885,00						2 885,00
	Restes à réaliser au 31/12										
	SOLDE			-9 496,84	408 150,00		-21 000,00	-83 030,35			339 181,81

INVESTISSEMENT

	DEPENSES										
Réalisations (3)											
	Restes à réaliser au 31/12										

	RECETTES										
Réalisations (3)											
	Restes à réaliser au 31/12										

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1 - 5
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	

FONCTION 5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(2)	Libellé	Détail de la sous-fonction 51 Santé				Détail de la sous-fonction 52 Interventions sociales				TOTAL
		510 Services communs	511 Dispensaires et autres étabts sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Serv. à caract. social pour handicap. et inadaptés	522 Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence	523 Actions en faveur des personnes en difficultés	524 Autres services	
Restes à réaliser au 31/12										
SOLDE										

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 6

FONCTION 6 FAMILLE

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
-----	---------	---------------------------	--	---	-----------------------------	-------------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Réalizations (3)	
Restes à réaliser au 31/12	

RECETTES	
Réalizations (3)	
Restes à réaliser au 31/12	
SOLDE	

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Réalizations (3)	
Restes à réaliser au 31/12	

RECETTES	
Réalizations (3)	

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1 - 6
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

FONCTION 6 FAMILLE

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE						

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)		A1 - 7

FONCTION 7 LOGEMENT

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
-----	---------	---------------------------	---------------------------------	----------------------------------	--	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Réalisations (3)	
Restes à réaliser au 31/12	

RECETTES	
Réalisations (3)	
Restes à réaliser au 31/12	
SOLDE	

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Réalisations (3)	
Restes à réaliser au 31/12	

RECETTES	
Réalisations (3)	
Restes à réaliser au 31/12	
SOLDE	

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV
A1 - 8

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(2)	Libellé	Détail de la sous-fonction 81 Services urbains							sous-fonction 82 Aménagement urbain		
		810 communs Services	811 Eaux et assainissement	812 Collecte et traitement des ord.ménag.	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	820 Services communs	821 Equipements annexes de voirie	822 Voirie communales et routes

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	29 078,00	271 349,22								
Réalisations (3)	29 078,00	271 349,22								
8068 Autres matières et fournitures	29 078,00	271 349,22								
81523 Entretien des voies & réseaux		1 361,67								
817 Etudes et recherches	29 078,00									
8226 Honoraires		8 137,50								
8231 Annonces et insertions		17 441,99								
8232 Fêtes et cérémonies		12 446,06								
8238 Frais de relations publiques		6 510,00								
8247 Transports collectifs		12 217,00								
8257 Receptions		235,00								
8554 Contributions organ.regroupement		213 000,00								
Restes à réaliser au 31/12										

RECETTES

Réalisations (3)										
74718 Autres										
Restes à réaliser au 31/12										
SOLDE	-29 078,00	-271 349,22								

INVESTISSEMENT

DEPENSES	370 826,08	188 382,63	7 400,00	169 075,55	202 013,46
Réalisations (3)	370 826,08	188 382,63	7 400,00	169 075,55	202 013,46
2031 Frais d'études	191 139,31	174 198,96	7 400,00	83 425,65	88 486,21
2051 Concessions et droits similaires	189 138,92	174 198,96		83 425,65	
2135 Instal. gene., agenc. et aménag. const.	2 000,39				
261 Titres de participation			7 400,00		88 486,21
Restes à réaliser au 31/12	179 686,77	14 183,67		85 649,90	113 527,25

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1 - 8

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(2)	Libellé	Détail de la sous-fonction 82				Détail de la sous-fonction 83 Environnement			TOTAL
		823 Espaces verts verts urbains	824 Autres opérations d'aménagt urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécif.de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		

FONCTIONNEMENT

DEPENSES										
Réalisations (3)			103 169,18		35 000,00			0,01		438 596,41
6068	Autres matières et fournitures		103 169,18		35 000,00			0,01		438 596,41
61523	Entretien des voies & réseaux									1 361,67
617	Etudes et recherches		98 366,75		35 000,00		0,01			29 078,00
6226	Honoraires									133 366,76
6231	Annonces et insertions		4 802,43							8 137,50
6232	Fêtes et cérémonies									22 244,42
6238	Frais de relations publiques									12 446,06
6247	Transports collectifs									6 510,00
6257	Receptions									12 217,00
6554	Contributions organ.regroupement									235,00
	Restes à réaliser au 31/12									213 000,00

RECETTES										
Réalisations (3)					20 000,00					20 000,00
74718	Autres				20 000,00					20 000,00
	Restes à réaliser au 31/12									20 000,00
	SOLDE		-103 169,18		-15 000,00			-0,01		-418 596,41

INVESTISSEMENT

DEPENSES										
Réalisations (3)										937 697,72
2031	Frais d'études									544 650,13
2051	Concessions et droits similaires									446 763,53
2135	Instal. gene. agenc. et amenag. const.									2 000,39
261	Titres de participation									88 486,21
	Restes à réaliser au 31/12									7 400,00
										393 047,59

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1 - 8
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(2)	Libellé	Détail de la sous-fonction 81 Services urbains							sous-fonction 82 Aménagement urbain		
		810 communs Services	811 Eaux et assainissement	812 Collecte et traitement des ord.ménag.	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	820 Services communs	821 Equipements annexes de voirie	822 Voirie communales et routes
	RECETTES						62 465,00				
	Réalisations (3)						8 505,00				
1311	Etat et établissements nationaux						8 505,00				
	Restes à réaliser au 31/12						53 960,00				
	SOLDE		-370 826,08				-125 917,63	-7 400,00	-169 075,55		-202 013,46

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(2)	Libellé	Détail de la sous-fonction 82				Détail de la sous-fonction 83 Environnement			TOTAL
		823 Espaces verts verts urbains	824 Autres opérations d'aménagt urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécif.de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
	RECETTES					88 910,00			151 375,00
	Réalisations (3)								8 505,00
1311	Etat et établissements nationaux								8 505,00
	Restes à réaliser au 31/12					88 910,00			142 870,00
	SOLDE					88 910,00			-786 322,72

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

FONCTION 9 ACTION ECONOMIQUE

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agr. et aux ind. agro- alimentaires	93 Aides à l'énergie, aux ind.manuf. et au BTP	94 Aides au commerce et aux serv. marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux serv. publics (hors santé, éduc., justice)	TOTAL
-----	---------	------------------------------------	---------------------------	--	--	---	----------------------------	---	-------

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	203 827,76							203 827,76
	Réalisations (3)	203 827,76							203 827,76
617	Etudes et recherches	20 729,74							20 729,74
6226	Honoraires	76 502,65							76 502,65
6231	Annonces et insertions	5 486,37							5 486,37
6574	Subv.fonct.pers.droit pr	57 609,00							57 609,00
658	Charges de la gestion courante	43 500,00							43 500,00
	Restes à réaliser au 31/12								

	RECETTES	50 000,00							50 000,00
	Réalisations (3)	50 000,00							50 000,00
74718	Autres	50 000,00							50 000,00
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE	-153 827,76							-153 827,76

INVESTISSEMENT

	DEPENSES								
	Réalisations (3)								
	Restes à réaliser au 31/12								

	RECETTES								
	Réalisations (3)								

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 9

FONCTION 9 ACTION ECONOMIQUE

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agr. et aux ind. agro-alimentaires	93 Aides à l'énergie, aux ind.manuf. et au BTP	94 Aides au commerce et aux serv. marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux serv. publics (hors santé, éducat., justice)	TOTAL
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE								

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements		Encours restant du au 31/12/N
				Intérêts (6615)	N Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-2 du CCCT).

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de la signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat				Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel C/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Index (4)	Niveau de taux actuariel (5)	Taux initial	Taux					
163 Emprunts obligataires (total)															
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits (total)															
1641 Emprunts en euros (total)															
1642 Emprunts en devises (total)															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															
165 Dépôts et cautions reçues (total)															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)															
1671 Avances consolidées du Trésor (total)															
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)															
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)															
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)															
1678 Autres emprunts et dettes (total)															
168 Emprunts et dettes assimilés (total)															
1681 Autres emprunts (total)															
1682 Bons à moyen terme négociables (total)															
1687 Autres dettes (total)															
TOTAL GENERAL															

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour le fixe, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1, C2, la classification des emprunts suit le typologie de la circulaire JOCE1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (suite)

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulés de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt 31/12/N (6)	Coût de sortie (7)	Capital		Charges d'intérêt (8)
163 Emprunts obligataires (total)												
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits (total)												
1641 Emprunts en euros (total)												
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunte assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1692 Bons à moyen terme négociables (total)												
1697 Autres dettes (total)												
TOTAL GENERAL												

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « Débit des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1, C1. La classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICBE1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs

catégories d'emprunt (exemple A-1 ; C-3)

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire en taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 669.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable sur la durée du contrat A														
TOTAL A														
Barrière simple B														
TOTAL B														
Option d'échange C														
TOTAL C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E														
Autres types de structures F														
TOTAL F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1: Indice zone euro / 2: Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3: Ecart indice zone euro / 4: Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5: Ecarts d'indices hors zone euro / 6: Autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 776.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						(6) Autres Indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6)	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Montant des commissions diverses		Primes éventuelles	
	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Index de référence (hors couverture) 2	N° de contrat	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de la dette couverte (4)	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Référence de taux		Dates de règlement	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
											Type de taux (5)	Index de référence (2)			
Taux fixe (total)															
Taux variable simple (total)															
Taux complexe (total)															
Total															

(1) Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture.

(2) Mentionner le ou les index.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Pour chaque emprunt, indiquer le montant couvert au 31/12/N.

(5) Indiquer l'indice de référence : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Emprunts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture					
	Niveau du taux après couverture (1)		Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (3)	
	Taux payé	Taux reçu (2)	Charges c/688	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe						
Taux variable simple						
Taux complexe						
Total						

(1) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(2) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(3) Catégorie d'emprunt (Exemple A-1, Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (4)		Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (5)	Taux initial			Taux au 31/12/N budget			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice			
	Année	Profil						Type de taux (6)	Index (7)	(8) Taux actuariel	Type de taux (6)	Index (7)	Niveau de taux (9)	Intérêts (10)	Capital	Type de taux (6)	Index (7)		Niveau de taux (9)	Intérêts (10)	Capital
Total des dépenses au c/ 166																					
Refinancement de la dette (2)																					
...																					
...																					
...																					
Total des recettes au c/166																					
Refinancement de la dette (3)																					
...																					
...																					
...																					

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/ 166 sont équilibrées.

(2) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts de refinancement.

(4) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autre à préciser.

(5) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; M : mensuelle ; S : semestrielle ; X : autre.

(6) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(7) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(8) Taux annuel, tous frais compris.

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(10) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 69111 "Intérêts répiés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 698.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et période de remboursement (6)		Dette en capital dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice		Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié		Intérêts	Capital		
				Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (4)	Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuariel	Contrat initial	Contrat renégocié (5)							
Total																		

(1) Inscrite les emprunts renégociés à la date de vote du budget pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer : A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé					
Auprès des organismes de droit public					
Dettes provenant d'émissions obligataires					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge un emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.9
AUTRES DETTES	

A2.9 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	IV A3 A4 A5
--	--------------------------

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provisions pour litiges et contentieux au titre du procès ...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...)

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

A6.1 - DETAIL DES DEPENSES

Art.	Libellé	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations (mandats émis)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		7 500,00	7 400,00	80,00	20,00
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		7 500,00	7 400,00	80,00	20,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)				
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		7 500,00	7 400,00	80,00	20,00
10	Reversement de dotations et fonds divers				
26	Participations et créances rattachées	7 400,00	7 400,00		
261	Titres de participation	7 400,00	7 400,00		
27	Autres immobilisations financières	100,00		80,00	20,00
275	Dépôts & cautionnements versés	100,00		80,00	20,00
020	Dépenses imprévues				

Transferts entre sections = C+ D					
040	Reprises sur autofinancement antérieur (C) (1)				
Charges transférées (D) = E + F + G (1)					
Travaux en régie (E)					
Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)					
Stocks et en-cours (G)					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Dépenses	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	CUMUL
	I	D001	IV
	7 400,00		7 400,00

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses (2)

Art	Libellé	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
Total					

(2) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre les sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

A6.2 - DETAIL DES RECETTES

Art.(1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations (titres émis)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = a+b+c+d		2 348 045,56	1 145 742,66	74 428,00	1 127 874,90
Ressources propres externes (a) (2)		1 374 079,56	944 129,44	74 428,00	355 522,12
10222	FCTVA	1 374 079,56	944 129,44	74 428,00	355 522,12
10223	TLE				
10224	Versement au titre du P.L.D.				
10225	Participation pour dépassement du COS.				
10228	Autres fonds globalisés				
Autres recettes financières (b)					
138	Autres subv. d'invest. Non transférables				
165	Dépôts et cautionnements				
261	Titres de participation				
024	Produits des cessions				
Transferts entre sections (c) (1)		201 613,22	201 613,22		
28031	Amortissement des frais d'études	5 942,00	5 942,00		
2805	Concessions & droits sim	5 273,96	5 273,96		
28051	Concessions & droits similaires	3 975,00	3 975,00		
28135	Amort. installations générales	17 807,00	17 807,00		
28158	Amort. autres matériels & outill.	11 677,00	11 677,00		
28181	Amort. installat gén.agenc	329,00	329,00		
28182	Amort.mat de transport	1 701,00	1 701,00		
28183	Amort.mat de bur&informat	63 348,26	63 348,26		
28184	Amortissement du mobilier	86 450,00	86 450,00		
28188	Amortissements autres immos corp	5 110,00	5 110,00		
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	772 352,78			772 352,78

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution	Affectation c/1068	CUMUL
Recettes	III	R001	R1068	V
	1 145 742,66	5 446 126,80	1 101 669,20	7 693 538,66

	Montant	
Dépenses financières	IV	7 400,00
Recette financières	V	7 693 538,66
Solde (recettes - dépenses)	VI= V - IV (3)	7 686 138,66
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (4) (5)	IV + c/2763 + D (3)	7 686 138,66
Résultats hors charges transférées	V-(II + D001)	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.
(3) Indiquer le signe algébrique.
(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.
(5) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166) (6)

Art	Libellé	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
	Total				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES	
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L.2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

.....(1)

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
012	Charges de personnel et frais assimilés		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions (3)		77	Produits exceptionnels	
014	Atténuation de produits		78	Reprises sur provisions (3)	
			013	Atténuation de charges	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L.2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

.....(1)

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		13	Subventions d'équipement	
16	Emprunts et dettes assimilées		16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées		204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		23	Immobilisation en cours	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)					
...					
45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre			021	Virement de la section de fonctionnement	
			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES	
ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

.....(1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		70	Prod. des services, du domaine et ventes div.	
012	Charges de personnel et frais assimilés		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions (3)		77	Produits exceptionnels	
014	Atténuation de produits		78	Reprises sur provisions (3)	
			013	Atténuation de charges	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>		042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.</i>		043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES	A7.2.2
ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(Article R. 2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

.....(1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		13	Subventions d'équipement	
16	Emprunts et dettes assimilées		16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées		204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		23	Immobilisation en cours	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)					
...					
45..1	Opé. cf de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. cf de tiers n° (1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre			021	Virement de la section de fonctionnement	
			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 -SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		Recettes issues de la TEOM		
			7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	
			Dotations et participations reçues		
			74		
012	Charges de personnel et frais assimilés		Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
			70	Prod. Des services, du domaine et vente div.	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux provisions (3)		78	Reprises sur provisions (3)	
014	Atténuation de produits		013	Atténuation de charges	
022	Dépenses imprévues (3)				
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>		042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT

(2) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
16			16		
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
20			10		
21			13		
22					
23					
26					
27					
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.)				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
10			20		
13			21		
...	...		22		
			23		
			26		
			27		
45...1	Opé. c/ de tiers (Total)		45..2	Opé. c/ de tiers (Total)	
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
			021	Virement de la section de fonctionnement (3)	
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT

(2) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° : _____

DEPENSES REELLES 45...1

DEPENSES REELLES (nature des travaux)	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Opérations à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N

RECETTES REELLES 45...2

RECETTES REELLES	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Opérations à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
- Financement par le mandant et par d'autres tiers						
Financement par le mandataire						
Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)						

(1) Ouvrir un cadre par opération.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV

A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :

Titre de l'opération N° :												
DEPENSES REELLES 45...1						RECETTES REELLES 45...2						
DEPENSES REELLES (nature des travaux)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser N-1	Crédits à annuler	Cumul des réalisations	RECETTES REELLES	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser N-1	Crédits à annuler	Cumul des réalisations
						- Financement par le mandant et par d'autres tiers						
						Financement par le mandataire						
						empr. à la charge du tiers (contrepartie D						

(1) Ouvrir un cadre par opération.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - SORTIES	A10.2

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATION

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATION

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amorts. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Acquisition à titre onéreux							
Acquisition à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM+RAR N-1)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Produit des cessions	Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	A10.4
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	A10.5

A10.4 - ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A10.5 - ETAT DES SORTIES DES IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amorts. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Acquisition à titre onéreux							
Acquisition à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel et frais assimilés		
72	travaux en régie		
	TOTAL GENERAL		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
	TOTAL GENERAL	

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre D40.

RATIO

	Montant
Recettes 72 (1)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72/recettes réelles de fonctionnement	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

**FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE
(reproduire l'annexe par fonds européen géré)**

Libellé du fonds européen géré :

I - AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES

RECETTES (fonds versés par l'Etat à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article (1)	Montant
TOTAL		

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)

En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire*)	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire**)	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant

II - AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE***

Montant des crédits		Dépenses d'assistance technique justifiées par l'organisme intermédiaire (2)				
Article (1)	Montant	Nature	Libellé de l'opération	Emetteur (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant
TOTAL						

(1) A détailler conformément au plan de comptes

(2) Les informations sont extraites de PRESAGE

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération

(*) La collectivité gestionnaire peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage

(**) Hors dépenses d'assistance technique

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Année Profil	Designation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)		Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice en (8)		
									Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	en (8)	intérêts
taux pour les emprunts contractés par des collectivités des EP (hors logements sociaux)																		
taux pour les emprunts autés que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
taux pour les emprunts contractés pour les opérations de logement aidés par l'état																		
taux pour les autres emprunts																		

) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

) Taux annuel, tous frais compris.

) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pur l'état annexé au compte administratif.

) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).

) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des première annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunt	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II

Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II
--	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest.(1)	Somme nette des parts Invest.(2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 1/1/N (budget primitif et supplémentaire) ou au 31/12/N (compte administratif).

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités						
	8018 Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
	TOTAL						

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	TOTAL						
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail Immobilier)						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS		B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestation en nature
Personne de droit privé		
Associations		
Entreprises		
Personnes physiques		
Autres		
Personne de droit public		
Etat		
Régions		
Départements		
Communes		
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC ...)		
Autres		
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP			Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N
	Pour mémoire, AP votée y compris ajustiment	Révision de l'exercice N	

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE			Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N
	Pour mémoire, AE votée y compris ajustiment	Révision de l'exercice N	

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

			Code grevé
Chapitre	Article	Libellé de	Total général
Total général			

IV - ANNEXES
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Chap.	Art. par nature	Libelle de l'article	TCAUE *	TDENS *	TAXE DE SEJOUR	FEDER	Dons et legs grevés d'une affectation*
		RECETTES						
		DEPENSES						
		Reste à employer						

(1) Afin d'isoler les recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou les recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

* Ouvrir une colonne par recette grevée d'une affectation spéciale.

En absence d'affectation spéciale, supprimer l'onglet IV-RECGREV et conserver celui-ci afin de pouvoir éditer un tableau non valorisé correct.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général	A	1		1	1		1
Directeur de cabinet	A	1		1	1		1
Directeur général adjoint des services	A	4		4	3	1	4
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Attaché principal	A	2		2			2
Attaché territorial	A	13		13	5	8	13
Redacteur principal	B	1		1	1		1
Redacteur territorial	B	5		5	4	1	5
Adjoint administratif	C	22		22	19	3	22
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Ingenieur en chef	A	2		2		2	2
Ingenieur principal	A	2		2	1	1	2
Ingenieur territorial	A	1		1	1		1
adjoint technique	C	8		8	8		8
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
Educateur territorial des APS	B	3		3	2	1	3
FILIERE CULTURELLE (h)							
Adjoint du patrimoine	C	4		4	4		4
FILIERE ANIMATION (i)							
Animateur territorial	B	1		1	1		1
Adjoint animation	C	4		4	4		4
FILIERE POLICE(j)							
EMPLOIS NON CITES (k)							
Emploi d'avenir	C	22		22		22	22
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		95		95	54	39	95

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc...

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Administrateur Territorial	A		HA3		CDD	
Educateur territorial	B	SP	347		CDI	
Attaché Territorial	A	ADM	542		CDD	
Attaché Territorial	A	ADM	500		CDD	
Ingenieur Principal	A	URB	852		CDD	
Ingenieur	A	URB	759		CDD	
Adjoint Administratif	C	ADM	297		CDD	
Emploi d'avenir	C				CDD	
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : police
 OTR : Missions non rattachables à une fédération

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : article 3, 1^{er} alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps est inférieure à 50%.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret 85-148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (Année N)	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
Mme Eliane GUIOUGOU	Cohésion urbaine
Mme FAITHFUL Francesca	Intercommunalité culturelle

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14 du CGCT.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Désignation du service public (3)				
Détenion d'un part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressé ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

C3.1 - LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT (1)
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autre organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait pr TPZ, TPU, TPU + fiscalité traditionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS CE Régies personnalisées					

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière Lotissement Service social et médico-social					

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 202 658,34	1 222 280,98	1 493 114,21	17 487 263,15
RECETTES	20 202 658,34	8 847 779,07	4 126 417,59	7 228 461,68
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	57 875 846,00	54 051 751,18		3 824 094,82
RECETTES	57 875 846,00	58 646 401,29		-770 555,29

(1) Y compris les rattachements.

CAP EXCELLENCE EAU

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 174 138,00	2 054 952,86	467 520,70	3 651 664,44
RECETTES	6 174 138,00	2 343 405,84	3 977 837,67	-147 105,51
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 343 000,00	6 563 627,43		779 372,57
RECETTES	7 343 000,00	6 401 979,34		941 020,66

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles,,régies personnalisées ... qui sont des personne morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

CAP EXCELLENCE ASSAINISSEMENT

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	18 008 781,46	10 207 039,25	476 921,47	7 324 820,74
RECETTES	18 008 781,46	12 205 384,42	4 906 597,33	896 799,71
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	760 562,00	749 796,76		10 765,24
RECETTES	760 562,00	199 078,80		561 483,20

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles,,régies personnalisées ... qui sont des personne morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

CENTRE CULTUREL SONIS

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 000,00	9 602,76		10 397,24
RECETTES	20 000,00		2 650,00	17 350,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 667 308,00	1 477 104,23		190 203,77
RECETTES	1 667 308,00	1 822 789,92		-155 481,92

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles,,régies personnalisées ... qui sont des personne morales distinctes de la commune ou de

l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	44 405 577,80	13 493 875,85	2 437 556,38	28 474 145,57
RECETTES	44 405 577,80	23 396 569,33	13 013 502,59	7 995 505,88
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	67 646 716,00	62 842 279,60		4 804 436,40
RECETTES	67 646 716,00	67 070 249,35		576 466,65
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	112 052 293,80	76 336 155,45	2 437 556,38	33 278 581,97
TOTAL GENERAL DES RECETTES	112 052 293,80	90 466 818,68	13 013 502,59	8 571 972,53

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

**4 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf liste
des principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations -mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(1) Y compris les rattachements.

**5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(après la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations -mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES
(cf. Isite des opérations en annexe de la M.14)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM dont RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

2 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES
(après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM dont RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	24 202 919,46	12 271 594,87	944 442,17	10 986 882,42
RECETTES	24 202 919,46	14 548 790,26	8 887 085,00	767 044,20
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	9 770 870,00	8 790 528,42		980 341,58
RECETTES	9 770 870,00	8 423 848,06		1 347 021,94
TOTAL GENERAL				
DES DEPENSES	33 973 789,46	21 062 123,29	944 442,17	11 967 224,00
DES RECETTES	33 973 789,46	22 972 638,32	8 887 085,00	2 114 066,14

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	81 816 000,00	95,13%	11,71	0,00%	9 580 654,00 %
TFPB	123 254 000,00	96,65%	0,50	0,00%	616 270,00 %
TFPNB	439 200,00	0,99%	2,68	0,00%	11 771,00 %
CFE	66 992 000,00	88,63%	24,94	0,00%	16 707 805,00 %
TOTAL	272 062 000,00 %			26 916 500,00 %

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice
 Nombre de membres présents
 Nombre de suffrages exprimés
 VOTES : Pour
 Contre
 Abstentions

Date de convocation : .../.../.....

Présenté par le(1),
 A le.....
 Le(1),
 Délibéré par(2), réunion en session
 A le.....

Les membres du(2)

Certifié exécutoire par(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le
 A le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

ANNEXES

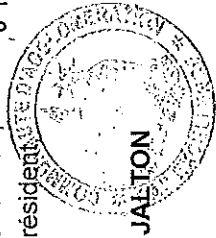
**CAP EXCELLENCE
BUDGET PRINCIPAL**

ETAT DES RECETTES ENGAGEES NON MANDATEES
Investissement
Exercice 2014

N°	NATURE DE LA RECETTE	NOM DU CREANCIER	ARTICLE	INSCRIPTION BUDGETAIRE	MONTANT DES RESTES A REALISER
1	FCTVA	2014 ETAT	10222		74 428,00
2	SUBVENTION CENTRE DES ARTS	FEDER	1311		3 909 119,59
3	SUBVENTION PROJET TRAM	FEDER	1311		53 960,00
4	SUBVENTION MISE EN ŒUVRE PCET	ADEME	1311		52 790,00
5	REALISATION PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	CONSEIL REGIONAL	1311		36 120,00
	TOTAL GENERAL			0,00	4 126 417,59

Arrêté le présent état à la somme de : Quatre million cent vingt six mille quatre cent dix- sept euros et cinquante neuf centimes . /.

Pointe-à-Pitre, le 31 DEC. 2014



Eric JALSTON

FACTVA - DEPENSES

DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

N° bord.	mandat Date	ReJ Red	Tiers Mouvement	Nom du tiers Libellé du mouvement	Chapitre fonction	Compte	Taux Tva	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
71	000686			H3C CARAIBES	20	83	0,00	13.372,63		13.372,63
	02.05.14		13FIN1757	TF DE LA MISE EN PLACE DU PCET (REPORT)		2031				
71	000687			H3C CARAIBES	20	83	0,00	13.605,90		13.605,90
	02.05.14		13FIN1757	TF DE LA MISE EN PLACE DU PCET (REPORT)		2031				
118	001145			H3C CARAIBES	20	83	0,00	10.850,00		10.850,00
	22.07.14		13FIN1482	MISE EN PLACE DU PCET TRANCHE FE (REPORT)		2031				
118	001146			H3C CARAIBES	20	83	0,00	4.232,00		4.232,00
	22.07.14		13FIN1482	MISE EN PLACE DU PCET TRANCHE FE (REPORT)		2031				
118	001146			H3C CARAIBES	20	83	0,00	976,00		976,00
	22.07.14		13FIN1757	TF DE LA MISE EN PLACE DU PCET (REPORT)		2031				
147	001438			H3C CARAIBES	20	83	0,00	9.819,25		9.819,25
	10.09.14		13FIN1757	TF DE LA MISE EN PLACE DU PCET (REPORT)		2031				
156	001500			SYS TRA	20	815	0,00	132.424,25		132.424,25
	23.09.14		13FIN1946	ACCOMPAGNEMENT PROJET TRAM (REPORT)		2031				
167	001599			G2C ENVIRONNEMENT	20	811	0,00	53.239,78		53.239,78
	14.10.14		14FIN1187	ETUDES PR LE SCH DIR GES° EAUX PLUVIAL		2031				
172	001657			G2C ENVIRONNEMENT	20	811	0,00	75.519,42		75.519,42
	22.10.14		14FIN1187	ETUDES PR LE SCH DIR GES° EAUX PLUVIAL		2031				
178	001740			METEO FRANCE	20	811	0,00	1.644,32		1.644,32
	24.10.14		14FIN1257	SDGEP/ACQUISITION DE DONNEES		2031				
197	001900			SYS TRA	20	815	0,00	35.696,00		35.696,00
	14.11.14		13FIN1946	ACCOMPAGNEMENT PROJET TRAM (REPORT)		2031				
197	001901			URBIS	20	820	0,00	58.394,70		58.394,70
	14.11.14		000428	MISS° D ETUDE AU PROJET DE RENOVAT° UR		2031				
197	001902			MEMIGHETTI PROGRAMMATION	20	820	0,00	25.030,95		25.030,95
	14.11.14		14FIN1474	MISS° D ETUDE AU PROJET DE LA RENOV° U		2031				
197	001903			H3C CARAIBES	20	83	0,00	10.867,50		10.867,50
	14.11.14		13FIN1757	TF DE LA MISE EN PLACE DU PCET (REPORT)		2031				
202	001944			H3C CARAIBES	20	83	0,00	2.886,10		2.886,10
	25.11.14		13FIN1757	TF DE LA MISE EN PLACE DU PCET (REPORT)		2031				
213	002014			G2C ENVIRONNEMENT	20	811	0,00	58.735,40		58.735,40
	08.12.14		14FIN1187	ETUDES PR LE SCH DIR GES° EAUX PLUVIAL		2031				
216	002020			SAFEGE	20	815	0,00	6.078,71		6.078,71
	10.12.14		14FIN1021	DIAGNOSTIC RESEAU EP PROJET TRAMWAY		2031				
								513.372,91		513.372,91
39	000398			C2I GUADELOUPE	20	020	0,00	842,82		842,82
	13.03.14		14FIN0297	LOGICIEL WINDOWS SERVER STANDARD 2012		2051				
71	000704			C2I GUADELOUPE	20	020	0,00	2.595,32		2.595,32
	02.05.14		13FIN1654	FORMATION LOGICIEL ELISE (RATTACH.)		2051				
71	000705			FININDEV	20	020	0,00	1.757,70		1.757,70
	02.05.14		13FIN1478	MODULE DIADNOSTIC FISCAL (RATTACH.)		2051				
71	000705			FININDEV	20	020	0,00	149,56		149,56
	02.05.14		13FIN1478	MODULE DIADNOSTIC FISCAL (RATTACH.)		2051				
102	000981			C2I GUADELOUPE	20	020	0,00	4.381,23		4.381,23
	24.06.14		14FIN0396	LICENCE SERVER 2013		2051				
132	001284			XCEL CONSULTING	20	020	0,00	15.868,13		15.868,13
	14.08.14		14FIN0177	CRATION LOGICIEL DE GESTION D INFORMAT		2051				

FACTVA - DEPENSES

DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

N° bord.	mandat Date	Ref Red	Tiers Mouvement	Libellé du mouvement	Nom du tiers Libellé du mouvement	Chapitre	fonction	Compte	Taux Tva	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
165	001575		000017	GIG		20	020	2051	0,00	13.352,01		13.352,01
178	09.10.14		14FIN1157	LOGICIEL GEO PREVENT° CUCSET FORMAT°		20	020	2051	0,00	288,61		288,61
	001741		001220	ARIANE		20	020	2051	0,00	2.000,39		2.000,39
178	24.10.14		14FIN0822	LOGICIEL WINDOWS 7 PRO		20	811	2051	0,00	2.000,39		2.000,39
	001742		001288	IGN		20	811	2051	0,00	2.000,39		2.000,39
	24.10.14		14FIN1259	SDGEP/ACQUISITION DE LICENCE Scan25		20	811	2051	0,00	2.000,39		2.000,39
					Total Compte			2051		41.235,77		41.235,77
39	000399		000654	GEOMAT ANTILLES		21	324	2135	0,00	3.244,15		3.244,15
	13.03.14		14FIN0301	ETUDE DE FAISABILITE G12		21	020	2135	0,00	1.898,86		1.898,86
44	000414		000866	TECHNIK CLIM & FROID		21	020	2135	0,00	1.898,86		1.898,86
	17.03.14		14FIN0010	ACHAT ET INSTALLATION DE CLIM DGADIE		21	020	2135	0,00	1.337,13		1.337,13
44	000415		001039	ELECTRA		21	020	2135	0,00	1.337,13		1.337,13
	17.03.14		14FIN0046	EXTENSION ACCES BUREAUTIQUE		21	321	2135	0,00	1.670,23		1.670,23
44	000458		001008	KAZ CARAIRES		21	321	2135	0,00	1.670,23		1.670,23
	17.03.14		14FIN0281	FO ET PO D'UNE CENTRALE D'ALARME BLCX		21	324	2135	0,00	7.595,00		7.595,00
61	000594		001159	AUTOBUS IMPERIAL & LM COMMUNIQUE		21	324	2135	0,00	7.595,00		7.595,00
	04.04.14		14FIN0365	NOTE D HONORAIRES N°65		21	321	2135	0,00	3.051,02		3.051,02
68	000663		001117	ANTILLES SOUDRES		21	321	2135	0,00	3.051,02		3.051,02
	17.04.14		14FIN0132	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE		21	314	2135	0,00	6.072,11		6.072,11
71	000688		000743	GDM CLIMATISATION		21	324	2135	0,00	6.072,11		6.072,11
	02.05.14		13FIN1619	CLIMATISEUR 18000 BTU(REPORT)		21	324	2135	0,00	1.779,40		1.779,40
71	000689		001065	AEGIS CONSEIL GEOMETRES EXPERTS		21	324	2135	0,00	1.779,40		1.779,40
	02.05.14		13FIN1754	RELEVÉ DES PEUX EXISTANTS SUR P(REPOR		21	324	2135	0,00	44.711,14		44.711,14
71	000690		000553	BABEL ARCHITECTURE		21	324	2135	0,00	4.882,50		4.882,50
	02.05.14		13FIN1951	REHABILITATION CENTRE DES ARTS (REPORT)		21	324	2135	0,00	4.882,50		4.882,50
71	000691		001157	ARCHITECTURE & TECHNIQUE		21	324	2135	0,00	4.882,50		4.882,50
	02.05.14		14FIN0382	ETUDES TECHNIQUES DE SCENOGRAPHIE		21	324	2135	0,00	1.085,00		1.085,00
71	000692		001154	8'18		21	324	2135	0,00	1.085,00		1.085,00
	02.05.14		14FIN0379	MISSION CONCEPTEUR LUMIERE		21	324	2135	0,00	2.983,75		2.983,75
71	000693		001156	G.V. INGENIERIE		21	324	2135	0,00	2.983,75		2.983,75
	02.05.14		14FIN0377	DC4 CTRE DES ARTS		21	324	2135	0,00	3.526,25		3.526,25
71	000694		001155	GENERAL ACOUSTICS		21	324	2135	0,00	3.526,25		3.526,25
	02.05.14		14FIN0378	DC4 ETUDES ACOUSTIQUES		21	324	2135	0,00	4.025,35		4.025,35
71	000695		001153	TECSOL ANTILLES		21	324	2135	0,00	4.025,35		4.025,35
	02.05.14		14FIN0381	PRESTAT° ELECTRICITE -FLOMERIE		21	324	2135	0,00	28.427,00		28.427,00
71	000696		001158	BETA INGENIERIE		21	324	2135	0,00	28.427,00		28.427,00
	02.05.14		14FIN0380	MISSION APD/PRO/DCE		21	324	2135	0,00	28.427,22		28.427,22
71	000697		000533	BABEL ARCHITECTURE		21	324	2135	0,00	28.427,22		28.427,22
	02.05.14		13FIN1951	REHABILITATION CENTRE DES ARTS (REPORT)		21	324	2135	0,00	10.850,00		10.850,00
71	000698		001157	ARCHITECTURE & TECHNIQUE		21	324	2135	0,00	10.850,00		10.850,00
	02.05.14		14FIN0382	ETUDES TECHNIQUES DE SCENOGRAPHIE		21	324	2135	0,00	3.255,00		3.255,00
71	000699		001154	8'18		21	324	2135	0,00	3.255,00		3.255,00
	02.05.14		14FIN0379	MISSION CONCEPTEUR LUMIERE		21	324	2135	0,00	5.425,00		5.425,00
71	000700		001155	GENERAL ACOUSTICS		21	324	2135	0,00	5.425,00		5.425,00
	02.05.14		14FIN0378	DC4 ETUDES ACOUSTIQUES		21	324	2135	0,00	2.170,00		2.170,00
71	000701		001153	TECSOL ANTILLES		21	324	2135	0,00	2.170,00		2.170,00
	02.05.14		14FIN0381	PRESTAT° ELECTRICITE -FLOMERIE		21	324	2135	0,00	2.170,00		2.170,00

FCTVA - DEPENSES

DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

N° bord.	mandat Date	ReJ Red	Tiers Mouvement	Nom du tiers Libellé du mouvement	Chapitre fonction	Compte	Taux Tva	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
71	000702		001158	BETA INGENIERIE	21	2135	0,00	10.850,00		10.850,00
	02.05.14		14FIN0380	MISSION APD/PRO/DCE						
89	000838		000743	GDM CLIMATISATION	21	2135	0,00	2.784,85		2.784,85
	04.06.14		13FIN1850	REMPLACEMENT DE 2 CLIMS CC SONIS(REPOR						
103	000982		000866	TECHNIK CLIM & FROID	21	2135	0,00	1.546,06		1.546,06
	26.06.14		14FIN0505	ACQUISITION DE 2 CLIMATISEURS						
118	001147		001224	CARAIBES POSES	21	2135	0,00	11.399,01		11.399,01
	22.07.14		14FIN0805	TRAVAUX DE REM EN ETA T TERRAIN DE SPO						
118	001148		001224	CARAIBES POSES	21	2135	0,00	14.256,71		14.256,71
	22.07.14		14FIN0805	TRAVAUX DE REM EN ETA T TERRAIN DE SPO						
120	001159		001123	EMCG SARL	21	2135	0,00	948,20		948,20
	28.07.14		14FIN0190	POSE ET REFECTON DE GOUTTIERES						
122	001201		001224	CARAIBES POSES	21	2135	0,00	3.000,00		3.000,00
	04.08.14		14FIN0805	TRAVAUX DE REM EN ETA T TERRAIN DE SPO						
132	001285		001193	CARAIBES ELECTRICITE SYSTEM	21	2135	0,00	13.828,32		13.828,32
	14.08.14		14FIN0594	TRAVAUX DE MISE AU NORME DE L INSTALLA						
132	001286		001117	ANTILLES SOUDURES	21	2135	0,00	9.634,80		9.634,80
	14.08.14		14FIN0132	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE						
132	001287		001224	CARAIBES POSES	21	2135	0,00	13.950,93		13.950,93
	14.08.14		14FIN0805	TRAVAUX DE REM EN ETA T TERRAIN DE SPO						
140	001395		001117	ANTILLES SOUDURES	21	2135	0,00	3.654,28		3.654,28
	26.08.14		14FIN0513	REALISATION ET POSE DE CADRE GRILLAGE						
146	001414		000564	RJM-Electricité Générale	21	2135	0,00	1.052,45		1.052,45
	09.09.14		14FIN1005	FOURNITURE ET POSE DE VOLET RELAIS CHA						
147	001439		001224	CARAIBES POSES	21	2135	0,00	8.270,96		8.270,96
	10.09.14		14FIN0805	TRAVAUX DE REM EN ETA T TERRAIN DE SPO						
164	001533		001008	KAZ CARAIBES	21	2135	0,00	2.134,83		2.134,83
	08.10.14		14FIN0962	REPLACEMENT CLOISON BUREAU DGARM						
168	001604		001117	ANTILLES SOUDURES	21	2135	0,00	2.096,58		2.096,58
	14.10.14		14FIN1196	RIDEAU METALLIQUE BASE CANOE KAYAK						
172	001658		000553	BABEL ARCHITECTURE	21	2135	0,00	5.368,96		5.368,96
	22.10.14		13FIN1951	REHABILITATION CENTRE DES ARTS(REPORT)						
172	001659		001157	ARCHITECTURE & TECHNIQUE	21	2135	0,00	3.255,00		3.255,00
	22.10.14		14FIN0382	ETUDES TECHNIQUES DE SCENOGRAPHIE						
172	001660		001154	8'18	21	2135	0,00	976,50		976,50
	22.10.14		14FIN0379	MISSION CONCEPTEUR LUMIERE						
172	001661		001156	G.V. INGENIERIE	21	2135	0,00	5.696,25		5.696,25
	22.10.14		14FIN0377	DC4 CTRE DES ARTS						
172	001662		001155	GENERAL ACOUSTICS	21	2135	0,00	1.234,19		1.234,19
	22.10.14		14FIN0378	DC4 ETUDES ACOUSTIQUES						
172	001663		001153	TECSOL ANTILLES	21	2135	0,00	11.164,65		11.164,65
	22.10.14		14FIN0381	PRESTAT° ELECTRICITE -PLOMBERIE						
172	001664		001158	BETA INGENIERIE	21	2135	0,00	54.250,00		54.250,00
	22.10.14		14FIN0380	MISSION APD/PRO/DCE						
172	001665		001156	G.V. INGENIERIE	21	2135	0,00	5.208,00		5.208,00
	22.10.14		14FIN0377	DC4 CTRE DES ARTS						
175	001687		000033	CARAIBES TELECOM	21	2135	0,00	3.694,82		3.694,82
	23.10.14		14FIN0266	TRAVAUX RESEAUX BIBLIOT DE CHAZEAU						

FCTVA - DEPENSES

DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

N° bord.	mandat Date	ReJ ReD	Tiers Mouvement	Nom du tiers Libellé du mouvement	Chapitre fonction	Compte	Taux Tva	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
178	001743		001063	GRUPE PHENIX SERVICES	21 020	2135	0,00	2.147,22		2.147,22
	24.10.14		14FIN1246	INSTALLATION DE PRISES ELECTRIQUES						
179	001762		001065	AEGIS CONSEIL GEOMETRES EXPERTS	21 020	2135	0,00	3.019,56		3.019,56
	24.10.14		14FIN0419	RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE BAT IEDOM						
193	001843		000033	CARAIBES TELECOM	21 020	2135	0,00	5.084,83		5.084,83
	12.11.14		14FIN0128	TRAVAUX EXTENSION POSTE IP PANASNIC						
194	001844		000033	CARAIBES TELECOM	21 020	2135	0,00	720,44		720,44
	12.11.14		14FIN1446	RACCORDEMENT DE POSTES TELEPHONIQUES						
195	001864		000743	GDM CLIMATISATION	21 321	2135	0,00	2.790,64		2.790,64
	12.11.14		14FIN0959	ACHAT ET INSTALLATION SPLIT36000						
197	001904		000659	SERRURERIE DEPANNAGE	21 020	2135	0,00	4.955,20		4.955,20
	14.11.14		14FIN0990	INST° DIGICODE PORTE ACCES ARRIERE SIE						
197	001905		001329	SARL PLOMBERIE SERVICES	21 314	2135	0,00	4.155,08		4.155,08
	14.11.14		14FIN1462	DIVERS TRAVAUX DE PLOMBERIE						
197	001906		001331	TSA SOGEDEX	21 324	2135	0,00	4.882,50		4.882,50
	14.11.14		14FIN1476	SOLDE LOT N°1 DESAMIANTAGE CTE DES AR						
215	002017		000152	SARL ARNASSALON	21 822	2135	0,00	74.126,41		74.126,41
	09.12.14		12DGA0026	AVENANT N°1 TRAVAUX COMPL TF ET (REPOR						
215	002018		000348	FPRB	21 822	2135	0,00	571,78		571,78
	09.12.14		12DGA0027	DC4 TRAVAUX AXE IGNACE/MIQUEL(RE(REPOR						
215	002019		000221	KARUKERA 90	21 822	2135	0,00	13.788,02		13.788,02
	09.12.14		14DGA0057	SOLDE MARCHÉ 10M001						
216	002021		001008	KAZ CARAIBES	21 020	2135	0,00	12.232,50		12.232,50
	10.12.14		14FIN1191	AMENAGEMENT DE NOUVEAUX BUREAUX AU R +						
216	002022		001225	SGTRA SARL	21 321	2135	0,00	44.892,96		44.892,96
	10.12.14		14FIN0807	TRAVAUX INTERIEURS BIBLIOTH						
				Total Compte		2135		530.039,60		530.039,60
10	000055		001088	MAXIME DUBOIS	21 020	2161	0,00	13.057,20		13.057,20
	23.01.14		14FIN0017	ACHAT OEUVRE D'ART "NEG DOUBOUT"						
105	001029		001216	PODGAITSKY EMANUELLE	21 020	2161	0,00	1.900,00		1.900,00
	27.06.14		14FIN0736	ACHAT TABLEAU CANNELLE						
105	001030		001217	SARL MOUNSTARLITE OROSEMANE MONI	21 020	2161	0,00	2.100,00		2.100,00
	27.06.14		14FIN0737	ACHAT DE TABLEAU						
				Total Compte		2161		17.057,20		17.057,20
41	000407		000862	ALPACMAN CONCEPT	21 020	2181	0,00	6.876,73		6.876,73
	14.03.14		14FIN0250	REALISATION FRESQUE						
				Total Compte		2181		6.876,73		6.876,73
39	000400		000150	C2I GUADELOUPE	21 020	2183	0,00	1.196,00		1.196,00
	13.03.14		14FIN0296	MEMOIRE 8GB ET DISQUE DUER INTERNE						
39	000400		000150	C2I GUADELOUPE	21 020	2183	0,00	1.637,55		1.637,55
	13.03.14		14FIN0296	MEMOIRE 8GB ET DISQUE DUER INTERNE						
42	000408		000976	SAGEES GUADELOUPE	21 020	2183	0,00	1.982,70		1.982,70
	14.03.14		14FIN0313	ONDULEUR RIELLO ONE LINE						
46	000463		000240	CPIG SARL	21 020	2183	0,00	631,60		631,60
	17.03.14		14FIN0320	TABLETTE SAMSUNG GALAXY TAB 2						
46	000464		000240	CPIG SARL	21 020	2183	0,00	773,00		773,00
	17.03.14		14FIN0321	GALAXY TAB3 10.1 3G						

FACTVA - DEPENSES

DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

N° bord.	mandat Date	Ref ReD	Tiers Mouvement	Nom du tiers Libellé du mouvement	Chapitre fonction	Compte	Taux Tva	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
59	000577		000951	PC LEADER	21	020 2183	0,00	1.401,00		1.401,00
	03.04.14		14FIN0127	GALAXY TAB 3 BLANC SAMSUNG	21	020 2183	0,00	934,00		934,00
	03.04.14		000951	PC LEADER	21	020 2183	0,00	920,00		920,00
	03.04.14		14FIN0127	GALAXY TAB 3 BLANC SAMSUNG	21	020 2183	0,00	969,41		969,41
	03.04.14		000557	MC VILLAGE	21	020 2183	0,00	1.459,99		1.459,99
	03.04.14		14FIN0063	IPAD AIR WI-FI CELLULAR MME AUGUSTIN	21	020 2183	0,00	730,00		730,00
	03.04.14		000880	ISP INFORMATIQUE	21	020 2183	0,00	850,00		850,00
	17.04.14		14FIN0055	CARTOUCHES HP	21	020 2183	0,00	8.730,25		8.730,25
	000703		000557	MC VILLAGE	21	020 2183	0,00	760,05		760,05
	02.05.14		13FIN1693	IPAD AIR WI FI CELLULAR(REPORT)	21	020 2183	0,00	1.520,10		1.520,10
	000983		000557	MC VILLAGE	21	020 2183	0,00	964,67		964,67
	26.06.14		14FIN0129	IPAD AIR WI-FI 32 GO	21	020 2183	0,00	989,00		989,00
	000984		000557	MC VILLAGE	21	020 2183	0,00	2.544,19		2.544,19
	26.06.14		14FIN0270	IPHONE 5S 16GO GIS	21	020 2183	0,00	1.972,02		1.972,02
	001149		000007	DATA GUADELOUPE	21	020 2183	0,00	810,00		810,00
	22.07.14		14FIN0397	ECRAN LCD 27 LFHD	21	020 2183	0,00	1.709,00		1.709,00
	001362		000007	DATA GUADELOUPE	21	020 2183	0,00	810,00		810,00
	25.08.14		14FIN0629	MATERIEL INFORMATIQUE POUR MR SYLVAIN	21	020 2183	0,00	809,99		809,99
	001362		000007	DATA GUADELOUPE	21	020 2183	0,00	2.200,00		2.200,00
	25.08.14		14FIN0629	MATERIEL INFORMATIQUE POUR MR SYLVAIN	21	020 2183	0,00	879,00		879,00
	001362		000007	DATA GUADELOUPE	21	020 2183	0,00	879,00		879,00
	25.08.14		14FIN0629	MATERIEL INFORMATIQUE POUR MR SYLVAIN	21	020 2183	0,00	1.096,12		1.096,12
	001362		000007	DATA GUADELOUPE	21	020 2183	0,00			
	25.08.14		000880	ISP INFORMATIQUE	21	020 2183	0,00			
	001364		14FIN0767	ORDINATEUR PORTABLE POUR RENE	21	020 2183	0,00			
	25.08.14		000557	MC VILLAGE	21	020 2183	0,00			
	001666		14FIN0763	IPHONE 5S 64 GO ARGENT	21	020 2183	0,00			
	22.10.14		001220	ARIANE	21	020 2183	0,00			
	001666		14FIN0764	ORDINATEURS DE BUREAU APPLE	21	020 2183	0,00			
	22.10.14		001220	ARIANE	21	020 2183	0,00			
	001708		14FIN0764	ORDINATEURS DE BUREAU APPLE	21	020 2183	0,00			
	24.10.14		000880	ISP INFORMATIQUE	21	020 2183	0,00			
	001709		14FIN0966	ORDINATEURS PORTABLES	21	020 2183	0,00			
	24.10.14		000880	ISP INFORMATIQUE	21	020 2183	0,00			
	001709		14FIN0967	LOT DE 3 UNITES CENTRALES	21	020 2183	0,00			
	24.10.14		000880	ISP INFORMATIQUE	21	020 2183	0,00			
	001710		14FIN0967	LOT DE 3 UNITES CENTRALES	21	020 2183	0,00			
	24.10.14		000557	MC VILLAGE	21	020 2183	0,00			
	001710		14FIN1076	IPAD ESPAGNET BATTI ET MME BLOU	21	020 2183	0,00			
	24.10.14		000557	MC VILLAGE	21	020 2183	0,00			
	001763		14FIN1076	IPAD ESPAGNET BATTI ET MME BLOU	21	020 2183	0,00			
	24.10.14		001238	DC-AC	21	020 2183	0,00			
	001764		14FIN0853	ONDULEUR ON LINE DOUBLE CONVERSION	21	020 2183	0,00			
	24.10.14		001220	ARIANE	21	020 2183	0,00			
	001764		14FIN0765	TABLETTES IPAD MINI 128 GO ET 64GO + 4	21	020 2183	0,00			
	24.10.14		001220	ARIANE	21	020 2183	0,00			
	001764		14FIN0765	TABLETTES IPAD MINI 128 GO ET 64GO + 4	21	020 2183	0,00			
	24.10.14		000033	CARAIRES TELECOM	21	020 2183	0,00			
	001845		14FIN0189	ACQUISITION DE SWICTH POUR 24 PORTS	21	020 2183	0,00			
	12.11.14				21	020 2183	0,00			

FCTVA - DEPENSES

DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

N° bord.	mandat Date	ReJ ReD	Tiers Mouvement	Nom du tiers Libellé du mouvement	Chapitre fonction	Compte	Taux Tva	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
39	000401		000737	VADEX	21	2183		43.462,88		43.462,88
	13.03.14		14FIN0294	RANGEMENT 2 PORTE BAITANTES		2184	0,00	919,92		919,92
52	000529		000358	ANTILLES BUREAU DISTRIBUTION	21	2184	0,00	9.576,77		9.576,77
	24.03.14		14FIN0338	ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU						
52	000530		000358	ANTILLES BUREAU DISTRIBUTION	21	2184	0,00	2.476,66		2.476,66
	24.03.14		14FIN0339	ACHAT MOBILIER DE BUREAU						
59	000579		000358	ANTILLES BUREAU DISTRIBUTION	21	2184	0,00	321,25		321,25
	03.04.14		14FIN0340	SOLDE COMMANDE DGADD						
103	000985		000358	ANTILLES BUREAU DISTRIBUTION	21	2184	0,00	438,41		438,41
	26.06.14		14FIN0340	SOLDE COMMANDE DGADD						
178	001744		000003	DOUZ'H GUADELOUPE	21	2184	0,00	320,51		320,51
	24.10.14		14FIN1264	TABLE MEETING RONDE/SCE FINANCIER						
179	001765		000358	ANTILLES BUREAU DISTRIBUTION	21	2184	0,00	1.628,12		1.628,12
	24.10.14		14FIN0768	ACHAT DE MOBILIER						
				Total Compte		2184		15.681,64		15.681,64
12	000060		000488	XERIA	21	414	0,00	39.450,60		39.450,60
	03.02.14		14FIN0048	INSTALLATION DE MATERIEL FITNESS						
103	000986		000003	DOUZ'H GUADELOUPE	21	2188	0,00	980,34		980,34
	26.06.14		14FIN0130	VITRINE MAGNE 6 FILES 67X70						
172	001667		000234	DUBOIS IMAGERIE CARAIRES	21	2188	0,00	4.848,72		4.848,72
	22.10.14		14FIN1041	MATERIEL DE COMMUNICATION						
184	001793		000156	CONNEXION GUADELOUPE	21	2188	0,00	351,80		351,80
	30.10.14		14FIN0986	ACHAT DE TELEVISEUR BUREAU DGAEF						
211	001990		000234	DUBOIS IMAGERIE CARAIRES	21	2188	0,00	1.522,79		1.522,79
	02.12.14		14FIN1041	MATERIEL DE COMMUNICATION						
				Total Compte		2188		47.154,25		47.154,25
				Total Général				1.214.880,98		1.214.880,98
									Taux appliqué	15,4820
									Montant calculé	188.087,87

Imputations 2014-2185-21.84-2188 = 640984,175%

Fu 428



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

SECRETARIAT GENERAL
AFFAIRES REGIONALES

CELLULE EUROPE

Affaire suivie par: Sylvina BAUSSET

Téléphone : 05 90 99 28 28

Télécopie : 05 90 81 17 22

Références à rappeler :

103 / CE/2012/31829

*Original
Copie*

D.G.

*COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP Excellence*

30 JAN. 2014

ARRIVÉ

en copie en I

T.G.

Basse-Terre, le 23 JAN. 2014

Monsieur le Président,

Une subvention sur les crédits Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 d'un montant de 5000000,00 € vous a été accordée pour financer l'opération n° FED 3/3.3/-31829, intitulée « **Réhabilitation et modernisation du Centre des Arts et de la Culture** ».

J'ai le plaisir de vous faire parvenir ci-joint, un exemplaire signé de la convention Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 concernant l'opération citée précédemment.

Je vous informe également que désormais vous disposez d'un interlocuteur unique, dont l'adresse est la suivante :

DEAL
BP 54 ROUTE DE SAINT-PHY
97102 BASSE-TERRE CEDEX
Tél. : 05 90 99 46 46

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Monsieur le Président
Communauté d'agglomération CAP Excellence
18, Bld Légitimus
97110 Pointe-à-Pitre

LE PREFET
Le Chef de la Cellule Europe

Lucile ROSSIN



Cellule Europe
Impasse MAJOUTE
97100 BASSE-TERRE

www.europe-guadeloupe.fr



Programmation 2007-2013 - Fonds structurels européens

Objectif Convergence

Programme opérationnel FEDER Guadeloupe

Convention relative à l'octroi d'une subvention du Fonds européen de développement régional

N° PRESAGE Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 N°3/3.3/-31829

- Vu le Règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion modifié par le Règlement (CE) n°1341/2008 du Conseil du 18 décembre 2008 et par le Règlement (CE) n°284/2009 du Conseil du 7 avril 2009
- Vu le Règlement (CE) n°1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil et du règlement (CE) n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil
- Vu le règlement n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif au Fonds européen de développement régional modifié par le Règlement (CE) n°397/2009 du Parlement et du Conseil du 6 mai 2009
- Vu le Règlement (CE) n°1681/94 de la Commission, du 11 juillet 1994, concernant les irrégularités et le recouvrement des sommes indûment versées dans le cadre du financement des politiques structurelles ainsi que l'organisation d'un système d'information dans ce domaine, modifié par le Règlement (CE) n°2035/2005 de la Commission du 12 décembre 2005
- Vu le Règlement général d'exemption par catégorie n°800/2008 du 6 août 2008 abrogeant le Règlement d'exemption des AFR n°1628/2006 du 24 octobre 2006
- Vu le décret n°2011-92 du 21 janvier 2011 modifiant le décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013
- Vu la Circulaire n°5210/SG du Premier ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif de suivi, de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013
- Vu la Circulaire du Premier ministre du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale
- Vu la Décision de la Commission européenne n° C 2007 - FR 161 PO 002 du 20 décembre 2007 portant adoption du programme opérationnel d'intervention communautaire du Fonds européen de développement régional au titre de l'objectif « Convergence » de la région Guadeloupe
- Vu le décret du Président de la République du 25 janvier 2013 portant nomination de Madame Marcelle PIERROT en qualité de préfète de la région Guadeloupe, préfète de la Guadeloupe, représentante de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin
- Vu l'avis du Comité régional de programmation, réuni le 27/09/2013
- Vu la notification de la décision de l'autorité de gestion compétente ci-après désignée, en date du 07/09/2013

Entre l'État,

représenté par la Préfète de la région Guadeloupe, agissant pour le compte de la Commission Européenne, ci-après dénommé « l'État » d'une part,

Et Communauté d'agglomération CAP Excellence

n° SIRET : 20001865300010
statut : Commune
situé(e) : 18, Bld Légitimus
 97110 Pointe-à-Pitre

ci-après dénommé « le bénéficiaire » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la subvention

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération intitulée « Réhabilitation et modernisation du Centre des Arts et de la Culture », ci-après désignée « l'opération ».

Il bénéficie pour cela d'une subvention du Fonds européen de développement régional (FEDER) dans les conditions fixées par la présente convention.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme opérationnel Convergence de la région Guadeloupe pour la période de programmation 2007-2013 de la Politique de Cohésion économique et sociale de l'Union européenne, sur l'axe et l'objectif suivants :

- axe : 3 (Cohésion sociale et territoriale)
- objectif : 3.3 (Rénovation urbaine)
- sous-objectif : 0

Le contenu de l'opération et ses modalités de mise en œuvre sont décrits dans l'annexe I de la présente convention.

Cette annexe précise les objectifs, les moyens, les phases de réalisation de l'opération, les indicateurs de réalisation et de résultat.

DEAL, ci-après désigné(e) « le service instructeur », situé(e) BP 54 ROUTE DE SAINT-PHY 97102 BASSE-TERRRE CEDEX assure, pour le compte de l'État, l'ensemble des tâches décrites ci-après.

~~Il est le correspondant du bénéficiaire pour toute question relative au cofinancement de son opération par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et transmet les informations au secrétariat pour les affaires régionales, et le cas échéant, aux autres services concernés.~~

Article 2 - Durée et modalités d'exécution

La convention prend juridiquement effet à compter de sa date de signature et prend fin à l'échéance des obligations liées au financement communautaire, telles que mentionnées ci-après :

- l'opération doit être au plus tard le 30 juin 2015, aucune prorogation de délai ne sera accordée.
- l'opération sera déprogrammée si elle n'a pas été engagée à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la signature de la présente convention, sauf autorisation donnée par la Préfète sur demande justifiée du bénéficiaire avant expiration de ce délai. Le bénéficiaire s'engage à informer le service instructeur du commencement d'exécution de l'opération.

Article 3 - Eligibilité des dépenses

Les règles communautaires en termes d'éligibilité des opérations ou actions, du public et des dépenses, s'appliquent à l'ensemble des dépenses du projet, qu'elles soient financées sur fonds communautaires ou sur fonds nationaux publics ou privés (des dépenses inéligibles peuvent être comprises dans un projet plus global sans qu'elles puissent pour autant bénéficier du concours des fonds structurels).

Le bénéficiaire s'engage à n'inclure dans l'assiette de la subvention que des dépenses conformes aux dispositions du décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007 et effectuées pour la réalisation de l'opération à compter du 1^{er} janvier 2007 sauf cas particulier de régimes d'aides approuvés postérieurement à cette date. L'opération ne devra pas être achevée au moment de la demande de subvention et devra être réalisée dans les limites indiquées à l'article 2.

(Dans le cas d'achat de matériel roulant, le bénéficiaire l'affectera exclusivement à l'action programmée pour toute sa durée ou pour la durée d'amortissement du matériel roulant).

Article 4 - Montant de l'aide financière

L'aide du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 d'un montant de 5000000,00 €, imputée sur le programme FEDER-01 du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales représente 26,6617 % du coût prévisionnel éligible de 18753485,00 €.

Ce montant est un maximum prévisionnel, le montant définitif devant être calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées.

Si le plan de financement initial venait à être modifié, le bénéficiaire s'engage à en informer le préfet qui fera procéder au réexamen du dossier par le comité de programmation et qui pourra procéder à une réduction de l'aide communautaire afin de respecter le taux maximum d'aide publique autorisé. Ce dernier est intangible si le projet s'inscrit dans un régime d'aide notifié à la Commission européenne ou relève de la règle de minimis.

Article 5 - Modalités de paiement

Le calendrier des paiements sur crédits européens est le suivant :

- une avance sur le montant du cofinancement européen pourra éventuellement être versée sur demande, après déclaration du commencement d'exécution de l'opération par le bénéficiaire (une avance de 5 % est possible et peut être portée jusqu'à 20% maximum dans le cas d'une trésorerie insuffisante, sauf texte autorisant une avance supérieure).
- un (ou plusieurs) acompte (s) (en fonction de la nature ou du volume de l'opération) pourra (pourront) être versé(s) sur présentation d'un rapport d'exécution intermédiaire comprenant la justification des dépenses réalisées (copie des factures acquittées). Le montant cumulé des acomptes éventuellement versés ne doit pas dépasser 80 % du montant de la subvention communautaire.

Le bénéficiaire s'engage à déposer, à l'appui de ses demandes de paiement d'acomptes auprès du service instructeur, un état récapitulatif détaillé qu'il certifie exact, des dépenses réalisées conformément au projet retenu, accompagné des pièces justificatives de ces dépenses.

~~le solde de 20 % calculé dans la limite du montant maximum prévisionnel du cofinancement européen, déduction faite des acomptes est versé, sur production par le bénéficiaire :~~

- d'un rapport d'exécution final de l'opération, qui en tout état de cause devra être transmis au plus tard un mois après la date de la fin de la convention.
- de la justification des dépenses encourues pour la totalité des dépenses éligibles,
- de la production des décisions des co-financiers (délibérations des organismes publics), si elles n'ont pas encore été produites,
- d'un état des cofinancements publics réellement encaissés (origine et montant à la date de la demande du solde).

La justification des dépenses encourues s'effectue par la production de factures acquittées (mention portée sur chaque facture par le fournisseur) mais également par la production de pièces de valeur probante équivalente, à savoir :

- pour les opérateurs publics, copie des factures accompagnées d'une attestation de paiement délivrée par leur comptable public ;
- pour les opérateurs privés, les factures certifiées payées, mention portée, sur chaque facture ou sur un état récapitulatif, par un commissaire aux comptes ou un expert comptable ou accompagnées de relevés de compte bancaire de l'opérateur faisant apparaître les débits correspondants.

La demande de paiement du solde et les pièces précitées doivent être déposées dans un délai d'un mois maximum à compter de la fin de l'opération prévue à l'article 2.

Le paiement de l'aide communautaire intervient sous réserve de la disponibilité des crédits communautaires, sur justification de la réalisation de l'opération (pour les paiements indiqués ci-dessus, le préfet établit la certification technique et financière à produire à l'appui des mandats de paiement, attestant de la conformité des caractéristiques du projet avec celles visées dans la convention).

Le bénéficiaire s'engage à communiquer au plus tôt un état récapitulatif certifié exact, attestant de la perception de la totalité des autres cofinancements prévus à l'annexe technique et financière (même si cet encaissement intervient postérieurement à celui de la subvention européenne) ainsi que les décisions des co-financeurs.

«En cas de non-respect des échéances de réalisation et de justification des dépenses de l'opération conduisant à une réduction de la participation FEDER de la Commission européenne au Programme opérationnel de la Guadeloupe, autrement dit à un dégageant d'office, la subvention FEDER attribuée au projet sera réduite au prorata des dépenses non certifiées.

En cas de force majeure¹, celle-ci doit être notifiée au Préfet, par écrit dans les 30 jours ouvrables à compter de l'évènement requis. Les dysfonctionnements internes ne peuvent être considérés comme cas de force majeure.»

Le reste sans changement

Les paiements sont effectués sur le compte du bénéficiaire.

L'ordonnateur est la Préfète de la région Guadeloupe. Le comptable assignataire est le trésorier-payeur général de la Guadeloupe.

Article 6 - Contrôle

Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le service instructeur ou l'autorité de certification, par toute autorité commissionnée par le préfet ou par les corps d'inspections et de contrôle, nationaux ou communautaires. Il s'engage à présenter aux agents du contrôle tous documents et pièces établissant la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues.

Article 7 - Suivi

L'opération sera réalisée selon le plan de financement prévisionnel par année civile et le plan de réalisation annuel joint à la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à informer régulièrement le service instructeur de l'avancement de l'opération. A cet effet, il s'engage à respecter le calendrier en annexe à la présente convention relatif à la remontée des factures et autres justificatifs certifiés de dépenses ainsi qu'aux autres indicateurs d'objectifs de réalisation et indicateurs de suivi du déroulement du projet fixés par le bénéficiaire.

~~En cas de modification du plan de réalisation, le bénéficiaire s'engage à en informer dans les plus brefs délais le service instructeur et à lui communiquer les éléments:~~

Il s'engage à tenir une comptabilité séparée de l'opération ou à utiliser une codification comptable adéquate. Un système extra-comptable par enlèvement des pièces justificatives peut être retenu (de la copie si le bénéficiaire est doté d'un comptable public). Le bénéficiaire s'engage à conserver ces pièces jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 8 - Reversement et résiliation

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de la modification du plan de financement ou du programme des travaux sans autorisation préalable, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou du refus de se soumettre aux contrôles, le préfet décide de mettre fin à l'aide et exige le reversement partiel ou total des sommes versées.

¹ La force majeure étant un évènement imprévisible, insurmontable et indépendant de la volonté du maître d'ouvrage, susceptible de le décharger de sa responsabilité juridique ou de le délier de ses engagements. Par exemple : une catastrophe naturelle

Le bénéficiaire qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à en informer le service instructeur pour permettre la clôture de l'opération.

Il s'engage dans les deux cas à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et, au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Dans le cas où, dans les 5 ans suivant la réalisation de l'opération, celle-ci connaîtrait une modification importante affectant sa nature ou ses conditions de mise en œuvre ou procurant un avantage indu au bénéficiaire ou à un tiers et résultant, soit d'un changement d'affectation sans autorisation ou d'un changement dans la propriété de l'objet de la subvention, soit de l'arrêt ou du changement de localisation d'une activité productive, le préfet exigerait le reversement partiel ou total des sommes versées.

(dans le cas d'achat de matériel roulant, le bénéficiaire s'engage à reverser le montant de la subvention correspondant à cet achat, s'il n'a pas utilisé exclusivement ce matériel à l'opération en cause).

Article 9 – Publicité et respect des politiques communautaires

Publicité : le bénéficiaire s'engage à assurer la publicité de la participation européenne selon les dispositions prescrites par les articles 7, 8 et 9 du règlement n° 1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 et la circulaire du Premier Ministre n°5197/SG du 12 février 2007 (panneaux, information des publics concernés...)

Respect des politiques communautaires : le bénéficiaire s'engage à respecter les politiques communautaires (qui lui sont opposables) et notamment les règles de concurrence et de passation des marchés publics, la protection de l'environnement, l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Il s'engage à ne pas tirer parti de l'aide attribuée pour pratiquer des prix anormalement bas et plus généralement à ne pas détourner la clientèle des entreprises concurrentes par l'octroi d'avantages anormaux par rapport à ceux consentis habituellement.

Article 10 - Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles annexées à la présente convention sont :

- une annexe technique (Annexe I - « Description de l'opération ») comportant les éléments relatifs aux conditions d'exécution de l'opération, telles que prévues à l'article 1;
- une annexe financière (Annexe II - « Budget prévisionnel de l'opération ») concernant le plan de financement agréé, tel qu'indiqué à l'article 4;

Fait à Basse-Terre, le 24 DEC. 2013

LE MAITRE D'OUVRAGE

P/ La Préfète ERIC BERTHON

Le Président

Le Secrétaire général pour les affaires communautaires

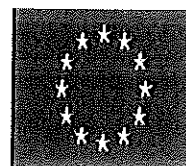
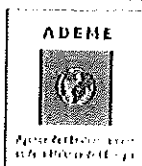

Jacques BANGOU



Dans le cadre de la fin de gestion des fonds communautaires : veuillez trouver ci-dessous un rappel des délais à respecter :
Date de fin de convention : 30 juin 2015

FEDER.

« Dossier n° 33693 »



UNION EUROPÉENNE

Programmation 2007-2013 - Fonds structurels européens

Objectif Convergence

Programme opérationnel FEDER Guadeloupe

Convention relative à l'octroi d'une subvention du Fonds européen de développement régional

N° PRESAGE : FEDER N°2/2.3/33693

N° LOCO : ADEME N° 1343C0097

- Vu le Règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion modifié par le Règlement (CE) n°1341/2008 du Conseil du 18 décembre 2008 et par le Règlement (CE) n°284/2009 du Conseil du 7 avril 2009
- Vu le Règlement (CE) n°1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil et du règlement (CE) n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil
- Vu le règlement n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif au Fonds européen de développement régional modifié par le Règlement (CE) n°397/2009 du Parlement et du Conseil du 6 mai 2009
- Vu le Règlement (CE) n°1681/94 de la Commission, du 11 juillet 1994, concernant les irrégularités et le recouvrement des sommes indûment versées dans le cadre du financement des politiques structurelles ainsi que l'organisation d'un système d'information dans ce domaine, modifié par le Règlement (CE) n°2035/2005 de la Commission du 12 décembre 2005
- Vu le Règlement général d'exemption par catégorie n°800/2008 du 6 août 2008 abrogeant le Règlement d'exemption des AFR n°1628/2006 du 24 octobre 2006
- Vu le Décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013
- Vu la Circulaire n°5210/SG du Premier ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif de suivi, de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013
- Vu la Circulaire du Premier ministre du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale
- Vu la Décision de la Commission européenne n° C 2007 – FR 161 PO 002 du 20 décembre 2007 portant adoption du programme opérationnel d'intervention communautaire du Fonds européen de développement régional au titre de l'objectif « Convergence » de la région Guadeloupe
- Vu la convention de subvention globale signée entre le Préfet de région et l'ADEME le 30 avril 2009
- Vu les avis de la Commission régionale des Aides de l'ADEME, réunie le 20 septembre 2013 et du Comité régional de programmation, réuni le 28 février 2014
- Vu l'avis du Comité de Décision Interne de l'ADEME en date du 10 mars 2014

EST R

Entre l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,
établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial
régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du Code de l'environnement
ayant son siège social : 20 avenue du Grésillé – BP 90406 – 49004 Angers cedex 01
inscrite au registre de commerce d'Angers sous le n° 385 290 309
représentée par Monsieur Bruno LECHEVIN, agissant en qualité de Président,
ci-après dénommé « l'ADEME » d'une part,

Et la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE
Etablissement public de coopération intercommunale – Administration publique générale
18 Boulevard Légitimus
97110 Pointe à Pitre
N°SIRET : 20001865300010
représenté par Monsieur Eric JALTON, agissant en qualité de Président,
ci-après dénommé « le bénéficiaire » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la subvention

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération intitulée « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de Cap Excellence pour le projet Tram Excellence », ci-après désignée « l'opération ».

Il bénéficie pour cela d'une subvention du Fonds européen de développement régional (FEDER) dans les conditions fixées par la présente convention.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme opérationnel Convergence de la région Guadeloupe pour la période de programmation 2007-2013 de la Politique de Cohésion économique et sociale de l'Union européenne, sur l'axe et l'objectif suivants :

- axe : 2 (Environnement)
- objectif : 2.3 (Mise en œuvre du programme régional de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables)
- action : Promotion de la maîtrise de l'énergie notamment dans les transports

Le contenu de l'opération et ses modalités de mise en œuvre sont décrits dans l'annexe I de la présente convention.

Cette annexe précise les objectifs, les moyens, les phases de réalisation de l'opération, les indicateurs de réalisation et de résultat.

Article 2 – Durée et modalités d'exécution

La convention prend juridiquement effet à compter de sa date de signature et prend fin à l'échéance des obligations liées au financement communautaire, telles que mentionnées ci-après :

- l'opération doit être réalisée dans les 6 mois à compter de la date de signature de la présente convention, sauf prorogation accordée par avenant en cas de nécessité justifiée par le bénéficiaire avant l'expiration du délai initial. Cette nécessité peut être liée à la complexité du projet ou à des circonstances particulières indépendantes du bénéficiaire, et à condition que le projet ne soit pas dénaturé.
- l'opération sera déprogrammée si elle n'a pas été engagée à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la signature de la présente convention, sauf autorisation donnée par le Président de l'ADEME et formalisée par un avenant, sur demande justifiée du bénéficiaire avant expiration de ce délai. Le bénéficiaire s'engage à informer l'ADEME du commencement d'exécution de l'opération.

Article 3 – Eligibilité des dépenses

Les règles communautaires en termes d'éligibilité des opérations ou actions, du public et des dépenses, s'appliquent à l'ensemble des dépenses du projet, qu'elles soient financées sur fonds communautaires ou sur fonds

Les règles communautaires en termes d'éligibilité des opérations ou actions, du public et des dépenses, s'appliquent à l'ensemble des dépenses du projet, qu'elles soient financées sur fonds communautaires ou sur fonds nationaux publics ou privés (*des dépenses Inéligibles peuvent être comprises dans un projet plus global sans qu'elles puissent pour autant bénéficier du concours des fonds structurels*).

Le bénéficiaire s'engage à n'inclure dans l'assiette de la subvention que des dépenses conformes aux dispositions du décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007 et effectuées pour la réalisation de l'opération à compter du 1^{er} janvier 2007 sauf cas particulier de régimes d'aides approuvés postérieurement à cette date. L'opération ne devra pas être achevée au moment de la demande de subvention et devra être réalisée dans les limites indiquées à l'article 2.

(*Dans le cas d'achat de matériel roulant, le bénéficiaire l'affectera exclusivement à l'action programmée pour toute sa durée ou pour la durée d'amortissement du matériel roulant*).

Article 4 - Montant de l'aide financière

L'aide du FEDER d'un montant de 53 960,00 €, imputée sur le budget d'intervention de la subvention globale attribué à l'ADEME par l'Etat, représente 34,82 % du coût prévisionnel admissible de 154 950,00 €.

Ce montant est un maximum prévisionnel, le montant définitif devant être calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées.

Si le plan de financement initial venait à être modifié, le bénéficiaire s'engage à en informer l'ADEME qui fera procéder au réexamen du dossier par le comité de programmation et qui pourra procéder à une réduction de l'aide communautaire afin de respecter le taux maximum d'aide publique autorisé. Ce dernier est intangible si le projet s'inscrit dans un régime d'aide notifié à la Commission européenne ou relève de la règle de minimis.

Article 5 – Modalités de paiement

Le calendrier des paiements sur crédits européens est le suivant :

- un (ou plusieurs) acompte (s) pourra (pourront) être versé(s) sur présentation d'un rapport d'exécution intermédiaire comprenant la justification des dépenses réalisées (copie des factures acquittées). Le montant cumulé des acomptes éventuellement versés ne doit pas dépasser 80 % du montant de la subvention communautaire.

Le bénéficiaire s'engage à déposer, à l'appui de ses demandes de paiement d'acomptes auprès de l'ADEME, un état récapitulatif détaillé qu'il certifie exact, des dépenses réalisées conformément au projet retenu, accompagné des pièces justificatives de ces dépenses.

- le solde de 20 % calculé dans la limite du montant maximum prévisionnel du cofinancement européen, déduction faite des acomptes est versé, sur production par le bénéficiaire :
 - o d'un rapport d'exécution final de l'opération,
 - o de la justification des dépenses encourues pour la totalité des dépenses éligibles,
 - o de la production des décisions des co-financeurs (*délibérations des organismes publics*), si elles n'ont pas encore été produites,
 - o d'un état des cofinancements publics réellement encaissés (*origine et montant à la date de la demande du solde*).

La justification des dépenses encourues s'effectue par la production de factures acquittées (*mention portée sur chaque facture par le fournisseur*) mais également par la production de pièces de valeur probante équivalente, à savoir :

- pour les opérateurs publics, copie des factures accompagnées d'une attestation de paiement délivrée par leur comptable public ;
- pour les opérateurs privés, les factures certifiées payées, mention portée, sur chaque facture ou sur un état récapitulatif, par un commissaire aux comptes ou un expert comptable ou accompagnées de relevés de compte bancaire de l'opérateur faisant apparaître les débits correspondants.

La demande de paiement du solde et les pièces précitées doivent être déposées dans les deux mois maximum à compter de la fin de l'opération prévue à l'article 2.

Le paiement de l'aide communautaire intervient sous réserve de la disponibilité des crédits communautaires, sur justification de la réalisation de l'opération (*pour les paiements indiqués ci-dessus, l'ADEME établit la certification*

technique et financière à produire à l'appui des mandats de paiement, attestant de la conformité des caractéristiques du projet avec celles visées dans la convention).

Le bénéficiaire s'engage à communiquer au plus tôt un état récapitulatif certifié exact, attestant de la perception de la totalité des autres cofinancements prévus à l'annexe technique et financière (même si cet encaissement intervient postérieurement à celui de la subvention européenne) ainsi que les décisions des co-financeurs.

Les paiements sont effectués sur le compte du bénéficiaire.

L'ADEME se libérera des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte :
BANQUE :

CODE BANQUE	: 45159	
CODE GUICHET	: 00002	
N° DE COMPTE	: 1C630000000	CLE RIB : 38
NOM DE LA BANQUE	: TRESO. ABYMES GOSIER	
DOMICILIATION	: IEDOM	

La dépense afférente est mandatée et liquidée par le Président de l'ADEME. Le comptable assignataire de la dépense est l'Agent comptable de l'ADEME.

Article 6 -- Contrôle

Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par l'ADEME ou l'autorité de certification, par toute autorité commissionnée par le préfet ou par les corps d'inspections et de contrôle, nationaux ou communautaires. Il s'engage à présenter aux agents du contrôle tous documents et pièces établissant la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues.

Article 7 - Suivi

L'opération sera réalisée selon le plan de financement prévisionnel par année civile et le plan de réalisation annuel joint à la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à informer régulièrement l'ADEME de l'avancement de l'opération. A cet effet, il s'engage à respecter le calendrier en annexe à la présente convention relatif à la remontée des factures et autres justificatifs certifiés de dépenses ainsi qu'aux autres indicateurs d'objectifs de réalisation et indicateurs de suivi du déroulement du projet fixés par le bénéficiaire.

En cas de modification du plan de réalisation, le bénéficiaire s'engage à en informer dans les plus brefs délais l'ADEME et à lui communiquer les éléments.

Il s'engage à tenir une comptabilité séparée de l'opération ou à utiliser une codification comptable adéquate. Un système extra-comptable par enlassement des pièces justificatives peut être retenu (de la copie si le bénéficiaire est doté d'un comptable public). Le bénéficiaire s'engage à conserver ces pièces jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 8 -- Reversement et résiliation

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de la modification du plan de financement ou du programme des travaux sans autorisation préalable, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou du refus de se soumettre aux contrôles, l'ADEME décide de mettre fin à l'aide et exige le reversement partiel ou total des sommes versées.

Le bénéficiaire qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à en informer l'ADEME pour permettre la clôture de l'opération.

Il s'engage dans les deux cas à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et, au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

45

9

Dans le cas où, dans les 5 ans suivant la réalisation de l'opération, celle-ci connaîtrait une modification importante affectant sa nature ou ses conditions de mise en œuvre ou procurant un avantage indu au bénéficiaire ou à un tiers et résultant, soit d'un changement d'affectation sans autorisation ou d'un changement dans la propriété de l'objet de la subvention, soit de l'arrêt ou du changement de localisation d'une activité productive, l'ADEME exigerait le reversement partiel ou total des sommes versées.

(dans le cas d'achat de matériel roulant, le bénéficiaire s'engage à reverser le montant de la subvention correspondant à cet achat, s'il n'a pas utilisé exclusivement ce matériel à l'opération en cause).

Article 9 – Publicité et respect des politiques communautaires

Publicité : le bénéficiaire s'engage à assurer la publicité de la participation européenne selon les dispositions prescrites par les articles 7, 8 et 9 du règlement n° 1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 et la circulaire du Premier Ministre n°5197/SG du 12 février 2007 (panneaux, information des publics concernés...)

Respect des politiques communautaires : le bénéficiaire s'engage à respecter les politiques communautaires (qui lui sont opposables) et notamment les règles de concurrence et de passation des marchés publics, la protection de l'environnement, l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Il s'engage à ne pas tirer parti de l'aide attribuée pour pratiquer des prix anormalement bas et plus généralement à ne pas détourner la clientèle des entreprises concurrentes par l'octroi d'avantages anormaux par rapport à ceux consentis habituellement.

ARTICLE – 10 Plan de communication

Conformément au règlement du Conseil n°1083/2006 (articles 6 et 7d), l'acceptation d'un financement européen vaut consentement du porteur de projet pour être inclus sur la liste des bénéficiaires d'une subvention européenne. Dans le cadre du plan de communication, la liste des bénéficiaires, le nom des opérations et le montant du financement public alloué aux opérations pourra être publiée, par voie électronique ou autre.

ARTICLE 11 – Litige

En cas de litige dans l'application de la présente convention, le tribunal compétent sera celui de Basse-Terre. Le délai de recours sera de 2 mois à partir de la notification de la présente convention.

Article 12 - Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles annexées à la présente convention sont :

- une annexe technique (Annexe I - « Annexe technique ») comportant les éléments relatifs aux conditions d'exécution de l'opération, telles que prévues à l'article 1;
- une annexe financière (Annexe II - « Annexe financière ») concernant le plan de financement agréé, tel qu'indiqué à l'article 4;
- une annexe publicité (Annexe 3 - « Publicité ») concernant les mesures d'information et de publicité à mettre en œuvre à l'initiative du bénéficiaire

Fait à _____, le _____

Fait à Paris, le 13 AOÛT 2014

Le Bénéficiaire
(Signature et cachet)

Le Président de l'ADEME
(Signature et cachet) et par délégation,

Le Président

Éric JALTON



Guillaume FABRE
Directeur de l'Action Régionale
Sur la Côte de Mer

Date de Notification : 13 AOÛT 2014

ANNEXE I

Annexe technique

1. Contexte général de l'opération

Le PDU (Plan de Déplacement Urbain) de l'Agglomération CAP EXCELLENCE approuvé en janvier 2010 prévoit la création d'un corridor de transports en commun en site propre. La liaison Abymès – Pointe-à-Pitre apparaît comme prioritaire. Cette ligne s'inscrit dans une logique globale d'aménagement du territoire pour les années à venir, et sa création est compatible avec les 5 objectifs principaux du SAR (Schéma d'Aménagement Régional).

2. Présentation et description de l'opération

L'objectif du projet est une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la collectivité pour le lancement de son projet Tram Excellence. Celle-ci consiste à :

- Réaliser la synthèse des documents de programmation existants et le diagnostic. Le prestataire établira un point sur les données et études disponibles auprès de la communauté d'agglomération Cap Excellence et du Syndicat Mixte des Transport du Petit Cul de Sac Marin. Il s'agit pour le prestataire d'appréhender le projet dans sa globalité en identifiant les enjeux des différents acteurs publics et privés. Un état des lieux du transport collectif sera réalisé avec une analyse à court et moyen terme des projets à venir.

- Positionner le projet dans son environnement. Le prestataire réalisera une analyse socio-économique du territoire, une analyse des déplacements. Le choix de mode de déplacement sera explicité par rapport aux contraintes du territoire, aux besoins en termes d'insertion, aux impacts sur l'environnement, les besoins en termes de capacité, l'intermodalité.

- Intégrer le projet dans le système urbain. Le projet doit s'inscrire dans une logique globale de déplacement. A ce titre, une étude de l'intermodalité doit être réalisée car le projet doit s'accorder avec les différents modes de déplacements présents sur le territoire : les transports en commun, les modes de transports individuels telle la voiture particulière, les modes doux.

- Analyser l'environnement du projet. Une analyse urbaine confortée par d'importantes investigations de terrain sera réalisée (analyse du foncier, occupation du sol, risques naturels, pérennisation des espaces agricoles et ruraux, infrastructures et réseaux, composition urbaine, économie locale). Ce diagnostic du territoire permettra d'affiner la perception du territoire, d'en définir les besoins, de dégager les perspectives. A partir de cette analyse, le potentiel de développement des activités économiques sera défini.

- Produire le 1er bilan énergétique du projet. Le bilan énergétique sera établi à partir des outils et données disponibles (atlas environnemental, études environnementales liées au PLU)

- Réaliser l'évaluation économique et financière du projet. Les points suivants seront analysés : Coûts d'investissement et d'exploitation, Bilan financier, Evaluation socio-économique

- Définir les modalités d'exploitation. Le prestataire décrira les différentes possibilités pour l'exploitation du TCSP (Transport collectif en site Propre), et des scénarios d'organisation du réseau seront proposés.

3. Pertinence de l'opération par rapport à la stratégie du Programme Opérationnel

Il s'agit d'un projet d'études dans la maîtrise de l'énergie. L'opération est cohérente avec les objectifs du PO 2007/2013 qui encourage la réalisation d'études visant à promouvoir la maîtrise de l'énergie dans les projets de transports.

4. Objectifs et indicateurs de l'opération

Objectifs :

- Contribuer aux objectifs internationaux, nationaux et régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Contribuer à la limitation de la dépendance de la Guadeloupe vis-à-vis des énergies fossiles, notamment grâce à la promotion des transports collectifs et de la mobilité durable

5. Calendrier de réalisation

Dans sa demande d'aide le porteur de projet précise les durées et périodes d'exécutions suivantes : de juillet 2013 à janvier 2014 inclus soit 6 mois.

6. Engagement du bénéficiaire

Rapport d'exécution:

Le bénéficiaire devra remettre un rapport d'exécution final de l'opération dûment complété au moment de la demande de paiement du solde. Le bénéficiaire est invité à se rapprocher de l'ADEME qui lui remettra en format électronique le rapport d'exécution à compléter.

4

FTT

7

ANNEXE II

Annexe financière

1. Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

Détail des coûts	Total des dépenses pour l'opération	€ ou HT ou TTC	Montant des dépenses éligibles à justifier en €	€ ou HT ou TTC
Dépenses de fonctionnement				
Accompagnement de la communauté d'agglomération Cap Excellence pour le lancement du projet "Tram Excellence".				
Synthèse des documents de programmation existants et diagnostic	24 650,00	HT	24 650,00	HT
Positionnement du projet dans son environnement	19 300,00	HT	19 300,00	HT
Intégration du projet dans le système urbain	2 950,00	HT	2 950,00	HT
Environnement du projet: réglementation, étude du domaine foncier, étude économique et sociale	21 000,00	HT	21 000,00	HT
1er Bilan énergétique du projet	3 600,00	HT	3 600,00	HT
Coûts d'investissement et d'exploitation	28 500,00	HT	28 500,00	HT
Modalité d'exploitation	13 450,00	HT	13 450,00	HT
Plan de communication	11 900,00	HT	11 900,00	HT
Modalités de concertation nécessaires à la conduite du projet	21 000,00	HT	21 000,00	HT
Réunion point intermédiaire	5 650,00	HT	5 650,00	HT
Finalisation du rapport	2 950,00	HT	2 950,00	HT
Total dépenses de fonctionnement	154 950,00	€	154 950,00	€
TOTAUX DE L'OPERATION	154 950,00	€	154 950,00	€

2. Modalités de calcul de l'aide européenne

Secteur :	Non concurrentiel
Règlement :	Document de Mise en Œuvre du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 de la Guadeloupe ; règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006

Dépenses admissibles:	L'assiette éligible est constituée de l'ensemble des coûts d'accompagnement pour le lancement du projet "Tram Excellence".
Intensité maximum aides publiques	Il s'agit d'une opération portée par une collectivité: Le taux maximum d'aide publique est de 80%

Dépenses	Coût admissible pris en compte pour le calcul de l'aide	Taux et/ou Critère d'aide	Montant de l'aide accordée	
Dépenses de fonctionnement	154 950,00	34,82%	53 960,00	€
TOTAL EUROS	154 950,00	34,82%	53 960,00	€

L'aide attribuée est une subvention d'un montant maximum de est 53 960,00 euros.

3. Plan de financement de l'opération

Financeurs	Montants financés €	% / coût total opération
ADEME	70 000,00	45,18%
FEDER	53 960,00	34,82%
Total financements publics	123 960,00	80,00%
Autofinancement	30 990,00	20,00%
Total opération	154 950,00	100,00%

ANNEXE III

Publicité

Mesures d'information et de publicité à mettre en œuvre à l'initiative des bénéficiaires

Règlement n° 1828/2006 de la Commission européenne du 8 décembre 2006 (FEDER)

PRINCIPE

Le bénéficiaire est chargé d'informer le public du concours financier qui lui est alloué par le Fonds structurel FEDER.

MESURES DE PUBLICITE

AFFICHAGE D'UNE PLAQUE AU PLUS TARD SIX MOIS APRES L'ACHEVEMENT DE TOUTE OPERATION :

Lorsque la participation publique totale à l'opération dépasse 500 000 EUR et lorsque l'opération porte sur l'achat d'un objet physique ou sur le financement de travaux d'infrastructure ou de construction :

Le bénéficiaire appose une plaque explicative permanente, visible et de taille significative.

Cette plaque indique :

- l'emblème de l'Union européenne, conformément aux normes graphiques figurant à l'annexe I du Règlement n° 1828/2006 de la Commission européenne du 8 décembre 2006¹,
- la mention de l'Union européenne;
- la mention du Fonds concerné: FEDER: Fonds européen de développement régional,
- une mention, choisie par l'autorité de gestion, soulignant la valeur ajoutée apportée par l'intervention de la Communauté, et de préférence: « Investit dans votre avenir »

Ces éléments occupent au moins 25 % de la plaque.

PANNEAU D'AFFICHAGE PENDANT LA REALISATION DE L'OPERATION :

Lorsque la participation publique totale à l'opération dépasse 500 000 EUR et lorsque l'opération porte sur le financement de travaux d'infrastructure ou de construction :

Le bénéficiaire érige, pendant la réalisation de l'opération, un panneau d'affichage sur le site de toute opération qui indique :

- l'emblème de l'Union européenne, conformément aux normes graphiques figurant à l'annexe I du Règlement n° 1828/2006 de la Commission européenne du 8 décembre 2006¹,
- la mention de l'Union européenne;
- la mention du Fonds concerné: FEDER: Fonds européen de développement régional,
- une mention, choisie par l'autorité de gestion, soulignant la valeur ajoutée apportée par l'intervention de la Communauté, et de préférence: « Investit dans votre avenir »

Ces éléments occupent au moins 25 % de la plaque.

Lorsque l'opération est achevée, le panneau est remplacé par la plaque explicative permanente.

PUBLICITE GENERALE

Lorsqu'une opération bénéficie d'un financement au titre du FEDER, le bénéficiaire s'assure que les participants à l'opération ont été informés de ce financement.

Le bénéficiaire indique clairement que l'opération qu'il réalise a été sélectionnée dans le cadre d'un programme opérationnel cofinancé par le FEDER.

¹ Ou téléchargeable à l'adresse suivante :

(rubrique « L'union européenne en bref » / symboles/ drapeau)

115

16

Tout document, y compris toute attestation de participation ou autre, concernant une opération de type FEDER comprend une mention indiquant que le programme opérationnel a été cofinancé par le FEDER

Types de publicité envisagés (non limitatifs) :

Investissements dans les entreprises : panneaux, affiches, plaques commémoratives, rappelant la participation de l'Union européenne.

Cas particulier des investissements en infrastructure dont la participation publique totale dépasse 500 000 € : les panneaux, plaques commémoratives doivent répondre à des normes précises et définies par la commission européenne.

Formation, emploi, développement des ressources humaines. Systématiser la présence du logo Europe sur les états de présence et les affiches dans les centres, éventuellement joindre aux dossiers stagiaires un dépliant sur l'Union européenne, faire apposer le logo Europe sur les documents pédagogiques et les plaquettes de la structure.

Pour toute publication cofinancée par l'UE : documents, plaquettes, étude, cartographie, affiches, plans etc., la mention de la participation de l'Europe et l'apposition du logo européen est obligatoire.

Pour toute manifestation cofinancée par l'UE : colloque, séminaire, la présence du drapeau européen et du logo UE sur les documents est obligatoire.

Pour tout projet cofinancé par l'UE et faisant l'objet d'une intervention dans les médias (inauguration, articles, informations diverses...), le bénéficiaire doit systématiquement rappeler et faire mentionner la participation de l'UE.

Autre type, à préciser :

A.....,le

Le Bénéficiaire
(signature et cachet)



Le Président

Éric JALTON

4

100

100

100

PCET

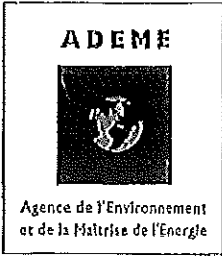
11/10/14
062

BANGOU

REÇU LE 02 JAN. 2014

Baie-Mahault, le

09 DEC. 2013



DIRECTION RÉGIONALE
GUADELOUPE

Immeuble Café Center
Rue Ferdinand Forest
97122 Baie-Mahault
Téléphone : 05 90 26 78 05
Télécopie : 05 90 26 87 15
e-mail : ademe.guadeloupe@ademe.fr
www.guadeloupe.ademe.fr

Monsieur Jacques BANGOU
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
CAP EXCELLENCE
18 boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

SC 2013-1261-A
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
CAP Excellence

ARRIER ARRIVÉ

Handwritten notes:
H. Anquetin
Bien mettre en œuvre en conseil cette subvention
H. Fagnant
3 DEC 2013
Fait en conseil cette subvention

Nos/Réf : 612/2013/CL/CD/AS

Objet : Notification de la décision de financement n°1243C0009

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous notifier l'accord de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie pour la subvention concernant l'opération : Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration et la Mise en œuvre du PCET de la communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire original du contrat cité ci-dessus, dûment signé. Je vous invite également à consulter les règles d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante www.ademe.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Catherine LUCIANI

Directrice Régionale

Numéro : 1243C0009
Montant : 52 790,00 euros

DECISION DE FINANCEMENT

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Notification du : 09-DEC. 2013

A :
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE, Communauté
d'agglomération
18 boulevard Légitimus - 97110 - POINTE A PITRE
SIRET n° 20001865300010
Représentant : Monsieur Jacques BANGOU
Agissant en qualité de Président

ci-après désigné par « le bénéficiaire »

Vu les règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME adoptées par son Conseil d'administration en date du 17/04/2008 et disponibles sur le site internet de l'ADEME à l'adresse suivante www.ademe.fr,

Vu la demande d'aide présentée par le bénéficiaire en date du 24/01/2012,
Vu l'avis favorable en date du 14/11/2013, Comité de gestion GUADELOUPE,
Vu la convention d'application n° 1343E0001 - CPER 2013,
Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ADEME n° 09-5-4 du 7 octobre 2009 relative au dispositif d'aides à la décision, modifiée par la délibération n° 10-2-6 du 28 avril 2010, modifiée par la délibération n° 10-3-4 du 30 juin 2010,
Vu l'accord cadre 0743A0001 - Accord-cadre pluriannuel 2007-2013,

Il a été arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente décision a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée et de fixer le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée au bénéficiaire par l'ADEME.

PCET

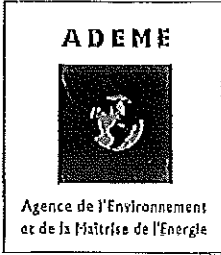
11/11/14
062

BANGOU

REÇU LE 02 JAN. 2014

Baie-Mahault, le

09 DEC. 2013



Monsieur Jacques BANGOU
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE
18 boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

DIRECTION RÉGIONALE
GUADELOUPE

Immeuble Café Center
Rue Ferdinand Forest
97122 Baie-Mahault
Téléphone : 05 90 26 78 05
Télécopie : 05 90 26 87 15
e-mail : ademe.guadeloupe@ademe.fr
www.guadeloupe.ademe.fr

CE 2013-1261-A
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP Excellence

COPIE ARRIVÉE

*Mr Anquetin
Bien
mettre en œuvre
ou conseil cette publication
3 DEC. 2013
Mr E. Fagnant
Fau*

Nos/Réf : 612/2013/CL/CD/AS

Objet : Notification de la décision de financement n°1243C0009

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous notifier l'accord de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie pour la subvention concernant l'opération : Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration et la Mise en œuvre du PCET de la communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire original du contrat cité ci-dessus, dûment signé. Je vous invite également à consulter les règles d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME disponibles sur notre site Internet à l'adresse suivante www.ademe.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Catherine LUCIANI

Directrice Régionale

Numéro : 1243C0009
Montant : 52 790,00 euros

DECISION DE FINANCEMENT

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Notification du : 09-DEC. 2013

A :
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE, Communauté
d'agglomération
18 boulevard Légitimus - 97110 - POINTE A PITRE
SIRET n° 20001865300010
Représentant : Monsieur Jacques BANGOU
Agissant en qualité de Président

ci-après désigné par « le bénéficiaire »

Vu les règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME adoptées par son Conseil d'administration en date du 17/04/2008 et disponibles sur le site internet de l'ADEME à l'adresse suivante www.ademe.fr,

Vu la demande d'aide présentée par le bénéficiaire en date du 24/01/2012,
Vu l'avis favorable en date du 14/11/2013, Comité de gestion GUADELOUPE,
Vu la convention d'application n° 1343E0001 - CPER 2013,
Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ADEME n° 09-5-4 du 7 octobre 2009 relative au dispositif d'aides à la décision, modifiée par la délibération n° 10-2-6 du 28 avril 2010, modifiée par la délibération n° 10-3-4 du 30 juin 2010,
Vu l'accord cadre 0743A0001 - Accord-cadre pluriannuel 2007-2013,

Il a été arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente décision a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée et de fixer le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée au bénéficiaire par l'ADEME.

ARTICLE 2 – DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération envisagée est la suivante :
Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration et la Mise en oeuvre du PCET de la communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE

Le détail technique de cette opération figure en annexe 1 (annexe technique) à la présente décision qui en constitue de ce fait partie intégrante.

ARTICLE 3 – DUREE D'EXECUTION

La durée d'exécution de l'opération ainsi envisagée sera de 24 mois à compter de la date de notification figurant en tête de la présente décision.

Le rapport final devra être adressé à l'ADEME au plus tard quarante cinq (45) jours avant la fin de la durée d'exécution visée ci-dessus.

ARTICLE 4 – COUT TOTAL ET DEPENSES ELIGIBLES

Le montant des dépenses éligibles est fixé à 99 850,00 euros. Le détail estimatif du coût total et des dépenses éligibles figure en annexe 2 (annexe financière) à la présente décision qui en constitue de ce fait partie intégrante.

ARTICLE 5 – NATURE ET MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUEE

L'aide attribuée est une subvention d'un montant de 52 790,00 euros dont les modalités de calcul sont définies en annexe financière précitée.

L'aide ainsi accordée n'entre pas dans le champ d'application de la TVA du fait de l'absence de lien direct.

ARTICLE 6 – MODALITES DE VERSEMENT

Le montant fixé en 5 ci-dessus sera versé au bénéficiaire par l'ADEME conformément aux dispositions définies à l'article 6.2.1 des règles générales précitées.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE VERSEMENT

Le versement sera effectué sur le compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire.

ARTICLE 8 – REGLES GENERALES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DES AIDES FINANCIERES DE L'ADEME

Les règles générales et leurs annexes, visées ci-dessus, s'appliquent à la présente décision et le bénéficiaire est réputé en avoir pris connaissance et y avoir adhéré.

Fait à BAIE MAHAULT,
En trois exemplaires originaux,

Pour « l'ADEME », et par délégation
Le Président

Catherine LUCIANI
Directrice Régionale



ARTICLE 2 – DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération envisagée est la suivante :

Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration et la Mise en oeuvre du PCET de la communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE

Le détail technique de cette opération figure en annexe 1 (annexe technique) à la présente décision qui en constitue de ce fait partie intégrante.

ARTICLE 3 – DUREE D'EXECUTION

La durée d'exécution de l'opération ainsi envisagée sera de 24 mois à compter de la date de notification figurant en tête de la présente décision.

Le rapport final devra être adressé à l'ADEME au plus tard quarante cinq (45) jours avant la fin de la durée d'exécution visée ci-dessus.

ARTICLE 4 – COUT TOTAL ET DEPENSES ELIGIBLES

Le montant des dépenses éligibles est fixé à 99 850,00 euros. Le détail estimatif du coût total et des dépenses éligibles figure en annexe 2 (annexe financière) à la présente décision qui en constitue de ce fait partie intégrante.

ARTICLE 5 – NATURE ET MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUEE

L'aide attribuée est une subvention d'un montant de ~~52 790,00~~ euros dont les modalités de calcul sont définies en annexe financière précitée.

L'aide ainsi accordée n'entre pas dans le champ d'application de la TVA du fait de l'absence de lien direct.

ARTICLE 6 – MODALITES DE VERSEMENT

Le montant fixé en 5 ci-dessus sera versé au bénéficiaire par l'ADEME conformément aux dispositions définies à l'article 6.2.1 des règles générales précitées.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE VERSEMENT

Le versement sera effectué sur le compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire.

ARTICLE 8 – REGLES GENERALES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DES AIDES FINANCIERES DE L'ADEME

Les règles générales et leurs annexes, visées ci-dessus, s'appliquent à la présente décision et le bénéficiaire est réputé en avoir pris connaissance et y avoir adhéré.

Fait à BAIE MAHAULT,
En trois exemplaires originaux,

Pour « l'ADEME », et par délégation
Le Président

Catherine LUCIANI
Directrice Régionale



ANNEXE 1 - ANNEXE TECHNIQUE
A LA DECISION DE FINANCEMENT N°1243C0009
CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE
ET L'ADEME

1 – Intitulé du projet

Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration et la Mise en Œuvre du PCET de la communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE.

2 – Cadre et nature du projet

Conformément aux Grenelles 2 de l'environnement, Cap Excellence s'est engagée dans la réalisation de son Plan Climat Energie Territoire, volet Climat/Energie de son Agenda 21. Pour la communauté d'agglomération, il s'agit de réaliser à l'échelle de trois villes (Abymes, Baie Mahault et Pointe à Pitre) un plan qui définit :

- Les objectifs stratégiques et opérationnels de Cap Excellence et des villes associées, afin d'atténuer leur contributions au réchauffement climatique, de lutter efficacement contre les effets et de s'y adapter,
- Le programme d'action à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production
- Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Afin de mener à bien cette mission, la collectivité s'est orientée vers une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Cette prestation sera assurée par le bureau d'études H3C Caraïbes.

3 – Description de l'opération

Selon la méthodologie d'élaboration d'un PCET décrite par l'ADEME, le plan climat est un dispositif comprenant les grandes phases décrites ci-après :

Phase	Objectif et contenu
Phase de Préfiguration	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier les enjeux relatifs à la question du changement climatique. - Organiser le pilotage du projet. - Appréhender les besoins des acteurs du territoire pour les associer. - Organiser les phases suivantes, fixer le calendrier, décider les processus de concertation et déterminer les besoins d'expertise extérieure. - Préparer la délibération de l'assemblée communautaire actant l'engagement effectif du PCET
Phase de réalisation du Profil Climat du territoire et de mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser le bilan des émissions de GES, des consommations énergétiques, du potentiel en énergies renouvelables et évaluer la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique - Mettre la question du changement climatique au cœur des politiques territoriales et des stratégies des acteurs intervenant sur le

	<p>territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dégager les principales caractéristiques du territoire à la fois du point de vue des émissions et du point de vue des impacts. - Faire émerger des propositions d'actions par un large travail de co-construction
Phase de Construction du PCET	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêter l'expression stratégique sur la problématique climat énergie et une collection de fiches actions et définir les modalités concrètes des réductions des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique - Sur la base des productions issues de la co-construction, hiérarchiser les propositions et préparer un portefeuille d'actions. - Etablir le plan d'action du territoire
Phase de Mise en œuvre du PCET	<p>Concrétiser les actions par la mobilisation de façon efficace les différentes parties prenantes.</p>
Démarche de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Instituer l'amélioration continue du projet et actualiser les visées stratégiques et les moyens. - L'évaluation du PCET est, au même titre que la communication, un processus qui accompagne l'ensemble du projet

Considérant les éléments, la mission confiée au prestataire est la suivante :

La phase de préfiguration est assurée par le référent technique PCET de la collectivité. Il s'agit d'entamer les phases de diagnostic et de mobilisation ainsi que celles de la construction du PCET et de sa mise en place :

➤ *Profil climat du territoire et mobilisation*

Profil Climat:

Cette étape a pour objet de confier au prestataire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Profil climat du territoire qui doit comporter :

- L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques et non énergétiques associées aux services des collectivités et aux activités du territoire en s'appuyant sur les données locales existantes et sur une collecte de données complémentaire si nécessaire. Ce périmètre correspond au périmètre des volets « Patrimoine et services » et « Territoire » de la méthode Bilan Carbone qui est la méthode d'évaluation retenue.
- L'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et de la dépendance des activités des collectivités et du territoire aux énergies fossiles.

Au vu des résultats du diagnostic GES et du contexte environnemental et socio-économique de l'agglomération, cette étude doit permettre d'éclairer les décideurs publics ou privés sur les risques économiques, sanitaires, sociaux et environnementaux potentiels et mettre en évidence les actions nécessaires à entreprendre aujourd'hui pour préparer et adapter le territoire aux effets du changement climatique à venir.

Elle prendra en compte les données territoriales issues du diagnostic des émissions de GES, les capacités potentielles du territoire à produire des énergies de sources renouvelables ainsi que toutes informations environnementales et socio-économiques jugées pertinentes à cette fin. La biodiversité présente notamment un enjeu fort sur le territoire, avec la présence de zones agricoles et de zones naturelles sensibles par exemple.

ANNEXE 1 - ANNEXE TECHNIQUE
A LA DECISION DE FINANCEMENT N°1243C0009
CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE
ET L'ADEME

1 – Intitulé du projet

Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration et la Mise en Œuvre du PCET de la communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE.

2 – Cadre et nature du projet

Conformément aux Grenelles 2 de l'environnement, Cap Excellence s'est engagée dans la réalisation de son Plan Climat Energie Territoire, volet Climat/Energie de son Agenda 21. Pour la communauté d'agglomération, il s'agit de réaliser à l'échelle de trois villes (Abyennes, Baie Mahault et Pointe à Pitre) un plan qui définit :

- Les objectifs stratégiques et opérationnels de Cap Excellence et des villes associées, afin d'atténuer leur contributions au réchauffement climatique, de lutter efficacement contre les effets et de s'y adapter,
- Le programme d'action à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production
- Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Afin de mener à bien cette mission, la collectivité s'est orientée vers une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Cette prestation sera assurée par le bureau d'études H3C Caraïbes.

3 – Description de l'opération

Selon la méthodologie d'élaboration d'un PCET décrite par l'ADEME, le plan climat est un dispositif comprenant les grandes phases décrites ci-après :

Phase	Objectif et contenu
Phase de Préfiguration	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier les enjeux relatifs à la question du changement climatique. - Organiser le pilotage du projet. - Appréhender les besoins des acteurs du territoire pour les associer. - Organiser les phases suivantes, fixer le calendrier, décider les processus de concertation et déterminer les besoins d'expertise extérieure. - Préparer la délibération de l'assemblée communautaire actant l'engagement effectif du PCET
Phase de réalisation du Profil Climat du territoire et de mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser le bilan des émissions de GES, des consommations énergétiques, du potentiel en énergies renouvelables et évaluer la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique - Mettre la question du changement climatique au cœur des politiques territoriales et des stratégies des acteurs intervenant sur le

	<p>territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dégager les principales caractéristiques du territoire à la fois du point de vue des émissions et du point de vue des impacts. - Faire émerger des propositions d'actions par un large travail de co-construction
Phase de Construction du PCET	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêter l'expression stratégique sur la problématique climat énergie et une collection de fiches actions et définir les modalités concrètes des réductions des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique - Sur la base des productions issues de la co-construction, hiérarchiser les propositions et préparer un portefeuille d'actions. - Établir le plan d'action du territoire
Phase de Mise en œuvre du PCET	<p>Concrétiser les actions par la mobilisation de façon efficace les différentes parties prenantes.</p>
Démarche de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Instituer l'amélioration continue du projet et actualiser les visées stratégiques et les moyens. - L'évaluation du PCET est, au même titre que la communication, un processus qui accompagne l'ensemble du projet

Considérant les éléments, la mission confiée au prestataire est la suivante :

La phase de préfiguration est assurée par le référent technique PCET de la collectivité. Il s'agit d'entamer les phases de diagnostic et de mobilisation ainsi que celles de la construction du PCET et de sa mise en place :

➤ **Profil climat du territoire et mobilisation**

Profil Climat:

Cette étape a pour objet de confier au prestataire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Profil climat du territoire qui doit comporter :

- L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques et non énergétiques associées aux services des collectivités et aux activités du territoire en s'appuyant sur les données locales existantes et sur une collecte de données complémentaire si nécessaire. Ce périmètre correspond au périmètre des volets « Patrimoine et services » et « Territoire » de la méthode Bilan Carbone qui est la méthode d'évaluation retenue.
 - L'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et de la dépendance des activités des collectivités et du territoire aux énergies fossiles.
- Au vu des résultats du diagnostic GES et du contexte environnemental et socio-économique de l'agglomération, cette étude doit permettre d'éclairer les décideurs publics ou privés sur les risques économiques, sanitaires, sociaux et environnementaux potentiels et mettre en évidence les actions nécessaires à entreprendre aujourd'hui pour préparer et adapter le territoire aux effets du changement climatique à venir.

Elle prendra en compte les données territoriales issues du diagnostic des émissions de GES, les capacités potentielles du territoire à produire des énergies de sources renouvelables ainsi que toutes informations environnementales et socio-économiques jugées pertinentes à cette fin. La biodiversité présente notamment un enjeu fort sur le territoire, avec la présence de zones agricoles et de zones naturelles sensibles par exemple.

- Une analyse du niveau d'engagement des acteurs

La Mobilisation :

Cette étape a pour objet de confier au prestataire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage lors du processus de concertation de La Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Depuis le diagnostic jusqu'à l'approbation finale du programme d'actions du Plan Climat Energie Territorial, la concertation, la sensibilisation et l'information seront autant à destination des élus et des services de Cap Excellence et des villes associées qu'à destination des autres acteurs publics et privés. Ces différents acteurs constitueront ensuite les points d'ancrage du plan d'actions.

Le prestataire proposera une méthodologie visant une appropriation des enjeux par les différentes parties prenantes identifiées, puis leur association au processus d'élaboration du PCET. Il devra définir les modalités de fonctionnement de cette concertation et de la stratégie de communication associée, définir les cibles, décrire précisément les outils de dialogue et d'information nécessaires, déterminer les membres participants aux différents groupes proposés et définir un calendrier.

Pour être efficace et enrichissante, la concertation devra s'installer dans la durée et faire appel à des outils innovants, en plus des outils déjà connus (comme les réunions publiques, conférences de citoyens, ateliers thématiques...).

Les dispositifs de concertation devront intégrer la double problématique d'atténuation des GES et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Cette étape du processus de concertation doit permettre :

- d'informer et sensibiliser les acteurs et la population sur les enjeux climatiques,
- de leur proposer des moyens d'action à leur portée,
- de partager les résultats et analyses du diagnostic de départ,
- d'enrichir et de préciser la gamme des propositions d'actions du Plan climat,
- de mobiliser les acteurs et la population sur les enjeux et objectifs du futur plan d'actions ainsi que sur leur rôle dans sa mise en œuvre.

➤ **Définition et construction d'un plan d'actions PCET**

A cette phase, il s'agira de vérifier la faisabilité des propositions d'actions issues de la co-construction et d'en identifier les effets attendus, de hiérarchiser les actions et de les programmer dans le temps, afin de construire solidement un Plan Climat-Energie Territorial. Il s'agira de :

- analyser les propositions d'actions issues de la co-construction
- construire le programme d'actions
- élaborer des scénarii prospectifs
- définir un cadre stratégique incluant des objectifs chiffrés et engageants
- préparer l'adoption du PCET par la communauté d'agglomération par une délibération cadre du conseil communautaire.

Le Plan d'actions doit être construit suite à l'analyse de la faisabilité de l'ensemble des actions et la recherche de leurs conditions de mise en œuvre.

Le Plan d'actions doit comporter des propositions d'objectifs de réduction des émissions (cohérents avec le contexte local et les objectifs fixés au niveau national et européen) et des propositions d'actions concrètes en faveur d'une réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique résultant de simulation issue de plusieurs scénarii.

➤ **Définition des moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions du PCET**

Une fois le programme d'actions adopté, la méthodologie et les moyens nécessaires à sa mise en place seront proposés.

La méthodologie comprendra en autres, l'organisation au sein de Cap Excellence et la répartition des rôles entre les différents services. Pour les moyens, ils devront refléter la réalité de terrain, notamment avec les dispositifs d'accompagnement des acteurs, existants ou à créer. Le financement des actions sera aussi intégré dans les moyens de mise en œuvre.

Il s'agira de préparer la phase opérationnelle du PCET en consolidant les moyens et conditions de mise en œuvre :

- Assurer la gouvernance de mise en œuvre et sécuriser l'organisation en mode projet
- Etablir une stratégie financière à long terme de moyens financiers cohérents avec le plan d'action à court terme et Optimiser les choix économiques
- Sécuriser les partenariats avec les différents acteurs du territoire
- Garantir de la continuité de la co-construction et la stratégie de communication

➤ **Définition d'un dispositif de suivi et d'évaluation**

Le dispositif de suivi et d'évaluation comprendra l'identification de quelques indicateurs fondamentaux qui seront renseignés par Cap Excellence au fil des années.

Des indicateurs adaptés seront proposés pour suivre et évaluer les actions du Plan Climat. Chaque indicateur devra faire l'objet d'une description justifiant son intérêt, sa légitimité et sa facilité de mise en œuvre et de mise à jour.

Le dispositif sera concerté avec les principaux acteurs.

Un outil Informatique de suivi de ces indicateurs que le maître d'ouvrage et les partenaires pourront eux-mêmes renseigner au fil des ans, sera réalisé au profit exclusif de la communauté d'agglomération.

Il devra permettre de mettre en évidence, par exemple, les économies d'énergie ainsi que les réductions de GES enregistrées par action, par partenaire, par secteur d'activité.

Il devra également permettre d'effectuer une comparaison rigoureuse avec les objectifs nationaux et européens de réduction des émissions de GES et les objectifs inscrits dans les documents de programmation régionale.

La facilité d'utilisation et l'adaptabilité de cet outil seront privilégiées.

Le Plan Climat-Energie Territorial devra être évalué de façon à pouvoir mesurer les changements collectifs qu'il aura provoqués, les expliciter et y apporter des éléments d'appréciation. Dans une logique d'amélioration continue, l'évaluation enrichira la prise de décision, elle participera à la mobilisation des acteurs et permettra de rendre compte des efforts réalisés par les acteurs du territoire.

Pour que l'évaluation puisse remplir ces fonctions, le dispositif de suivi devra être pensé dès la phase de préfiguration, puis construit et renforcé au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.

➤ **Définition de la stratégie de communication**

Les différentes phases du PCET, tant le diagnostic, la construction du programme d'actions, sa mise en œuvre ainsi que le suivi doivent être comprises par l'ensemble des acteurs du territoire. Il convient donc de définir une stratégie de communication traversant ces 4 phases. Pour cela, les cibles seront identifiées, l'organisation et les moyens nécessaires au regard de ces cibles devront être proposées.

- Une analyse du niveau d'engagement des acteurs

La Mobilisation :

Cette étape a pour objet de confier au prestataire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage lors du processus de concertation de La Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Depuis le diagnostic jusqu'à l'approbation finale du programme d'actions du Plan Climat Energie Territorial, la concertation, la sensibilisation et l'information seront autant à destination des élus et des services de Cap Excellence et des villes associées qu'à destination des autres acteurs publics et privés. Ces différents acteurs constitueront ensuite les points d'ancrage du plan d'actions.

Le prestataire proposera une méthodologie visant une appropriation des enjeux par les différentes parties prenantes identifiées, puis leur association au processus d'élaboration du PCET. Il devra définir les modalités de fonctionnement de cette concertation et de la stratégie de communication associée, définir les cibles, décrire précisément les outils de dialogue et d'information nécessaires, déterminer les membres participants aux différents groupes proposés et définir un calendrier.

Pour être efficace et enrichissante, la concertation devra s'installer dans la durée et faire appel à des outils innovants, en plus des outils déjà connus (comme les réunions publiques, conférences de citoyens, ateliers thématiques...).

Les dispositifs de concertation devront intégrer la double problématique d'atténuation des GES et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Cette étape du processus de concertation doit permettre :

- d'informer et sensibiliser les acteurs et la population sur les enjeux climatiques,
- de leur proposer des moyens d'action à leur portée,
- de partager les résultats et analyses du diagnostic de départ,
- d'enrichir et de préciser la gamme des propositions d'actions du Plan climat,
- de mobiliser les acteurs et la population sur les enjeux et objectifs du futur plan d'actions ainsi que sur leur rôle dans sa mise en œuvre.

➤ **Définition et construction d'un plan d'actions PCET**

A cette phase, il s'agira de vérifier la faisabilité des propositions d'actions issues de la co-construction et d'en identifier les effets attendus, de hiérarchiser les actions et de les programmer dans le temps, afin de construire solidement un Plan Climat-Energie Territorial. Il s'agira de :

- analyser les propositions d'actions issues de la co-construction
- construire le programme d'actions
- élaborer des scénarii prospectifs
- définir un cadre stratégique incluant des objectifs chiffrés et engageants
- préparer l'adoption du PCET par la communauté d'agglomération par une délibération cadre du conseil communautaire.

Le Plan d'actions doit être construit suite à l'analyse de la faisabilité de l'ensemble des actions et la recherche de leurs conditions de mise en œuvre.

Le Plan d'actions doit comporter des propositions d'objectifs de réduction des émissions (cohérents avec le contexte local et les objectifs fixés au niveau national et européen) et des propositions d'actions concrètes en faveur d'une réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique résultant de simulation issue de plusieurs scénarii.

➤ **Définition des moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions du PCET**

Une fois le programme d'actions adopté, la méthodologie et les moyens nécessaires à sa mise en place seront proposés.

La méthodologie comprendra en outre, l'organisation au sein de Cap Excellence et la répartition des rôles entre les différents services. Pour les moyens, ils devront refléter la réalité de terrain, notamment avec les dispositifs d'accompagnement des acteurs, existants ou à créer. Le financement des actions sera aussi intégré dans les moyens de mise en œuvre.

Il s'agira de préparer la phase opérationnelle du PCET en consolidant les moyens et conditions de mise en œuvre :

- Assurer la gouvernance de mise en œuvre et sécuriser l'organisation en mode projet
- Etablir une stratégie financière à long terme de moyens financiers cohérents avec le plan d'action à court terme et Optimiser les choix économiques
- Sécuriser les partenariats avec les différents acteurs du territoire
- Garantir de la continuité de la co-construction et la stratégie de communication

➤ **Définition d'un dispositif de suivi et d'évaluation**

Le dispositif de suivi et d'évaluation comprendra l'identification de quelques indicateurs fondamentaux qui seront renseignés par Cap Excellence au fil des années.

Des indicateurs adaptés seront proposés pour suivre et évaluer les actions du Plan Climat. Chaque indicateur devra faire l'objet d'une description justifiant son intérêt, sa légitimité et sa facilité de mise en œuvre et de mise à jour.

Le dispositif sera concerté avec les principaux acteurs.

Un outil informatique de suivi de ces indicateurs que le maître d'ouvrage et les partenaires pourront eux-mêmes renseigner au fil des ans, sera réalisé au profit exclusif de la communauté d'agglomération.

Il devra permettre de mettre en évidence, par exemple, les économies d'énergie ainsi que les réductions de GES enregistrées par action, par partenaire, par secteur d'activité.

Il devra également permettre d'effectuer une comparaison rigoureuse avec les objectifs nationaux et européens de réduction des émissions de GES et les objectifs inscrits dans les documents de programmation régionale.

La facilité d'utilisation et l'adaptabilité de cet outil seront privilégiées.

Le Plan Climat-Energie Territorial devra être évalué de façon à pouvoir mesurer les changements collectifs qu'il aura provoqués, les expliciter et y apporter des éléments d'appréciation. Dans une logique d'amélioration continue, l'évaluation enrichira la prise de décision, elle participera à la mobilisation des acteurs et permettra de rendre compte des efforts réalisés par les acteurs du territoire.

Pour que l'évaluation puisse remplir ces fonctions, le dispositif de suivi devra être pensé dès la phase de préfiguration, puis construit et renforcé au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.

➤ **Définition de la stratégie de communication**

Les différentes phases du PCET, tant le diagnostic, la construction du programme d'actions, sa mise en œuvre ainsi que le suivi doivent être comprises par l'ensemble des acteurs du territoire. Il convient donc de définir une stratégie de communication traversant ces 4 phases. Pour cela, les cibles seront identifiées, l'organisation et les moyens nécessaires au regard de ces cibles devront être proposées.

La stratégie de communication doit également permettre d'assurer la visibilité du PCET porté par Cap Excellence notamment par rapport à d'autres démarches Energie climat par exemple, le Schéma.

4 – Rapport final



Il sera remis impérativement 45 jours avant la fin du contrat et comprendra :

Les résultats des investigations réalisées dans le cadre de l'élaboration du PCET, consignés dans un rapport d'étude final.

Ce rapport devra comporter :

- Un exposé des enjeux relatifs aux émissions de GES, à la dépendance aux énergies fossiles et à la vulnérabilité au regard de la problématique climat.
- Un rapport présentant les résultats du diagnostic climat énergie territorial pour l'ensemble du territoire de l'agglomération et pour chaque collectivité concernée. (Particulièrement, les bilans détaillés et globaux des émissions selon la méthode Bilan carbone seront accompagnés des informations nécessaires à leur compréhension).
- La présentation argumentée des scénarii proposés
- Les enjeux, les orientations stratégiques, le scénario retenu et les objectifs correspondant aux propositions de marges de progrès dont disposent Cap Excellence et les villes associées pour répondre aux enjeux précités
- Le programme d'actions précis des premières années de mise en œuvre du PCET, avec les inscriptions budgétaires sur les trois périmètres d'intervention de la communauté d'agglomération et des villes associées : leurs compétences propres, les actions qu'elles mènent avec des partenaires et les actions menées en propre par les acteurs du territoire pour lesquelles elles joueront seulement le rôle d'animatrices.
- Les moyens nécessaires pour la mise en œuvre du PCET
- Une présentation de l'outil de suivi et d'évaluation du PCET
- La stratégie de communication et de mobilisation pour l'ensemble du dispositif
- Le PCET proprement dit.

ANNEXE 2 - ANNEXE FINANCIERE

**A LA DECISION DE FINANCEMENT N° 1243C0009
CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE ET L'ADEME**

1 – Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

Détail des coûts	Nbre jours	€/jour	Total des dépenses pour l'opération	HT	Montant des dépenses Eligibles à justifier en €	HT
Prestation d'AMO pour l'élaboration et la mise en place du PCET de CAP EXCELLENCE						
Dépenses de fonctionnement						
Phase préalable : cadrage de la mission			2 800,00	HT	2 800,00	HT
Réalisation du Profil Climat énergie et mobilisation des parties prenantes du projet			31 900,00	HT	31 900,00	HT
Organisation et animation de la concertation			30 700,00	HT	30 700,00	HT
Définition et construction d'un plan d'action pour le territoire			18 900,00	HT	18 900,00	HT
Définition des moyens à mettre en œuvre pour le programme d'actions			7 200,00	HT	7 200,00	HT
Dispositif de suivi et d'évaluation			4 400,00	HT	4 400,00	HT
Communication			3 950,00	HT	3 950,00	HT
Total dépenses de fonctionnement			99 850,00	HT	99 850,00	HT
TOTAUX DE L'OPERATION			99 850,00	€	99 850,00	€

2 – Critères d'aide et modalités de calcul de l'aide apportée par l'ADEME :

Cette opération relève du secteur non concurrentiel

Le coût admissible pris en compte pour le calcul de l'aide est égal au montant des dépenses éligibles.

Dépenses	Coût admissible pris en compte pour le calcul de l'aide	Taux et/ou Critère d'aide	Montant de l'aide accordée	
Dépenses de fonctionnement	99 850,00	52,87%	52 790,00	€
TOTAL EUROS	99 850,00		52 790,00	€

L'aide attribuée est une subvention d'un montant maximum de 52 790,00 €.

La stratégie de communication doit également permettre d'assurer la visibilité du PCET porté par Cap Excellence notamment par rapport à d'autres démarches Energie climat par exemple, le Schéma.

4 – Rapport final



Il sera remis impérativement 45 jours avant la fin du contrat et comprendra :

Les résultats des investigations réalisées dans le cadre de l'élaboration du PCET, consignés dans un rapport d'étude final.

Ce rapport devra comporter :

- Un exposé des enjeux relatifs aux émissions de GES, à la dépendance aux énergies fossiles et à la vulnérabilité au regard de la problématique climat.
- Un rapport présentant les résultats du diagnostic climat énergie territorial pour l'ensemble du territoire de l'agglomération et pour chaque collectivité concernée. (Particulièrement, les bilans détaillés et globaux des émissions selon la méthode Bilan carbone seront accompagnés des informations nécessaires à leur compréhension).
- La présentation argumentée des scénarii proposés
- Les enjeux, les orientations stratégiques, le scénario retenu et les objectifs correspondant aux propositions de marges de progrès dont disposent Cap Excellence et les villes associées pour répondre aux enjeux précités
- Le programme d'actions précis des premières années de mise en œuvre du PCET, avec les inscriptions budgétaires sur les trois périmètres d'intervention de la communauté d'agglomération et des villes associées : leurs compétences propres, les actions qu'elles mènent avec des partenaires et les actions menées en propre par les acteurs du territoire pour lesquelles elles joueront seulement le rôle d'animatrices.
- Les moyens nécessaires pour la mise en œuvre du PCET
- Une présentation de l'outil de suivi et d'évaluation du PCET
- La stratégie de communication et de mobilisation pour l'ensemble du dispositif
- Le PCET proprement dit.

ANNEXE 2 - ANNEXE FINANCIERE

A LA DECISION DE FINANCEMENT N° 1243C0009
CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE ET L'ADEME

1 – Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

Détail des coûts	Nbre jours	€/jour	Total des dépenses pour l'opération	HT	Montant des dépenses Eligibles à justifier en €	HT
Prestation d'AMO pour l'élaboration et la mise en place du PCET de CAP EXCELLENCE						
Dépenses de fonctionnement						
Phase préalable : cadrage de la mission			2 800,00	HT	2 800,00	HT
Réalisation du Profil Climat énergie et mobilisation des parties prenantes du projet			31 900,00	HT	31 900,00	HT
Organisation et animation de la concertation			30 700,00	HT	30 700,00	HT
Définition et construction d'un plan d'action pour le territoire			18 900,00	HT	18 900,00	HT
Définition des moyens à mettre en œuvre pour le programme d'actions			7 200,00	HT	7 200,00	HT
Dispositif de suivi et d'évaluation			4 400,00	HT	4 400,00	HT
Communication			3 950,00	HT	3 950,00	HT
Total dépenses de fonctionnement			99 850,00	HT	99 850,00	HT
TOTAUX DE L'OPERATION			99 850,00	€	99 850,00	€

2 – Critères d'aide et modalités de calcul de l'aide apportée par l'ADEME :

Cette opération relève du secteur non concurrentiel

Le coût admissible pris en compte pour le calcul de l'aide est égal au montant des dépenses éligibles.

Dépenses	Coût admissible pris en compte pour le calcul de l'aide	Taux et/ou Critère d'aide	Montant de l'aide accordée	
Dépenses de fonctionnement	99 850,00	52,87%	52 790,00	€
TOTAL EUROS	99 850,00		52 790,00	€

L'aide attribuée est une subvention d'un montant maximum de 52 790,00 €.

3 - Plan de financement de l'opération RAR investissement

Financiers	Montants financés €	dont subvention de fonctionnement	dont subvention d'équipement	% / coût total opération
ADEME	52 790,00	52 790,00	0,00	52,87%
REGION	27 090,00	27 090,00	0,00	27,13%
Total financements publics	79 880,00	79 880,00	0,00	80,00%
Autofinancement	19 970,00			20,00%
Total operation	99 850,00			100,00%

4 - Modèle d'état récapitulatif des dépenses

Décision ou convention n° du (date de notification)
 Echéance finale : (date de fin de contrat)

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES REALISEES
 (préconisation de présentation)

Nature de la dépense par poste <i>(Retenir la même présentation que l'annexe financière)</i>	Facture ou dépense		Montant HT			Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC payé
	n°	Date	Devise	Taux change	€			
Détailler le nom du fournisseur à l'intérieur des postes								
Personnel Interne à l'entreprise								
(détail en annexe)								
							Total €	

Je soussigné (nom et qualité), certifie que les dépenses ci-dessus servent directement les objectifs du projet tel que définis dans la convention et qu'elles respectent les conditions d'éligibilité des dépenses en termes de date de réalisation et de natures.

Certifié par
 (nom, qualité, signature et cachet)

* Original, sur papier à en-tête du bénéficiaire, daté et signé par l'ordonnateur ou par toute personne habilitée à engager soit la collectivité territoriale (commune, syndicat, district, département, région,) soit l'établissement public de l'Etat, toute personne physique habilitée à engager le bénéficiaire pour une société, ou le trésorier ou président pour une association. Indiquer le nom et la qualité du signataire.

* Quand le contrat prévoit des sous-rubrique de l'opération aidée, (exemple équipement et exploitation), l'état récapitulatif doit être soigné de manière à faire apparaître les dépenses par sous-rubrique. L'aide sera calculée séparément sur chaque type de dépenses.

* Factures en devises : Indiquer le montant en devises, le taux de change et le montant en euro

* Indiquer si les dépenses sont HT ou TTC.

* Indiquer la période correspondant aux dépenses.

• Dans le cas d'un changement de taux de TVA, ou contrat comportant plusieurs taux de TVA, indiquer les montants des HT et des TVA résultant de chaque taux.

• Personnel interne à l'entreprise : relevé du temps passé X coût unitaire (coût salarial direct individuel sur fiche de paye à défaut d'une comptabilité analytique des coûts permettant de valoriser et contrôler les coûts).

LISTE DES JUSTIFICATIFS A PRESENTER

Pour les structures non dotées d'un commissaire aux comptes ou comptable public, l'état récapitulatif global des dépenses doit être accompagné des justificatifs correspondants pour la mise en paiement de l'échéance de solde :

- Achats (y compris sous-traitance et personnel intérimaire) : copies des factures (pas de fax, pas de devis, pas de bon de commande) certifiées « conforme à l'original ».

- Frais de déplacements : copie des factures d'agence de voyage, notes de frais, titres de transport.

Pour les structures dotées d'un commissaire aux comptes ou comptable public, un certificat de contrôle (cf modèle ci-dessous) établi et signé par le comptable public ou le commissaire aux comptes, attestant que les dépenses réalisées ont été imputées à l'opération aidée, peut remplacer les pièces justificatives à l'appui de l'état récapitulatif signé par leur représentant légal.

MODELE DE CERTIFICAT

Je soussigné « nom et qualité du commissaire aux comptes ou comptable public » certifie :

- que les dépenses réalisées ont été imputées à l'opération aidée consistant à « ... »

Par ailleurs, l'ADEME se réservant la possibilité de tous contrôles qu'elle jugera nécessaire, j'ai bien noté conformément aux règles générales d'attribution et de paiement des aides de l'ADEME, l'obligation de tenir à disposition de l'ADEME tous les justificatifs financiers concernant cette opération pendant une période de 3 ans à compter de la date de versement du solde du contrat, et le reversement de tout montant qui aurait été perçu à tort.

Qualité, nom, signature et cachet
du commissaire aux comptes
ou du comptable Public

3 - Plan de financement de l'opération

RAR investissement

Financeurs	Montants financés €	dont subvention de fonctionnement	dont subvention d'équipement	% / coût total opération
ADEME	52 790,00	52 790,00	0,00	52,87%
REGION	27 090,00	27 090,00	0,00	27,13%
Total financements publics	79 880,00	79 880,00	0,00	80,00%
Autofinancement	19 970,00			20,00%
Total operation	99 850,00			100,00%

4 - Modèle d'état récapitulatif des dépenses

Décision ou convention n° du (date de notification)
Echéance finale : (date de fin de contrat)

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES REALISEES (préconisation de présentation)

Nature de la dépense par poste (Retenir la même présentation que l'annexe financière)	Facture ou dépense		Montant HT			Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC payé
	n°	Date	Devise	Taux change	€			
Détailler le nom du fournisseur à l'intérieur des postes								
Personnel interne à l'entreprise								
(détail en annexe)								
							Total €	

Je soussigné (nom et qualité), certifie que les dépenses ci-dessus servent directement les objectifs du projet tel que définis dans la convention et qu'elles respectent les conditions d'éligibilité des dépenses en termes de date de réalisation et de natures.

Certifié par

(nom, qualité, signature et cachet)

* Original, sur papier à en-tête du bénéficiaire, daté et signé par l'ordonnateur ou par toute personne habilitée à engager soit la collectivité territoriale (commune, syndicat, district, département, région, ...) soit l'établissement public de l'Etat, toute personne physique habilitée à engager le bénéficiaire pour une société, ou le trésorier ou président pour une association. Indiquer le nom et la qualité du signataire.

* Quand le contrat prévoit des sous-rubrique de l'opération aidée, (exemple équipement et exploitation), l'état récapitulatif doit être scindé de manière à faire apparaître les dépenses par sous-rubrique. L'aide sera calculée séparément sur chaque type de dépenses.

* Factures en devises : Indiquer le montant en devises, le taux de change et le montant en euro

* Indiquer si les dépenses sont HT ou TTC.

* Indiquer la période correspondant aux dépenses.

• Dans le cas d'un changement de taux de TVA, ou contrat comportant plusieurs taux de TVA, indiquer les montants des HT et des TVA résultant de chaque taux.

• Personnel interne à l'entreprise : relevé du temps passé X coût unitaire (coût salarial direct individuel sur fiche de paye à défaut d'une comptabilité analytique des coûts permettant de valoriser et contrôler les coûts).

LISTE DES JUSTIFICATIFS A PRESENTER

Pour les structures non dotées d'un commissaire aux comptes ou comptable public, l'état récapitulatif global des dépenses doit être accompagné des justificatifs correspondants pour la mise en paiement de l'échéance de solde :

- Achats (y compris sous-traitance et personnel intérimaire) : copies des factures (pas de fax, pas de devis, pas de bon de commande) certifiées « conforme à l'original ».

- Frais de déplacements : copie des factures d'agence de voyage, notes de frais, titres de transport.

Pour les structures dotées d'un commissaire aux comptes ou comptable public, un certificat de contrôle (cf modèle ci-dessous) établi et signé par le comptable public ou le commissaire aux comptes, attestant que les dépenses réalisées ont été imputées à l'opération aidée, peut remplacer les pièces justificatives à l'appui de l'état récapitulatif signé par leur représentant légal.

MODELE DE CERTIFICAT

Je soussigné « nom et qualité du commissaire aux comptes ou comptable public » certifie :
- que les dépenses réalisées ont été imputées à l'opération aidée consistant à « ... »

Par ailleurs, l'ADEME se réservant la possibilité de tous contrôles qu'elle jugera nécessaire, j'ai bien noté conformément aux règles générales d'attribution et de paiement des aides de l'ADEME, l'obligation de tenir à disposition de l'ADEME tous les justificatifs financiers concernant cette opération pendant une période de 3 ans à compter de la date de versement du solde du contrat, et le reversement de tout montant qui aurait été perçu à tort.

Qualité, nom, signature et cachet
du commissaire aux comptes
ou du comptable Public

17.11.13
059

14FIN 1492

DGADD

Reçu le 07/10/14

REGION GUADELOUPE



REGION GUADELOUPE

19 DEC. 2013

Basse-Terre, le

Handwritten notes:
H. E. P. acquies
E. aff. de
D. 14-084-0
CAP Excellence
ARRIVÉ
20 DEC. 2013

La Présidente

PCR/JBL/DGS/DGAI/DECV/AB/CJ/JL//LT/CR13 :

N° 0 8 2 2 3

Monsieur le président,

Par délibération n° CR/13-1505 en date du 15 novembre 2013, une subvention de 36 120 € vous a été accordée par la collectivité régionale, pour la réalisation de son plan climat énergie territorial et son intégration dans le processus de labellisation Cit'Energie.

Par la présente, je vous notifie cette délibération.

La direction de l'environnement et du cadre de vie reste à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'expression de ma considération distinguée.

Handwritten signature: La présidente du conseil régional,

Josette BOREL-LINCERTIN

Le Directeur de l'Environnement et du Cadre de Vie

Handwritten signature of André BON

André BON

Monsieur Jacques BANGOU
Président de la Communauté Agglomération Cap Excellence
18 boulevard Légégitimus
97110 Pointe à Pitre

P.J. : copie de la délibération



N° CR/13- 1505

DELIBERATION

La commission permanente du conseil régional réunie en sa séance du vendredi 15 novembre 2013 à l'Hôtel de Région, sous la présidence de monsieur Jocelyn SAPOTILLE, 1^{er} vice-président du conseil régional de la Guadeloupe.

Etaient présents, les conseillers :

M. ATALLAH André, Mme BENIN Justine, M. BRUDEY Hilaire, M. CORNET Cédric, M. DURIMEL Harry, M. GALANTINE Louis, M. JEAN-CHARLES Christian, Mme MAXO Michelle, Mme MERI Roberte, Mme MOUNIEN Marie-Camille, Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Yveline, M. SAPOTILLE Jocelyn,

Nombre de présents : 12

Etaient représentés, les conseillers :

Mme BAJAZET Claudine, M. BAPTISTE Christian, Mme BOREL-LINCERTIN Josette, M. FALEME Alex, Mme KACY-BAMBUCK Fély, M. MIRRE Jocelyn, M. NEBOR Richard, M. RAMDINI Hugues,

Nombre de représentés : 8

Etaient absents, les conseillers :

M. ALDO Blaise, Mme BOYER-POZZOLI Marie-Claire, Mme CHEVRY Evita, Mme ETZOL Matyse, Mme MARIANNE-PEPIN Thérèse, M. NEBOR David, Mme PENCHARD Marie-Luce, Mme POLIFONTE-MOLIA Hélène,

Nombre d'absents : 8

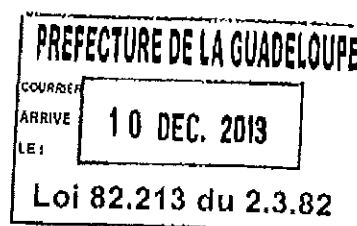
Etait excusé, le conseiller :

M. LUREL Victorin,

Nombre d'excusé : 1

- vu le code général des collectivités territoriales dans ses dispositions de la 4^{ème} partie ;
- vu la délibération portant adoption du budget régional ;
- vu la délibération n°CR/12-1218 en date du 03 août 2012, portant délégation à la commission permanente ;
- vu la délibération n°CR/11-162 du 22 mars 2011 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la région Guadeloupe.

sur proposition de la présidente du conseil régional, et après avoir délibéré à l'unanimité



- Vu la loi N°2010-788, du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle » ;
- Vu la délibération CR-06-1914 du 18 décembre 2006 relative aux résolutions du congrès des élus de décembre 2006 arrêtant une stratégie optimale de développement durable de la Guadeloupe et plus particulièrement l'orientation DD 1211 ;
- Vu la délibération CR/12-1973, du 11 décembre 2012, relative à la validation du plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie (PRERURE) de Guadeloupe ;
- Considérant les enjeux énergétiques auxquels sont confrontés la Guadeloupe et l'objectif de 50% d'autonomie énergétique à l'horizon 2020 fixé par le PRERURE et le Grenelle de l'environnement,
- Considérant la volonté de la communauté d'agglomération Cap Excellence de réaliser son plan climat énergie territorial (PCET) et d'intégrer un processus de labellisation Cit'ergie,
- Considérant la demande de subvention de la communauté d'agglomération Cap Excellence pour la réalisation son Plan Climat Energie Territorial (PCET) et son intégration à un processus de labellisation Cit'ergie, dont le coût total prévisionnel s'élève à 132 650 € HT,
- Considérant l'éligibilité de la demande d'aide financière,
- Considérant le plan de financement prévisionnel présenté ci-après :

Financiers	Montant (€ HT)	Taux
ADEME	66 190,00 €	50%
Région	36 120,00 €	27%
Cap excellence	30 340,00 €	23%
TOTAL	132 650,00 €	100%

- Considérant l'avis favorable de la commission énergies du 16 octobre 2013,

Sur le rapport présenté par la présidente du conseil régional
et après avoir en délibéré,

DECIDE

- Article 1 : d'accorder à la communauté d'agglomération « Cap Excellence » une subvention de trente-six mille cent vingt euros (36 120,00 €) pour la réalisation de son plan climat énergie territorial et son intégration dans un processus de labellisation Cit'ergie.
- Article 2 : d'imputer cette dépense au chapitre 937, fonction 75, article 65734, enveloppe 25405 du budget régional.
- Article 3 : d'autoriser la présidente du conseil régional à signer une convention avec Cap Excellence fixant les modalités d'utilisation et de versement de ladite subvention ; ainsi que tout autre acte et document relatif à cette affaire.
- Article 4 : la présidente du conseil régional, le directeur général des services, le payeur régional, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Guadeloupe.

Fait à Basse-Terre, le 15 NOV. 2013



La Présidente du Conseil Régional

Josette BOREL-LINCERTIN

Certifié Conforme
à l'Original



CONVENTION

Attribution d'une subvention à la communauté d'agglomération Cap Excellence pour la réalisation de son plan climat énergie territorial et son intégration dans un processus de labellisation **Cit'Ergie**

N°CR/DECV/CJ/JL/15-01

Entre,

La région Guadeloupe, sise à l'hôtel de région, Avenue Paul Lacavé 97109 Basse-Terre Cedex représentée par Monsieur Victorin LUREL, président du conseil régional, agissant en vertu de la délibération N°CR/14-378, du 02 mai 2014, relative aux délégations de pouvoir au président du conseil régional,

Ci-après dénommée « la région » ou « collectivité régionale »

d'une part ;

et,

La communauté d'agglomération Cap Excellence, sise 18 Boulevard Légitimus, 97110 Pointe-à-Pitre, représentée par M. Eric JALTON, agissant en qualité de président,

Ci-après dénommée « le bénéficiaire » ou « la communauté d'agglomération Cap Excellence » ou « la communauté d'agglomération » ou « Cap Excellence »

d'autre part ;

Vu la délibération du conseil régional n°CR/13-1505, du 15 novembre 2013 relative à l'octroi d'une subvention de trente-six mille cent vingt euros (36 120,00 €) à la communauté d'agglomération « Cap Excellence » pour la réalisation de son plan climat énergie territorial, et son intégration dans un processus de labellisation Cit'Ergie.

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de son agenda 21, la communauté d'agglomération Cap excellence s'est engagée dans la mise en place de son plan climat énergie territoriale (PCET). Cette démarche répond à une obligation législative définie par la Loi N°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle ». Cette dernière impose à toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de réaliser leur PCET.

Pour mémoire, la démarche PCET vise deux objectifs principaux :

- L'atténuation de l'impact sur le territoire,
- L'adaptation au changement climatique.

Dans le champ de ses compétences, il s'agira pour la communauté d'agglomération de mettre en place:

- des objectifs de réduction des consommations, et les actions d'adaptation sur les activités de toutes natures, avec implications des communes membres.
- la révision de l'ensemble des politiques sectorielles et des champs de compétences afin d'optimiser les actions qui ont un impact fort sur l'énergie et le climat
- un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats

Il est à noter que ce PCET est la déclinaison communautaire du schéma régional climat air énergie (SRCAE), adopté par le conseil régional le 11 décembre 2012.

Cap Excellence souhaite également inscrire sa démarche dans un processus de labellisation « Cit'ergie ». Ce label national, est aussi un outil opérationnel d'aide à la conduite des PCET, il récompense pour 4 ans le management de la qualité de la politique énergétique et climatique d'une collectivité. Ce processus de labellisation sera porté par Cap Excellence et sera proposé à l'ensemble des communes membres de la communauté d'agglomération.

Le projet de la communauté d'agglomération « Cap Excellence » s'inscrit dans le cadre des objectifs régionaux en matière de gestion environnementale et du Plan énergétique Régional pluriannuel de prospection et d'Exploitation des énergies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'énergie de la Guadeloupe –PRERURE- adopté le 11 décembre 2012 par la région.

Considérant que l'opération présentée met en œuvre la méthodologie et les éléments techniques que la région entend promouvoir, la collectivité régionale entend également pouvoir organiser un retour d'expérience au profit des professionnels locaux sur les solutions, mises en œuvre dans ce projet.

C'est dans ce cadre que la communauté d'agglomération « Cap Excellence » a présenté son projet de réalisation de son plan climat énergie territorial, et de mise en œuvre d'un programme de labellisation « Cit'Ergie » soutenu par la collectivité régionale par l'octroi d'une subvention dont les modalités de versement sont définies par la présente convention.

Il est ainsi convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versement d'une subvention à la communauté d'agglomération « Cap Excellence », pour réalisation de son plan climat énergie territorial, et la mise en œuvre d'un programme de labellisation « Cit'Ergie »
L'utilisation de la subvention à des fins autres que ceux définis par le présent article entraînera le remboursement de la subvention.

ARTICLE 2 – Financement de l'opération

Le coût total prévisionnel de l'opération est de 132 650,00 € HT.

Le plan de financement, les postes de dépenses retenus pour cette opération sont présentés en annexe financière jointe à la présente convention.

L'aide régionale s'élève à trente-six mille cent vingt euros (36 120,00 €).

Le montant de la part régionale est un montant maximum prévisionnel, le montant définitif devant être calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées.

Cette dépense sera imputée au chapitre 937-75, article 65734, enveloppe 25405 du budget régional et créditée au compte de la commune la communauté d'agglomération « Cap Excellence ».

ARTICLE 3 – Modalités de versement de la subvention

Les crédits seront versés sur le compte de la communauté d'agglomération « Cap Excellence », par virements bancaires, selon les modalités suivantes :

- une avance de 80% soit 28 896,00 € dès la signature de la présente convention ;
- le solde de la subvention sera versé au prorata des dépenses réalisées et justifiées sur présentation d'un rapport d'exécution final de l'opération attestant de la conformité des dépenses effectuées à celles présentées à l'annexe financière jointe à la présente convention.

Ce rapport doit comprendre un compte rendu technique et financier de l'opération, un état récapitulatif détaillé des dépenses réalisées conformément à l'objet de l'opération subventionnée, la justification des dépenses réalisées (copies des factures acquittées, relevés de comptes bancaires de l'opérateur faisant apparaître les débits correspondants voire toutes autres pièces comptables de valeur probante équivalente).

Les sommes sont versées au compte ouvert par la communauté d'agglomération « Cap Excellence » dont les coordonnées suivent :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
TITULAIRE DU COMPTE TRESO . ABYMES GOSIER	
DOMICILIATION L.E.D.O.M.	
B.I.C.	: IDDOFRP1XXX
R.I.B	: 45159-00002-1C630000000-38
I.B.A.N.	: FR07-4515-9000-021C-6300-0000-038

ARTICLE 4 - Contrôle de l'utilisation de la subvention

Un contrôle de l'exécution de la présente convention pourra être exercé par la région Guadeloupe. A cet effet, la communauté d'agglomération « Cap Excellence » devra se soumettre à tout contrôle sur pièce et sur place diligenté par la collectivité régionale ou par un représentant que celle-ci aura désigné à ce titre.

ARTICLE 5 – Engagements de la communauté d'agglomération « Cap Excellence »

. Retour d'expérience

Le bénéficiaire s'engage à autoriser toute opération visant à mesurer l'intérêt des solutions mises en oeuvre pour atteindre l'objectif de performance environnementale. Ce retour d'expérience pourra être organisé pendant la réalisation du chantier ou par la suite et prendre la forme de :

- visite par des étudiants ou des professionnels ;
- analyse et évaluation financière ou technique des procédés ;
- réalisation d'enquêtes de perception ;
- toute autre forme d'intervention permettant de valoriser la démarche relative à la qualité environnementale de l'opération engagée.

La région Guadeloupe sera tenue informée des retombées environnementales liées aux suites données à l'opération.

ARTICLE 6 - Résiliation – reversement de la subvention.

. Résiliation de la convention :

La présente convention pourra être résiliée par le conseil régional après présentation par la partie défaillante de ses observations, dans les cas suivants :

- non respect des dispositions de la présente convention (notamment en cas d'utilisation différente de celle qui avait motivé l'octroi de la subvention ou de modification substantielle sans l'accord préalable de la collectivité régionale des conditions d'exécution de la convention),
- fausse déclaration,
- refus de se soumettre aux contrôles diligentés par la collectivité régionale,
- inexécution des conditions liées à l'octroi de la subvention,
- abandon de l'opération notifié par le bénéficiaire de la subvention à la collectivité régionale.

La résiliation sera effective à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusée de réception valant mise en demeure de se conformer à ses obligations contractuelles, sauf si dans ce délai :

- les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou on fait l'objet d'un début d'exécution,
- l'inexécution des obligations requises est consécutive à un cas de force majeure.

La résiliation ne donnera lieu à aucune indemnité du bénéficiaire.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité en cas de liquidation judiciaire de la structure subventionnée.

. Reversement de la subvention :

Le conseil régional pourra exiger la restitution de toute somme indûment perçue notamment dans les hypothèses relatives à la résiliation de la convention sus évoquées ou également dans tous les cas où le bénéficiaire n'aurait pas fourni les justificatifs de dépenses permettant de justifier les fonds perçus par lui au titre de la subvention.

ARTICLE 7 – Publicité de la participation régionale

Le bénéficiaire s'engage à assurer la publicité de la participation de la Région pour la mise en œuvre de l'opération subventionnée notamment dans les cas :

- de publication de documents ;
- d'organisation de manifestations publiques ;
- de réalisation de travaux donnant lieu à communication ;
- d'opérations de communication.

La région Guadeloupe sera affichée comme co-financeur de ce projet lors de la réalisation des travaux et lors des communications autour de ce projet.

Dans les publications, la charte graphique régionale doit être respectée.

ARTICLE 8 – Durée d'exécution de l'opération

La convention prend effet à partir de la date de signature des parties.

La durée d'exécution de l'opération est de deux ans et court à compter de la date de signature de la convention. Le bénéficiaire informera la région du commencement d'exécution de l'opération. En cas d'abandon de l'opération, il lui appartiendra d'en aviser la collectivité régionale.

ARTICLE 9 – Durée de validité de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature sauf prorogation effectuée par avenant.

Toutes modifications des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention devront être définies d'un commun accord entre les parties et pourront faire l'objet d'un avenant à la convention ; les éléments modificatifs introduits par voie d'avenant ne doivent cependant pas remettre en cause les objectifs généraux des projets ou actions inscrits à la convention.

ARTICLE 10 – Avenant(s) à la convention

Toute demande de modifications à la convention devra être introduite dans le délai maximal de 2 mois avant expiration de la période de validité de la convention, par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

ARTICLE 11 - Pièces contractuelles

Les pièces constitutives de la convention sont :

- la présente convention,
- l'annexe financière de la convention.

ARTICLE 12 – Règlement des litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différents éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation. Elles pourront recourir, le cas échéant, à un expert choisi d'un commun accord.

Si néanmoins, le désaccord persiste, le litige relèvera alors du tribunal administratif de Basse-Terre.

Fait en deux exemplaires originaux, à Basse-Terre, le

Le président du conseil régional,

Victorin LUREL

Le président de la communauté
d'agglomération « Cap Excellence »



Eric JALTON



Annexe financière :

1. Dépenses éligibles au co-financement région Guadeloupe

Détail des coûts	Total des dépenses pour l'opération		Montant des dépenses éligibles à justifier en €	
	Montant	Taxe	Montant	Taxe
Phase préalable	2 800 €	HT	2 800	HT
Diagnostic énergie et climat et enjeux en matière de vulnérabilité et mobilisation	31 900,00 €	HT	31 900,00 €	HT
Organisation et animation de la concertation,	30 700,00 €	HT	30 700,00 €	HT
Définition et construction du plan d'action pour le territoire	18 900,00 €	HT	18 900,00 €	HT
Démarche de labellisation CIT'ERGIE pour CAP EXCELLENCE	30 400,00 €	HT	30 400,00 €	HT
Pré diagnostic CIT'ERGIE pour les Communes	2 400,00 €	HT	2 400,00 €	HT
Définition des moyens à mettre en œuvre pour le programme d'action	7 200,00 €	HT	7 200,00 €	HT
Dispositif de suivi et d'évaluation	4 400,00 €	HT	4 400,00 €	HT
Communication	3 950,00 €	HT	3 950,00 €	HT
Total dépenses d'équipement	132 650,00 €	HT	132 650,00 €	HT
TOTAL DE L'OPERATION	132 650,00	€	132 650,00	€

2. Plan de financement de l'opération

Financeurs	Montants (€ HT)	Taux
Région	36 120,00 €	27%
ADEME	66 190,00 €	50%
Cap Excellence	30 340,00 €	23%
Total	132 650,00 €	100%

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Paramètres de l'édition :

Utilisateur	1
Collectivité	01
Budget	2014
Exercice de critère	E
Monnaie	Tous
Type d'acquisition	Compte / N° inv. / N° immo.
Trié par	

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Nature : 2031 Frais d'etudes										
Numéro d'envoi inventaire	Acquisition Date	Valeur	Désignation Numéro	Immobilisation	Type Bien	T Durée Actif Brut	Bordereau/Mandat	Date	Nature	Montant mandat
2011IM000076	09/11/2011	87.223,15	DOSSIER ANRU DANS LE CADRE DU PNU2	2011IM000076	05	L 5 87.223,15	197/1901 197/1902	14/11/2014 14/11/2014	2031 2031	58.394,70 25.030,95
2013IM000031	15/11/2013	187.381,71	ACCOMPAGNEMENT PROJET	2013IM000031	05	L 5 187.381,71	156/1500 197/1900 216/2020	23/09/2014 14/11/2014 10/12/2014	2031 2031 2031	132.424,25 35.696,00 6.078,71
2013IM000032	15/11/2013	101.682,08	MISE EN PLACE DU PCET TRANCHE FERME	2013IM000032	05	L 5 101.682,08	71/686 71/687	02/05/2014 02/05/2014	2031 2031	13.372,63 13.605,90
2014IM000050	21/10/2014	191.139,31	SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EADX	2014IM000050	05	L 5 191.139,31	118/1145 118/1146 118/1146 147/1438 197/1903 202/1944	22/07/2014 22/07/2014 22/07/2014 10/09/2014 14/11/2014 25/11/2014	2031 2031 2031 2031 2031 2031	10.850,00 976,00 4.232,00 9.819,25 10.867,50 2.886,10
							567.426,25	Total nature : 2031		513.372,91
Nature : 2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRE										
Numéro d'envoi inventaire	Acquisition Date	Valeur	Désignation Numéro	Immobilisation	Type Bien	T Durée Actif Brut	Bordereau/Mandat	Date	Nature	Montant mandat
2014IM000010	13/03/2014	842,82	LOGICIEL WINDOWS SERVER STANDARD 2012	2014IM000010	02	L 2 842,82	3/13105		2051	842,82
2014IM000024	02/05/2014	2.595,32	ACHAT DE NOUVELLES LICENCES ELIS (REPORT)	2014IM000024	02	L 2 2.595,32	1/53164	02/05/2014	2051	2.595,32
2014IM000025	02/05/2014	1.907,26	MODULE DIAGNOSTIC FISCAL (REPORT)	2014IM000025	02	L 2 1.907,26	71/705 71/705	02/05/2014 02/05/2014	2051 2051	1.757,70 149,56
2014IM000033	23/06/2014	4.381,23	LICENCE SERVER 2013	2014IM000033	02	L 2 4.381,23	2/89479	23/06/2014	2051	4.381,23
							567.426,25	Total nature : 2051		513.372,91
Total du montant des mandats : 523.099,54										

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Report du total du montant des mandats : 523.099,54

Numéro d'envoi inventaire	Acquisition Date	Valeur	Désignation Numéro	Immobilisation	Type Bien	T Dur Actif Brut	Bordereau/Mandat	Date	Nature	Montant mandat
2014IM000035	15/07/2014	15.868,13	CRATION LOGICIEL DE GESTION D INFORMAT	2014IM000035	02	L 2 15.868,13	1/105244	15/07/2014	2051	15.868,13
2014IM000047	08/10/2014	13.352,01	LOGICIEL GEO PREVENT° CUCSET FORMAT°	2014IM000047	02	L 2 13.352,01	2/165450	08/10/2014	2051	13.352,01
2014IM000050	21/10/2014	191.139,31	SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX	2014IM000050	05	L 5 191.139,31	178/1742	24/10/2014	2051	2.000,39
2014IM000051	21/10/2014	288,61	LOGICIEL WINDOWS 7 PRO	2014IM000051	02	L 2 288,61	1/176234	21/10/2014	2051	288,61
							230.374,69	Total nature : 2051		41.235,77

Nature : 2135 Instal. gene., agenc. et amenag

Numéro d'envoi inventaire	Acquisition Date	Valeur	Désignation Numéro	Immobilisation	Type Bien	T Durée Actif Brut	Bordereau/Mandat	Date	Nature	Montant mandat
2009IM000287	13/11/2009	2.234.111,45	TRAVAUX AMENAGEMENT AXE IGNACE MIQUEL	2009IM000287	05	L 15 2.234.111,45	215/2017	09/12/2014	2135	74.126,41
2011IM000078	27/07/2011	215.840,96	ETUDE ET DIAGNOSTI EX BAT IEDOM	2011IM000078	05	L 5 215.840,96	140/1395 179/1762	26/08/2014 24/10/2014	2135 2135	3.654,28 3.019,56
2012IM000069	03/02/2012	1.397.134,41	REHABILITATI° ET MODERNISAT° DU CENTRE	2012IM000069	05	L 15 1.397.134,41	39/399 61/594 71/689 71/690 71/691 71/692 71/693 71/694 71/695 71/696 71/697 71/698	13/03/2014 04/04/2014 02/05/2014 02/05/2014 02/05/2014 02/05/2014 02/05/2014 02/05/2014 02/05/2014 02/05/2014 02/05/2014 02/05/2014	2135 2135 2135 2135 2135 2135 2135 2135 2135 2135 2135 2135	3.244,15 7.595,00 1.779,40 44.711,14 4.882,50 1.085,00 2.983,75 3.526,25 4.025,35 28.427,00 28.427,22 10.850,00
							230.374,69	Total nature : 2051		41.235,77

Total du montant des mandats :

791.305,49

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Report du total du montant des mandats : 791.305,49

Numéro d'envoi inventaire	Acquisition Date	Valeur	Désignation Numero	Immobilisation	Type Bien	T Actif	Brut	Bordereau/Mandat	Date	Nature	Montant mandat
20140000000083	26/06/2014	1.546,06	ACQUISITION DE 2 CLIMATISEURS 20140000000083		02	L	1.546,06	103/982	26/06/2014	2135	1.546,06
20140000000084	14/08/2014	13.828,32	TRAVAUX DE MISE AU NORME DE L INSTALLA 20140000000084		02	L	13.828,32	132/1285	14/08/2014	2135	13.828,32
20140000000087	14/11/2014	4.955,20	INST° DIGICODE PORTE ACCES ARRIERE SIE 20140000000087		02	L	4.955,20	197/1904	14/11/2014	2135	4.955,20
2014IM000004	13/03/2014	1.898,86	ACHAT ET INSTALLATION DE CLIM DGADIE 2014IM000004		02	L	1.898,86	1/12698	13/03/2014	2135	1.898,86
2014IM000005	13/03/2014	1.337,13	EXTENSION ACCES BUREAUTIQUE 2014IM000005		02	L	1.337,13	1/12705	13/03/2014	2135	1.337,13
2014IM000006	13/03/2014	1.670,23	FO ET PO D'UNE CENTRALE D'ALARME BLGX 2014IM000006		02	L	1.670,23	1/12713		2135	1.670,23
2014IM000022	16/04/2014	3.051,02	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE 2014IM000022		02	L	3.051,02	68/663	17/04/2014	2135	3.051,02
2014IM000027	09/05/2014	4.176,75	REPLACEMENT DE 2 CLIMS CC SONIS(REPOR 2014IM000027		02	L	4.176,75	3/55706	09/05/2014	2135	2.784,85

Total du montant des mandats :

936.113,21

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Report du total du montant des mandats : 936.113,21

Numéro d'envoi inventaire	Acquisition Date Valeur	Désignation Numéro	Immobilisation	Type Bien	T Actif	Dur Brut	Bordereau/Mandat	Date	Nature	Montant mandat
2014IM000034	08/07/2014 139.133,60	TVX DE REM EN ETA T TERRAIN DE SPORT N 2014IM000034		05	L	15 139.133,60	118/1147 118/1148 122/1201 132/1287 147/1439	22/07/2014 22/07/2014 04/08/2014 14/08/2014 10/09/2014	2135 2135 2135 2135 2135	11.399,01 14.256,71 3.000,00 13.950,93 8.270,96
2014IM000036	15/07/2014 948,20	POSE ET REFECTION DE GOUTTIERES 2014IM000036		02	L	15 948,20	120/1159	28/07/2014	2135	948,20
2014IM000044	08/09/2014 1.052,45	FOURNITURE ET POSE DE VOLET RELAIS CHA 2014IM000044		02	L	15 1.052,45	146/1414	09/09/2014	2135	1.052,45
2014IM000046	08/10/2014 2.134,83	REMPACEMENT CLOISON BUREAU DGARM 2014IM000046		02	L	15 2.134,83	164/1533	08/10/2014	2135	2.134,83
2014IM000048	13/10/2014 2.096,58	RIDEAU METALLIQUE BASE CANOE KAYAK 2014IM000048		02	L	15 2.096,58	168/1604	14/10/2014	2135	2.096,58
2014IM000049	20/10/2014 2.147,22	INSTALLATION DE PRISES ELECTRIQUES 2014IM000049		02	L	15 2.147,22	178/1743	24/10/2014	2135	2.147,22
2014IM000066	18/09/2014 2.790,64	ACHAT ET INSTALLATION SPLIT36000 2014IM000066		02	L	15 2.790,64	2/194531	10/11/2014	2135	2.790,64
2014IM000068	13/02/2014 5.084,83	TRAVAUX EXTENSION POSTE IP PANASNIC 2014IM000068		02	L	15 5.084,83	2/195088	12/11/2014	2135	5.084,83
2014IM000069	23/01/2014 720,44	RACCORDEMENT DE POSTES TELEPHONIQUES 2014IM000069		02	L	15 720,44	2/195123	12/11/2014	2135	720,44
2014IM000070	13/11/2014 4.155,08	DIVERS TRAVAUX DE PLOMBERIE 2014IM000070		02	L	15 4.155,08	1/196521	13/11/2014	2135	4.155,08
2014IM000076	09/12/2014 12.232,50	AMENAGEMENT DE NOUVEAUX BUREAUX AU R + 2014IM000076		02	L	15 12.232,50	1/222459	09/12/2014	2135	12.232,50
2014IM000077	23/10/2014 48.587,78	TRAVAUX RESEAUX BIBLIOT DE CHAZEAU 2014IM000077		05	0	48.587,78	175/1687 216/2022	23/10/2014 10/12/2014	2135 2135	3.694,82 44.892,96

Total du montant des mandats : 1.068.941,37

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Report du total du montant des mandats : 1.068.941,37

Numéro d'envoi inventaire	Acquisition Date	Valeur	Désignation Numéro	Immobilisation	Type Bien	T Dur Actif Brut	Bordereau/Mandat	Date	Nature	Montant mandat
2014IM000078	02/05/2014	6.072,11	CLIMATISEUR 16000 BRU(REPORT)	2014IM000078	02	L 15 6.072,11	71/688	02/05/2014	2135	6.072,11
2014IM000081	14/08/2014	9.634,80	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE	2014IM000081	02	L 15 9.634,80	132/1286	14/08/2014	2135	9.634,80
			4.116.341,45				Total nature : 2135			530.039,60
Nature : 2161 OUVRES ET OBJETS D'ART										
Numéro d'envoi inventaire	Acquisition Date	Valeur	Désignation Numéro	Immobilisation	Type Bien	T Dur Actif Brut	Bordereau/Mandat	Date	Nature	Montant mandat
2014IM000001	23/01/2014	13.057,20	ACHAT OEUVRE D'ART "NEG DOUBOUT"	2014IM000001	01	0 13.057,20	1/959359	23/01/2014	2161	13.057,20
2014IM000031	23/06/2014	1.900,00	ACHAT TABLEAU CANNELLE	2014IM000031	01	L 0 1.900,00	105/1029	27/06/2014	2161	1.900,00
2014IM000032	23/06/2014	2.100,00	ACHAT DE TABLEAU	2014IM000032	01	0 2.100,00	3/89436	23/06/2014	2161	2.100,00
			17.057,20				Total nature : 2161			17.057,20
Nature : 2181 Installation générale										
Numéro d'envoi inventaire	Acquisition Date	Valeur	Désignation Numéro	Immobilisation	Type Bien	T Dur Actif Brut	Bordereau/Mandat	Date	Nature	Montant mandat
2014IM000012	06/03/2014	6.876,73	REALISATION FRESQUE	2014IM000012	02	L 10 6.876,73	3/14598	14/03/2014	2181	6.876,73
			6.876,73				Total nature : 2181			6.876,73
Nature : 2183 Matériel de bureau et informati										
Numéro d'envoi inventaire	Acquisition Date	Valeur	Désignation Numéro	Immobilisation	Type Bien	T Dur Actif Brut	Bordereau/Mandat	Date	Nature	Montant mandat
2014IM000008	13/03/2014	1.196,00	MEMOIRE 8GB ET DISQUE DUER INTERNE	2014IM000008	02	L 5 1.196,00	3/13070		2183	1.196,00

Total du montant des mandats :

1.109.778,21

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Report du total du montant des mandats : 1.109.778,21

Numéro d'envoi inventaire	Acquisition Date	Valeur	Désignation Numéro	Immobilisation	Type Bien	T Dur Actif Brut	Bordereau/Mandat	Date	Nature	Montant mandat
2014IM000009	13/03/2014	1.637,55	DISQUE DUR INTERNE 300 GO 2014IM000009		02	L 5 1.637,55	3/13070		2183	1.637,55
2014IM000013	14/03/2014	1.982,70	ONDULEUR RIELLO ONE LINE 2014IM000013		02	L 5 1.982,70	1/15212		2183	1.982,70
2014IM000014	17/03/2014	631,60	TABLETTE SAMSUNG GALAXY TAB 2 2014IM000014		02	L 5 631,60	1/16351	17/03/2014	2183	631,60
2014IM000015	17/03/2014	773,00	GALAXY TAB3 10.1 3G 2014IM000015		02	L 5 773,00	1/16366	17/03/2014	2183	773,00
2014IM000019	03/04/2014	1.401,00	GALAXY TAB 3 BLANC SAMSUNG 2014IM000019		02	L 5 1.401,00	1/35246		2183	1.401,00
2014IM000020	03/04/2014	934,00	GALAXY TAB 3 BLANC SAMSUNG 2014IM000020		02	L 5 934,00	1/35246	03/04/2014	2183	934,00
2014IM000021	03/04/2014	920,00	IPAD AIR WI-FI CELLULAR MME AUGUSTIN 2014IM000021		02	L 5 920,00	1/35253	03/04/2014	2183	920,00
2014IM000023	02/05/2014	1.459,99	IPAD AIR WI FI CELLULAR(REPORT) 2014IM000023		02	L 5 1.459,99	1/53098	02/05/2014	2183	1.459,99
2014IM000026	07/05/2014	730,00	IPAD AIR WI-FI 32 GO 2014IM000026		02	L 5 730,00	3/55436	07/05/2014	2183	730,00
2014IM000028	09/05/2014	850,00	IPHONE 5S 16GO GIS 2014IM000028		02	L 5 850,00	3/56039	09/05/2014	2183	850,00
2014IM000037	15/07/2014	8.730,25	6 ECRANS LCD 27 LFHD 2014IM000037		02	L 5 8.730,25	5/105699	15/07/2014	2183	8.730,25
2014IM000038	21/08/2014	760,05	ENSEMBLE MATERIEL INFORMATIQUE 2014IM000038	DGAEF	02	L 5 760,05	1/132660		2183	760,05
2014IM000039	21/08/2014	760,05	MATERIEL INFORMATIQUE DGARM 2014IM000039	DGARM	02	L 5 760,05	1/132660	21/08/2014	2183	760,05

Total du montant des mandats : 1.131.348,40

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Report du total du montant des mandats : 1.131.348,40

Numéro d'envoi inventaire	Acquisition Date	Valeur	Désignation Numéro	Immobilisation	Type Bien	T Dur Actif Brut	Bordereau/Mandat	Date	Nature	Montant mandat
2014IM000040	21/08/2014	1.520,10	MATERIEL INFORMATIQUE DIRECTION GENERAL		02	L 5 1.520,10	1/132660	21/10/2014	2183	1.520,10
2014IM000041	21/08/2014	964,67	ORDINATEUR PORTABLE		02	L 5 964,67	1/132800	21/10/2014	2183	964,67
2014IM000042	21/08/2014	989,00	IPHONE 5S 64 GO ARGENT		02	L 5 989,00	1/132807	21/10/2014	2183	989,00
2014IM000053	21/10/2014	2.200,00	ONDULEUR ON LINE DOUBLE CONVERSION		02	L 5 2.200,00	1/176398	21/10/2014	2183	2.200,00
2014IM000054	21/10/2014	2.544,19	ORDINATEUR MME AUGUSTIN		02	L 5 2.544,19	2/176467	21/10/2014	2183	2.544,19
2014IM000055	21/10/2014	2.544,19	ORDINATEURS DE BUREAU APFLE		02	L 5 2.544,19	2/176467	21/10/2014	2183	2.544,19
2014IM000056	21/10/2014	879,00	TABLETTES IPAD MINI 128 GO ET 64GO + 4		02	L 5 879,00	1/176474	21/10/2014	2183	879,00
2014IM000057	21/10/2014	879,00	TABLETTES IPAD MINI 128 GO ET 64GO + 4		02	L 5 879,00	1/176474	21/10/2014	2183	879,00
2014IM000059	23/10/2014	1.972,02	ORDINATEURS PORTABLES		02	L 5 1.972,02	1/178779	23/10/2014	2183	1.972,02
2014IM000060	23/10/2014	810,00	LOT DE UNITES CENTRALES		02	L 5 810,00	1/178786	23/10/2014	2183	810,00
2014IM000061	23/10/2014	1.709,00	LOT DE 2 UNITES CENTRALES		02	L 5 1.709,00	1/178786	23/10/2014	2183	1.709,00
2014IM000062	23/10/2014	810,00	IPAD ESPAGNET BATTA ET MME BLOU		02	L 5 810,00	1/178793	23/10/2014	2183	810,00
2014IM000063	23/10/2014	809,99	IPAD ESPAGNET BATTA ET MME BLOU		02	L 5 809,99	1/178793	23/10/2014	2183	809,99

Total du montant des mandats : 1.149.979,56

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Report du total du montant des mandats : 1.149.979,56

Numéro d'envoi inventaire	Acquisition Date	Valeur	Désignation Numéro	Immobilisation	Type Bien	T Dur Actif Brut	Bordereau/Mandat	Date	Nature	Montant mandat
2014IM000067	20/02/2014	1.096,12	ACQUISITION DE SWITCH POUR 24 PORTS 2014IM000067		02	L 5 1.096,12	2/195082	12/11/2014	2183	1.096,12
2014IM000080	17/04/2014	969,41	IMPRIMANTES HP 2014IM000080		02	L 5 969,41	67/662	17/04/2014	2183	969,41
							43.462,88	Total nature : 2183		43.462,88
Nature : 2184 Mobilier										
Numéro d'envoi inventaire	Acquisition Date	Valeur	Désignation Numéro	Immobilisation	Type Bien	T Dur Actif Brut	Bordereau/Mandat	Date	Nature	Montant mandat
2014000000086	03/04/2014	321,25	ARMOIRE 2014000000086		02	L 10 321,25	59/579	03/04/2014	2184	321,25
2014IM000007	13/03/2014	919,92	RANGEMENT 2 PORTE BATTANTES 2014IM000007		02	L 10 919,92	3/13032		2184	919,92
2014IM000016	24/03/2014	9.576,77	ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU 2014IM000016		02	L 10 9.576,77	1/26750	24/03/2014	2184	9.576,77
2014IM000017	24/03/2014	2.476,66	ACHAT MOBILIER DE BUREAU 2014IM000017		02	L 10 2.476,66	1/26765	24/03/2014	2184	2.476,66
2014IM000030	12/05/2014	438,41	ARMOIRE 100 X120 2014IM000030		02	L 10 438,41	103/985	26/06/2014	2184	438,41
2014IM000052	21/10/2014	320,51	TABLE MEETING RONDE/SCE FINANCIER 2014IM000052		02	L 10 320,51	1/176308	21/10/2014	2184	320,51
2014IM000064	24/10/2014	1.628,12	ACHAT DE MOBILIER 2014IM000064		02	L 10 1.628,12	1/180020	24/10/2014	2184	1.628,12
							15.681,64	Total nature : 2184		15.681,64
Nature : 2188 Autres immob.corporelles										
Numéro d'envoi inventaire	Acquisition Date	Valeur	Désignation Numéro	Immobilisation	Type Bien	T Dur Actif Brut	Bordereau/Mandat	Date	Nature	Montant mandat

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Numéro d'envoi inventaire	Acquisition Date	Valeur	Designation Numero	Immobilisation	Type Bien		Condition Amort.		Bordereau/Mandat	Nature	Montant mandat
					02	L	T Dur	Actif Brut			
2014IM000002	03/02/2014	39.450,60	INSTALLATION DE MATERIEL FITNESS 2014IM000002		02	L	7	12/60	03/02/2014	2188	39.450,60
2014IM000029	09/05/2014	980,34	VITRINE MAGNE 6 FILES 67X70 2014IM000029		02	L	7	1/56258	09/05/2014	2188	980,34
2014IM000058	21/10/2014	6.371,51	MATERIEL DE COMMUNICATION 2014IM000058		02	L	7	172/1667 211/1990	22/10/2014 02/12/2014	2188 2188	4.848,72 1.522,79
2014IM000065	30/10/2014	351,80	ACHAT DE TELEVISEUR BUREAU DGAEF 2014IM000065		02	L	7	1/186064	30/10/2014	2188	351,80
47.154,25											47.154,25
Nature : 261 Titres de participation											Total nature : 2188
Numéro d'envoi inventaire	Acquisition Date	Valeur	Designation Numero	Immobilisation	Type Bien		T Durée Actif Brut	Bordereau/Mandat	Date	Nature	Montant mandat
					01	AE					
20140000000088	22/07/2014	7.400,00	PARTICIPA° CAPITAL SOCIAL DE LA STE AE 20140000000088		01	AE	0	119/1158	22/07/2014	261	7.400,00
7.400,00											Total nature : 261
Total :											4.860.635,78
TOTAL GENERAL											1.222.280,98

CAP EXCELLENCE BUDGET PRINCIPAL

SUBVENTIONS VERSEES A DES TIERS

ASSOCIATIONS	NOM DES BENEFICIAIRES	MONTANT
	G.C.R.P (Groupement carnavalesque)	110 000,00
	KOMITE ZBYM POU KANNAVAL	40 000,00
	KOMITE MAS KILTIREL	3 000,00
	BEMAO MI MAS	9 000,00
	GWAJEKA	2 100,00
	G-DOM LUMIERE	10 000,00
	GWADLOUP GROOVE	5 000,00
	CONSENSUS POINTOIS	1 400,00
	TRANSKA	3 000,00
	SERAC	3 000,00
	MIC CARAIBES	7 000,00
	AKIYO	4 900,00
	APNG ASSO DES PSYCHOLOG	4 800,00
	AIDE A L ENFANCE ET ADOS	18 000,00
	URIOPPS	18 000,00
	TRADITION GUADELOUPE	10 500,00
	AMICAL DES ANCIENS COUREURS	13 300,00
	KANOA PRODUCTION	5 600,00
	ASUP ASSOCIATION SPORTIVE	2 100,00
	GUAD INSER PLUS	1 400,00
	PRO GESTION PARTNER	1 400,00
	FAIR +	3 500,00
	CROSGUA	7 100,00
	FEDERAT° GUADELOUPE JEUNES	10 000,00
	COMITE REGIONAL DE CYCLISME	31 500,00
	COLLEGE SAINT JOHN PERSE	1 400,00
	FEDERATION HOSPITALIERE GUADELOUPE	10 000,00
	CAGI	74 986,00
	SIROCO	10 500,00
	LIGUE DE TENNIS DE LA GUADELOUPE	7 000,00
	CERCLE NAUTIQUE DE BAIE/MAHAULT	2 100,00
		431 586,00

AUTRES

COMMUNES	MONTANT
VILLE DES ABYMES	119 500,00
VILLE DE POINTE-A-PITRE	99 000,00
VILLE BAIE-MAHAULT	61 500,00
	280 000,00

SUBVENTIONS RECUES

NOM DES DONATEURS	ACTIONS	MONTANT
Direction des affaires culturelles	Ilojazz et CAPEXCELENCE en théâtre	57 000,00
ACSE	Dotations bibliothèques	50 000,00
ASP	Contrat urbain de cohésion sociale	163 793,00
	Emploi avenir	5 420,20
DEPARTEMENT	Contrat urbain de cohésion sociale	214 315,00
ETAT	Métropolisation de l'agglomération centre à l'horizon 2040	10 000,00
	Mission de maîtrise d'ouvrage en vue de la réhabilitation des ZAE	10 000,00
Total Général		510 528,20

EXECUTION BUDGETAIRE

90000 –CA CAP EXCELLENCE
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	20 202 658,34	57 875 846,00	78 078 504,34
Titres de recettes émis (b)	4 150 639,61	54 506 905,35	58 657 544,96
Réductions de titres (c)	748 987,34	1 052 898,06	1 801 885,40
Recettes nettes (d = b -c)	3 401 652,27	53 454 007,29	56 855 659,56
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	20 202 658,34	57 875 846,00	78 078 504,34
Mandats émis (f)	1 222 280,98	57 510 214,49	58 732 495,47
Annulations de mandats (g)	0,00	3 458 463,31	3 458 463,31
Dépenses nettes (h = f -g)	1 222 280,98	54 051 751,18	55 274 032,16
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d -h) Excédent	2 179 371,29		1 581 627,40
(h -d) Déficit		597 743,89	

90000 -CA CAP EXCELLENCE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement	5 446 126,80	0,00	2 179 371,29	0,00	7 625 498,09
Fonctionnement	6 294 063,20	1 101 669,20	-597 743,89	0,00	4 594 650,11
TOTAL I	11 740 190,00	1 101 669,20	1 581 627,40	0,00	12 220 148,20
II - Budgets des services à caractère administratif					
CA BA CENTRE CULTUREL DE SONIS					
Investissement	0,00	0,00	-9 602,76	0,00	-9 602,76
Fonctionnement	0,00	0,00	345 685,69	0,00	345 685,69
Sous-Total	0,00	0,00	336 082,93	0,00	336 082,93
TOTAL II	0,00	0,00	336 082,93	0,00	336 082,93
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU CA CAP EXCELLENCE					
Investissement	-2 832 837,07	0,00	288 452,98	0,00	-2 544 384,09

90000 --CA CAP EXCELLENCE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
Fonctionnement	737 000,04	687 000,04	-161 648,09	0,00	-111 648,09
Sous-Total	-2 095 837,03	687 000,04	126 804,89	0,00	-2 656 032,18
ASST CA CAP EXCELLENCE					
Investissement	-3 660 975,10	0,00	1 998 345,17	0,00	-1 662 629,93
Fonctionnement	289 625,08	229 625,08	-550 717,96	0,00	-490 717,96
Sous-Total	-3 371 350,02	229 625,08	1 447 627,21	0,00	-2 153 347,89
TOTAL III	-5 467 187,05	916 625,12	1 574 432,10	0,00	-4 809 380,07
TOTAL I + II + III	6 273 002,95	2 018 294,32	3 492 142,43	0,00	7 746 851,06

IV – ANNEXES PRINCIPAL	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

Pour

VOTES : Contre

Abstentions

Date de convocation :/...../.....

Présenté par le(1),

A le.....

Le(1),

Délibéré par(2), réunion en session

A le.....

Les membres du(2)

ÉLUS COMMUNAUTAIRES	FONCTIONS	SIGNATURES
M. Éric JALTON	Président	
M. Ary CHALUS	1 ^{er} Vice- Président	
M. Jacques BANGOU	2 ^{ème} Vice Président	
M. Rosan RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice Président	
M. Georges DAUBIN	4 ^{ème} Vice- Président	
Mme Suzelle LAVENETTE-SEVILLE	5 ^{ème} Vice- Président	
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION	6 ^{ème} Vice Président	
Mme Murielle JABES	7 ^{ème} Vice Président	
M. Georges BREDET	8 ^{ème} Vice Président	
Mme Maguy CELIGNY	9 ^{ème} Vice Président	
M. Fred EUSTACHE	10 ^{ème} Vice Président	
M. Dominique BIRAS	11 ^{ème} Vice Président	
Mme Claudine CHALUS	12 ^{ème} Vice Président	
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice Président	
Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice Président	
M. Pierre THICOT	15 ^{ème} Vice Président	

Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS	Déleguée Communautaire	
Mme Claude AZEDE	Déleguée Communautaire	
M. Georges BERGINA	Délegué Communautaire	
M. Jean-Luc CELIGNY	Délegué Communautaire	
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO	Déleguée Communautaire	
M. Chazy CIRANY	Délegué Communautaire	
M. Audry CORNANO	Délegué Communautaire	
M. Justin DESSOUT	Délegué Communautaire	
M. Harry DURIMEL	Délegué Communautaire	
Mme Francesca FAITHFUL	Déleguée Communautaire	
Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE	Déleguée Communautaire	
Mme Juliana FENGAROL	Déleguée Communautaire	
Mme Josiane GATIBELZA	Déleguée Communautaire	
M. José GUIOLET	Délegué Communautaire	
Mme Solange LEBLANC	Déleguée Communautaire	
M. Jocelyn LEREMON	Délegué Communautaire	
M. Maurice LORQUIN	Délegué Communautaire	
Mme Annie LOUIS-MARIE	Déleguée Communautaire	
M. Daniel MARSIN	Délegué Communautaire	
Mme Marlène MELISSE-MIROITTE	Déleguée Communautaire	
M. Fabert MICHELY	Délegué Communautaire	
Mme Célia MIMIETTE	Déleguée Communautaire	
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE	Déleguée Communautaire	
Mme Marie-Camille MOUNIEN	Déleguée Communautaire	
M. Alix NABAJOTH	Délegué Communautaire	
Mme Corinne PETRO	Déleguée Communautaire	
Mme Liliane PIQUION	Déleguée Communautaire	
M. Michel RINCON	Délegué Communautaire	
M. Jean-Charles SAGET	Délegué Communautaire	
M. Patrick SELLIN	Délegué Communautaire	
M. Olivier SERVA	Délegué Communautaire	
Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE	Déleguée Communautaire	
M. Dominique THEOPHILE	Délegué Communautaire	
Mme Kitty WALPO	Déleguée Communautaire	

